



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE  
Direction-adjointe Foncier et Administratif  
Service foncier, aménagement rural et urbanisme**

Affaire suivie par : Céline Rep  
Mèl : celine.rep@oise.fr  
Tél. : 03.44.06.63.96  
Fax : 03.44.06.60.04

Beauvais, le

**23 NOV. 2018**

La Présidente du conseil départemental  
A  
Monsieur le Directeur départemental  
des territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à la révision du SCOT de la Communauté de communes Thelloise

Par un courrier envoyé le 2 janvier 2018 m'informant de la prescription de révision du SCOT de la Communauté de communes Thelloise, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

Les documents de référence concernant la mobilité sont les suivants :

- Le Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD), adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales, approuvé le 27 août 2018 ;
- Le règlement de la voirie départementale, adopté le 4 mars 2016.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Transports et déplacements ».

## 2) ROUTES DEPARTEMENTALES

### 1. Recensement

Le territoire de la Communauté de communes Thelloise est traversé par les routes départementales suivantes :

Axe	Communes traversées
RD1001	ABBECOURT, BELLE-ÉGLISE, CAUVIGNY, CHAMBLY, DIEUDONNE, MORTEFONTAINE-EN-THELLE, NOAILLES, PONCHON, PUISEUX-LE-HAUBERGER, SAINTE-GENEVIEVE
RD105	BELLE-ÉGLISE, CHAMBLY
RD110	MELLO
RD115	LE COUDRAY-SUR-THELLE, NOAILLES, PONCHON, SILLY-TILLARD
RD118	BORAN-SUR-OISE, CROUY-EN-THELLE, MORANGLES
RD12	ANGY, HONDAINVILLE, MELLO, SAINT-FELIX
RD121	LABOISSIERE-EN-THELLE, LE COUDRAY-SUR-THELLE
RD123	MELLO
RD125	BERTHECOURT, LABOISSIERE-EN-THELLE, NOAILLES, PONCHON, SAINTE-GENEVIEVE
RD137	BERTHECOURT, CAUVIGNY, HEILLES, MOUCHY-LE-CHATEL, NOAILLES
RD144	ANGY
RD17	PRECY-SUR-OISE
RD2	HODENC-L'ÉVEQUE, NOAILLES, PONCHON, SAINT-SULPICE, SILLY-TILLARD
RD44	BERTHECOURT, BLAINCOURT-LES-PRECY, CAUVIGNY, CIRES-LES-MELLO, NOAILLES, PRECY-SUR-OISE, ULLY-SAINT-GEORGES, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
RD46	LABOISSIERE-EN-THELLE, LACHAPPELLE-SAINT-PIERRE, NEUILLY-EN-THELLE, NOVILLERS, SAINTE-GENEVIEVE, SILLY-TILLARD,
RD46	ULLY-SAINT-GEORGES, CHAMBLY, FRESNOY-EN-THELLE, NEUILLY-EN-THELLE
RD504	HODENC-L'ÉVEQUE, SAINT-SULPICE
RD505	SILLY-TILLARD
RD512	HEILLES
RD533	LABOISSIERE-EN-THELLE
RD55	CAUVIGNY, HONDAINVILLE, NOVILLERS, SAINTE-GENEVIEVE, THURY-SOUS-CLERMONT
RD603	BORAN-SUR-OISE, PRECY-SUR-OISE
RD609	DIEUDONNE, NEUILLY-EN-THELLE, PUISEUX-LE-HAUBERGER
RD620	BERTHECOURT, VILLERS-SAINT-SEPULCRE
RD86	BALAGNY-SUR-THERAIN, ULLY-SAINT-GEORGES
RD89	HEILLES, HONDAINVILLE, MOUCHY-LE-CHATEL, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT
RD92	BLAINCOURT-LES-PRECY, CROUY-EN-THELLE, ERCUIS, NEUILLY-EN-THELLE, PRECY-SUR-OISE, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
RD923	BELLE-ÉGLISE, CHAMBLY
RD924	BORAN-SUR-OISE, CHAMBLY, LE MESNIL-EN-THELLE
RD929	ANGY, CIRES-LES-MELLO, BALAGNY-SUR-THERAIN, ERCUIS, FRESNOY-EN-THELLE, LE MESNIL-EN-THELLE, MORANGLES, NEUILLY-EN-THELLE, THURY-SOUS-CLERMONT

## 2. Catégorisation

La catégorisation des routes dépend du trafic moyen journalier :

Catégorie	Trafic moyen journalier (véhicules/jour)	Routes départementales
1	> 15 000	aucune
2	7 000 à 15 000	RD1001, RD105, RD603, RD 92
3	2 000 à 7 000	RD118, RD12, RD123, RD125, RD137, RD17, RD2, RD21, RD44, RD92, RD929
4	500 à 2 000	RD110, RD115, RD118, RD121, RD125, RD137, RD46, RD49, RD504, RD512, RD55, RD609, RD620, RD86, RD89
5	< 500	RD44, RD46, RD504, RD505, RD512, RD533, RD55, RD593

## 3. Comptages de trafic

Les données de 2017 nous indiquent, par commune, les trafics moyens journaliers ; elles sont placées en pièce-jointe.

## 4. Plan d'alignement

Les plans d'alignement suivants, au format numérique, sont disponibles :

Commune	Plans disponibles
ABBECOURT	RD901
BERTHECOURT	RD125
HEILLES	RD89, RD512
HONDAINVILLE	RD12
LABOISSIERE-EN-THELLE	RD46, RD121, RD533, RD533, RD46
MELLO	RD12
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	RD901
MOUCHY-LE-CHATEL	RD89, RD137
NOAILLES	RD2, RD115, RD137
PONCHON	RD569, RD901
SAINTE-GENEVIEVE	RD55, RD46, RD125, RD901, RD46
SAINT-FELIX	RD12, RD89
SAINT-SULPICE	RD504, RD2
SILLY-TILLARD	RD505
THURY-SOUS-CLERMONT	RD89
ULLY-SAINT-GEORGES	RD44, RD46, RD86

## 5. Accidentologie entre le 4 avril 2015 et le 23 juillet 2018

Les données relatives aux accidents sont placées en pièce-jointe de ce document. Le tableau recense les données chiffrées du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation (BAAC).

## 6. Projets routiers inscrits au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

La liaison CREIL-CHAMBLY va impacter plusieurs communes de la Communauté de communes Thelloise.

La déviation de la RD92 concernera CROUY-EN-THELLE, PRECY-SUR-OISE et VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, celle de la RD 1001, NOAILLES et SAINTE-GENEVIEVE et enfin, NEUILLY-EN-THELLE sera impactée par la déviation de la RD929.

Les fiches projets de ces trois programmes sont placées en annexe à ce document.

D'autres études vont être lancées : la déviation de PLAILLY va impacter MORTEFONTAINE, et celles de SAINT-LEU-D'ESSERENT va toucher VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, PRECYSUR OISE, BLAINCOURT LES PRECY et CROUY EN THELLE.

## 2) TRANSPORTS

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie désormais aux régions l'organisation des transports interurbains et des transports scolaires.

L'organisation et le fonctionnement des services de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés demeurent à la charge du Conseil départemental.

## 3) CIRCULATIONS DOUCES

### 1. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR. Ce document a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Ce plan répertorie trois différents types de chemins.

#### Chemins équestres

Le territoire de la Thelloise est traversé par plusieurs chemins équestres dont le circuit « forêts du Clermontois » qui concerne les communes de ABBECOURT, BERTHECOURT, BLAINCOURT-LES-PRECY, CAUVIGNY, CIRES-LES-MELLO, FOULANGUES, LABOISSIERE-EN-THELLE, SAINTE-GENEVIEVE, SILLY TILLARD, ULLY-SAINT-GEORGES, VILLERS-SAINT-SEPULCRE et a été adopté le 8 novembre 1991 par le Conseil général de l'Oise. Ils ont été cités par délibération 305 du 8 novembre 1991 rendue exécutoire le 12 novembre 1991

#### Chemins de grande randonnée

Les chemins de grande randonnée suivants sont inscrits au PDIPR :

Chemin	Communes concernées
GR 11	BELLE-EGLISE, CIRES-LES-MELLO, DIEUDONNE, PUISEUX-LE-HAUBERGER, ULLY-SAINT-GEORGES
GR 124	SAINT-FELIX
GR 125	LE COUDRAY-SAINT-GERMER
GR 126	CAUVIGNY, HODENC L'EVEQUE, NOAILLES, PONCHO, SAINTE-GENEVIEVE, SAINT-SULPICE, SILLY-TILLARE ET ULLY SAINT-GEORGES
GR 225	ABBECOURT, BERTHECOURT, HODENC L'EVEQUE, MOUCHY-LE-CHATEL, PONCHON, SAINT-FELIX, SAINT-SULPICE, SILLY-TILLARD, VILLERS-SAINT-SEPULCRE
GR 124/225	CIRES-LES-MELLO, SAINT-FELIX
GR 1a	BLAINCOURT-LES-PRECY, BORAN-SUR-OISE, PRECY-SUR-OISE, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

#### Tronçons de promenade

Des circuits pédestres suivants sont enregistrés sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise :

- « La boutonnière du Pays de Bray », « la sente des landes » et « le sentier des Larris » sur la commune de LE COUDRAY-SAINT-GERMER (enregistré par décision de la commission permanente n° II-01 du 17 octobre 2016) ;
- « A la découverte de Mesnil-en-Thelle » et « Le chemin des enfants » dans le village de LE MESNIL-EN-THELLE (décision de la commission permanente n° II-01 du 17 octobre 2016) ;
- « La Vallée des Miroirs » sur le territoire de MONTREUIL-SUR-THERAIN (décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007) ;
- « La Marche du Fond des Jambes » et « Le sentier forestier de Froidmont » à SAINT-FELIX (délibération 306 du 20 juin 2002) ;

- « La Vallée des Miroirs » à VILLERS-SAINT-SEPULCRE (décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007).

### 7. Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD)

Le Conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil a également édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Un itinéraire de priorité 2 est recensé sur le territoire de la Thelloise : HERMES – NOAILLES – NEUILLY-EN-THELLE - BEAUMONT-SUR-OISE. Ce sera une liaison reprenant une ancienne voie ferrée et qui concernerait le piéton, le cyclable, le nautique et l'équestre, soit 26 km linéaires reliant des sites touristiques tels le musée de la nacre, la base de loisirs de SAINT LEU D'ESSERENT et le musée de l'aviation.

La priorité 2 « favorise également l'aménagement des accès d'une manière générale à l'ensemble des établissements scolaires, des gares, des sites touristiques et des grands équipements sportifs et étend le développement des relais circulations douces. »

## **II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### **1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise sont recensés les ENS suivants :

Numéro ENS	Nom ENS	Communes concernées
CLE 04	Montagne de Merlemont, Bois de Hez-Ponchon	ABBECOURT
CLE 09	Coupure verte du château de Morainval	HEILLES
CLE10	Etangs et milieux alluviaux de Saint-Félix	
CLE11	Les Larris et le Bois commun	FOULANGUES, CIRES-LES-MELLO
CLE12	Prairies humides des Halgreux à Houdainville	ANGY, HODAINVILLE
CLE13	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	HODAINVILLE
CLE14	Bois de Saint-Michel et de Mello	BLAINCOURT-LES-PRECY, CIRES-LES-MELLO
GENS3	Forêt domaniale de Hez-Froidmont	HONDAINVILLE, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT
OIS1	Etangs "Air France", La Fosse aux Grives, Le Marais Dozet, Etang de vivier madame	GOUVIEUX, PRECY-SUR-OISE
OIS2	Marais du Lys	BORAN-SUR-OISE
PDT07	Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray	HODENC-L'EVEQUE, LABOISSIERE-EN-THELLE, LECOUDRAY-SUR-THELLE, NOAILLES, SAINT-GENEVIERE, SILLY-THILLARD
PDT13	Bois de Grainval et de Montagny, côté picard	BELLE-EGLISE
PDT15	Coteaux de Puiseux et de Bornel	PUISEUX-LE-HAUBERGER
PDT16	Vallées sèches de Montchavert	DIEUDONNE, LACHAPELLE-SAINT-PIERRE, NOVILLERS, ULLY-SAINT-GEORGES
PDT17	Bois des Bouleaux et Remise des Chênes	CAUVIGNY, BORAN-SUR-OISE, CROUY-EN-THELLE, MORANGLES

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Des GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le Département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Un GENS, Forêt Domaniale de HEZ-FROIDMONT, est recensé sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise (HONDAINVILLE, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT) et fait l'objet d'un partenariat pour la gestion et l'ouverture au public avec l'Office National des Forêts.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La Communauté de communes Thelloise est concernée par une ZPENS de 43,8 ha instaurée en 2016 en partie sur la commune de PRECY-SUR-OISE.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU

### 1. Assainissement

En pièce-jointe est disponible le tableau récapitulatif de l'assainissement commune par commune, Toutefois, quelques données peuvent être reprises ici.

L'assainissement non collectif concerne les communes de COUDRAY-SUR-THELLE, FOULANGUES, HODENC-L'EVEQUE, HEILLES, LABOISSIERE-EN-THELLE, MONTREUIL-SUR-THERAIN, MOUCHY-LE-CHATEL, SILLY-TILLARD.

Le reste des 32 communes est raccordé à l'une des quatorze stations d'épuration présentes sur le territoire ; seule la commune de CHAMBLY est raccordée à une station dans une commune du 95 (Persan-Beaumont).

### 2. Eau potable

Sur le territoire de la Communauté de communes, 23 captages d'eau pour l'alimentation en eau potable sont recensés :

- 4 captages sur la commune de BORAN-SUR-OISE ;
- 2 captages (dont 1 non exploité actuellement) sur la commune de CIRES-LES-MELLO ;
- 3 captages sur la commune de LABOISSIERE-EN-THELLE ;
- 6 captages (dont 1 non exploité actuellement) sur la commune de PRECY-SUR-OISE ;
- 3 captages sur la commune de SILLY-TILLARD ;
- 1 captage sur les communes de CHAMBLY (non exploité actuellement), DIEUDONNE, NOAILLES, PUISEUX-LE-HAUBERGER et ULLY-SAINT-GEORGES.

Parmi ces captages, certains ont été identifiés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement (01271X0099 à DIEUDONNE, 01275X0135 à PUISEUX-LE-HAUBERGER et 01264X0072 à LABOISSIERE-EN-THELLE) et au titre de la Conférence Environnementale (01277X0014, 01277X0222 et 01277X0225 à PRECY-SUR-OISE). Des actions pour la reconquête ou la préservation de la qualité des eaux de ces captages doivent être mise en place.

Le captage de LABOISSIERE-EN-THELLE possède un arrêté de dérogation afin de pouvoir continuer à distribuer de l'eau en attendant la mise en place d'un plan d'actions pour la reconquête de la qualité.

Le captage de DIEUDONNE présente des non-conformités pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine mais ne possède pas de dérogation actuellement.

### 3. Rivière

Les cours d'eau présents sont :

- L'Oise ;
- Le Thérain ;
- Le ru d'Orgueil et ses affluents ;
- Le Sillet et ses affluents ;
- Le ru de la Maladrerie ;
- Le ru de Lombardie et ses affluents ;
- Le ru de Heilles ;
- Le ru Saint Jean ;
- Le ru Hernival et ses affluents ;
- Le ru Ménil ;
- Le ru de Cires et ses affluents ;
- Le ru des Cagnières ;
- Le ru Flandre et ses affluents ;
- Le ru du Clos Herpin ;
- Le ru Ville ;
- La Thève ;
- L'Esches ;
- Le ru Gobette.

De manière générale, l'ensemble de ces cours d'eau fait l'objet d'objectifs d'atteinte du Bon Etat Global au titre de la DCE et sont recensés dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. De plus, un certain nombre d'entre eux est recensé en Liste 2 au titre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE). Ce dernier point imposant aux propriétaires d'ouvrages de se mettre en conformité peut impliquer des modifications importantes de tracés de cours d'eau.

Quatre maîtrises d'ouvrage rivière sont présentes sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise :

- Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT) ;
- Le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE) ;
- Le Syndicat Intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève, de la vieille Thève, de la nouvelle Thève, du ru saint martin et de leurs affluents (SITRARIVE) ;
- La Communauté de communes de la Thelloise, en substitution du Syndicat du ru de Cires dissous au 01/01/2018 dans le cadre de la mise en application de la GEMAPI.

Le SIVT est dépositaire d'une servitude de passage dans le cadre de son arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général suite à la mise en enquête publique de sa programmation pluriannuelle d'entretien et de restauration du Thérain. Cette programmation comprend notamment des arasements de merlons de curage destinés à rétablir la fonctionnalité des champs d'expansion des crues. Le SIBE a fait réaliser en 2015 une étude portant sur les volets inondation et hydromorphologique de l'Esches et de ses affluents.

Le SITRARIVE est dépositaire d'une servitude de passage dans le cadre de son arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général suite à la mise en enquête publique de sa programmation pluriannuelle d'entretien et de restauration de la Thève.

La mise en application de la GEMAPI sur le bassin versant du Thérain devrait déboucher sur la création d'un syndicat mixte unique sur l'ensemble de ce territoire incluant notamment le ru de Cires.

Il est à retenir, sur l'Oise, le projet de mise à grand gabarit MAGEO dans le cadre de la construction du canal Seine Nord.

### III. LOGEMENT

#### 1) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Il n'existe actuellement aucun PLH sur le territoire de la Communauté de communes de la Thelloise.

#### 2) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003. Un nouveau schéma est en cours d'élaboration et devrait être adopté fin 2018.

#### 3) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat ».

À titre indicatif, sur les territoires de la Communauté de communes de la Thelloise (formée des territoires de la Communauté de communes du pays de Thelle et de celui de la Ruraloise), le PDH préconise la production



annuelle d'environ 314 logements à l'horizon 2020 dont 53 % de logements sociaux (comprenant le locatif social et le logement en accession sociale).

**4) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)**

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

**5) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT**

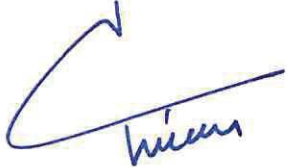
Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de votre document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour la Présidente du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le Préfet,  
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

- p.j. : - données BAAC  
- comptage des données de circulation  
- fiches action PDMD  
- extraits du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
- fiches ENS



Commune	Axe	Date du comptage	Moyenne journalière annuelle (nombre de véhicules)	Pourcentage de poids lourds
Abbecourt	D1001	26/06/2017	12 858	5,60%
Angy	D144	01/06/1999	271	2%
	D929	01/04/2016	2 397	2,70%
	D12	08/02/2017	7 482	3,70%
	D12	08/02/2017	5 917	5,10%
Balagny-sur-Thérain	D929	10/10/2016	2 068	2%
	D86	02/10/2017	1 570	4,30%
Belle-Église	D923	07/06/2017	7 147	3%
	D105	26/06/2017	8 877	4,70%
	D1001	26/06/2017	14 732	6,10%
Berthecourt	D620	06/10/2015	1 008	4,30%
	D44	03/05/2017	2 766	2,60%
	D137	15/05/2017	4 649	3,70%
	D125	28/05/2017	3 502	2,90%
	D137	13/06/2017	3 030	3,50%
Blaincourt-lès-Précý	D44	22/03/2017	2 497	4,20%
	D92	22/03/2017	2 526	5,20%
Boran-sur-Oise	D118	07/03/2017	2 690	0,90%
	D118	15/06/2017	1 978	1,70%
	D924	22/06/2017	6 041	2%
	D603	26/06/2017	8 664	9,50%
Cauvigny	D44	03/05/2017	2 766	2,60%
	D137	13/06/2017	3 030	3,50%
	D1001	26/06/2017	13 400	6,90%
	D55	12/09/2017	975	1,40%
	D55	15/09/2017	1 594	2,90%
Chambly	D49	16/03/2015	2 526	1,10%
	D49	17/05/2017	1 765	1,20%
	D923	07/06/2017	7 147	3%
	D924	22/06/2017	6 041	2%
	D105	26/06/2017	8 877	4,70%
	D1001	26/06/2017	14 732	6,10%
Cires-lès-Mello	D929	12/05/2014	4 641	3,60%
	D929	10/10/2016	2 068	2%
	D44	22/03/2017	2 497	4,20%
	D44	03/05/2017	2 766	2,60%
	D929	15/05/2017	5 033	3,50%
Crouy-en-Thelle	D92	22/03/2017	2 526	5,20%
	D118	15/06/2017	1 978	1,70%
Dieudonné	D1001	26/06/2017	13 310	7,70%
	D609	20/09/2017	2 450	3,20%

Ercuis	D929	26/02/2014	3 683	3,30%
	D929	12/05/2014	4 641	3,60%
	D92	22/03/2017	2 526	5,20%
Fresnoy-en-Thelle	D49	16/03/2015	2 526	1,10%
	D929	28/06/2017	7 186	2,60%
Heilles	D512	07/12/2015	626	3,20%
	D512	06/05/2016	585	1,20%
	D137	13/06/2017	2 017	2,70%
	D89	13/06/2017	1 022	6,80%
Hodenc-l'Évêque	D504	24/11/2014	594	1,70%
	D504	18/11/2015	605	2,10%
	D2	05/04/2017	2 213	2,50%
Hondainville	D12	08/02/2017	5 917	5,10%
	D55	13/06/2017	643	1,50%
	D89	13/06/2017	1 850	2,30%
Laboissière-en-Thelle	D46	01/03/1999	430	2%
	D121	02/12/2015	191	3,70%
	D533	02/12/2015	1 032	1,40%
	D121	23/11/2016	375	1,50%
	D125	15/05/2017	2 773	3%
Lachapelle-Saint-Pierre	D46	12/09/2017	1 209	4,70%
Le Coudray-sur-Thelle	D115	09/09/2015	1 111	5,90%
	D121	02/12/2015	191	3,70%
Le Mesnil-en-Thelle	D924	22/06/2017	6 041	2%
	D929	28/06/2017	7 186	2,60%
Mello	D110	10/10/2016	2 072	5,50%
	D123	06/02/2017	5 055	1,90%
	D12	08/02/2017	2 034	4,20%
	D12	04/04/2017	2 152	1,80%
Morangles	D118	15/06/2017	1 978	1,70%
	D929	28/06/2017	7 186	2,60%
Mortefontaine-en-Thelle	D1001	26/06/2017	13 310	7,70%
Mouchy-le-Châtel	D137	13/06/2017	3 030	3,50%
	D137	13/06/2017	2 017	2,70%
	D89	13/06/2017	1 022	6,80%
Neuilly-en-Thelle	D929	26/02/2014	3 683	3,30%
	D929	12/05/2014	4 641	3,60%
	D49	16/03/2015	2 526	1,10%
	D92	22/03/2017	2 526	5,20%
	D929	03/05/2017	4 779	3,60%
	D929	28/06/2017	7 186	2,60%
	D46	12/09/2017	1 209	4,70%
	D609	20/09/2017	2 450	3,20%

Noailles	D115	09/09/2015	1 111	5,90%
	D2	05/04/2017	2 213	2,50%
	D44	03/05/2017	2 766	2,60%
	D137	15/05/2017	4 649	3,70%
	D125	28/05/2017	3 502	2,90%
	D1001	26/06/2017	13 400	6,90%
	D1001	26/06/2017	12 858	5,60%
Novillers	D1001	26/06/2017	13 310	7,70%
	D46	12/09/2017	1 209	4,70%
	D55	15/09/2017	1 594	2,90%
Ponchon	D115	09/09/2015	1 111	5,90%
	D125	09/02/2017	2 590	4,90%
	D2	05/04/2017	2 213	2,50%
	D125	28/05/2017	3 502	2,90%
	D1001	26/06/2017	12 858	5,60%
Précy-sur-Oise	D17	06/02/2017	5 869	1,30%
	D44	22/03/2017	2 497	4,20%
	D92	22/03/2017	2 526	5,20%
	D92	26/06/2017	9 405	10,80%
	D92	26/06/2017	11 813	10,70%
	D603	26/06/2017	8 664	9,50%
Puisseux-le-Hauberger	D1001	26/06/2017	14 732	6,10%
	D1001	26/06/2017	13 310	7,70%
	D609	20/09/2017	2 450	3,20%
Sainte-Geneviève	D46	01/03/1999	430	2%
	D125	09/02/2017	2 590	4,90%
	D125	15/05/2017	2 773	3%
	D1001	26/06/2017	13 400	6,90%
	D1001	26/06/2017	13 310	7,70%
	D46	12/09/2017	1 209	4,70%
	D55	15/09/2017	1 594	2,90%
Saint-Félix	D12	08/02/2017	5 917	5,10%
	D89	13/06/2017	1 850	2,30%
	D89	13/06/2017	1 022	6,80%
Saint-Sulpice	D504	24/11/2014	594	1,70%
	D504	03/04/2017	661	3,20%
	D2	05/04/2017	2 213	2,50%
Silly-Tillard	D46	01/03/1999	430	2%
	D505	01/07/2001	324	3%
	D115	09/09/2015	1 111	5,90%
	D2	05/04/2017	2 213	2,50%
Thury-sous-Clermont	D55	14/10/2015	845	3,20%
	D929	01/04/2016	2 397	2,70%
	D89	13/06/2017	1 850	2,30%
	D89	13/06/2017	698	2,50%

Ully-Saint-Georges	D44	03/05/2017	2 766	2,60%
	D46	12/09/2017	1 209	4,70%
	D86	02/10/2017	1 570	4,30%
	D86	09/10/2017	1 004	3,80%
Villers-Saint-Sépulcre	D620	06/10/2015	1 008	4,30%
Villers-sous-Saint-Leu	D44	22/03/2017	2 497	4,20%
	D92	26/06/2017	11 813	10,70%
	D92	26/06/2017	12 484	10,40%

<i>Données BAAC</i>		
Commune	Axe	Nombre d'accidents
Abbecourt	D1001	2
Angy	D12	3
	D929	3
Balagny-sur-Thérain	D929	4
Belle-Église	D1001	2
	D105	3
Berthecourt	D125	2
	D137	1
	D44	14
	D620	1
Blaincourt-lès-Précy	D44	6
Boran-sur-Oise	D603	9
	D603	1
	D924	1
Cauvigny	C	1
	D44	5
	D55	1
Chambly	D1001	1
	D105	1
	D21	1
	D49	1
	D923	1
	D924	1
Cires-les Mello	D123	1
	D44	1
	D929	3
Crouy-en-Thelle	D92	3
	D92	2
	D92	1
Dieudonné	D1001	1
	D609	1
Ercuis	D929	2
Fresnoy-en-Thelle	D49	1
	D929	1
Hodenc-l'Évêque	D2	1
	D504	1
Hondainville	D12	1
Laboissière-en-Thelle	D46	2
	D46	1
Le Coudray-sur-Thelle	D115	1
	D121	1

Commune	Axe	Nombre d'accidents
Le Mesnil-en-Thelle	D593	1
	D924	1
	D929	1
Mello	D110	1
	D12	1
	D123	1
Mortefontaine-en-Thelle	D1001	3
	D1001	2
Mouchy-le-Châtel	D137	1
Neuilly-en-Thelle	D46	1
	D609	2
	D609	1
	D92	2
	D92	1
	D929	1
Noailles	D1001	14
	D115	4
	D137	5
	D2	8
	N31	1
Novillers	D1001	7
Ponchon	D1001	2
	D115	2
Précy-sur-Oise	D17	2
	D44	4
	D92	3
Puiseux-le-Hauberger	D1001	10
Sainte-Geneviève	D125	1
	D46	3
Saint-Félix	D12	1
Saint-Sulpice	D504	1
Silly-Tillard	D115	2
	D2	1
	D505	2
	D533	1
Thury-sous-Clermont	D89	1
Uilly-Saint-Georges	D44	5
	D86	3
Villers-Saint-Sépulcre	D620	0
	D44	6
	D92	5

Communes	Choix zonage	Communes raccordées	STATION Commune d'implantation	Année mise en service ou mise en	Capacité en EH	type de station	EXUTOIRE
ABBECOURT	AC	ABBECOURT	ABBECOURT	2008	1 500	BA-N-P	Ru d'orgueil
BORAN-SUR-OISE	AC	BORAN-SUR-OISE	BORAN-SUR-OISE	2012	3 000	BA-N-P	Oise
CAUVIGNY	AC	CAUVIGNY	CAUVIGNY	1997	2 000	BA-N	Ru de Cires
CIRES-LES-MELLO	AC	CIRES-LES-MELLO	CIRES-LES-MELLO	1983	8 000	BA-N	Thérain
MELLO	AC	MELLO	CIRES-LES-MELLO				
BERTHECOURT	AC	BERTHECOURT	HERMES				
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	AC	MORTEFONTAINE-EN-THELLE	HERMES				
NOAILLES	AC	NOAILLES	HERMES				
NOVILLERS	AC	NOVILLERS	HERMES				
PONCHON	AC	PONCHON	HERMES				
SAINTE-GENEVIEVE	AC	SAINTE-GENEVIEVE	HERMES				
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	AC	VILLERS-SAINT-SEPULCRE	HERMES				
HONDAINVILLE	AC	HONDAINVILLE	HONDAINVILLE	2006	2 200	BA-N-P	Thérain
THURY-SOUS-CLERMONT	AC	THURY-SOUS-CLERMONT	HONDAINVILLE				
CROUY-EN-THELLE	AC	CROUY-EN-THELLE	LE MESNIL-EN-THELLE				
ERCUIS	AC	ERCUIS	LE MESNIL-EN-THELLE				
FRESNOY-EN-THELLE	AC	FRESNOY-EN-THELLE	LE MESNIL-EN-THELLE				
MESNIL-EN-THELLE	AC	LE MESNIL-EN-THELLE	LE MESNIL-EN-THELLE	2010	15 000	BA-N-P	Oise via fossé
MORANGLES	AC	MORANGLES	LE MESNIL-EN-THELLE				
NEUILLY-EN-THELLE	AC	NEUILLY-EN-THELLE	LE MESNIL-EN-THELLE				
BELLE-EGLISE	AC	BELLE-EGLISE	MERU				
DIEUDONNE	AC	DIEUDONNE	MERU				
PUISEUX-LE-HAUBERGER	AC	PUISEUX-LE-HAUBERGER	MERU				
ANGY	AC	ANGY	MOUY				
BALAGNY-SUR-THERAIN	AC	BALAGNY-SUR-THERAIN	MOUY				



Communes	Choix zonage	Communes raccordées	STATION Commune d'implantation	Année mise en service ou mise en	Capacité en EH	type de station	EXUTOIRE
CHAMBLY	AC	CHAMBLY	PERSAN- BEAUMONT (95)				
SAINT-FELIX	AC	SAINT-FELIX	SAINT-FELIX	1985	500	LAG	Thérain
SAINT-SULPICE	AC	SAINT-SULPICE	SAINT-SULPICE	2007	1 000	BA-N	Ru d'Orgueil
LACHAPELLE-SAINTE-PIERRE	AC	LACHAPELLE-SAINTE-PIERRE	ULLY-SAINTE-GEORGES				
ULLY-SAINTE-GEORGES	AC	ULLY-SAINTE-GEORGES	ULLY-SAINTE-GEORGES	2007	4 000	BA-N-P	Ru de cires
BLAINCOURT-LES-PRECY	AC	BLAINCOURT-LES-PRECY	VILLERS-SOUS-SAINTE-LEU				
PRECY-SUR-OISE	AC	PRECY-SUR-OISE	VILLERS-SOUS-SAINTE-LEU				
VILLERS-SOUS-SAINTE-LEU	AC	VILLERS-SOUS-SAINTE-LEU	VILLERS-SOUS-SAINTE-LEU	2009	16 500	BA-N-P	Oise
COUDRAY-SUR-THELLE	ANC						
FOULANGUES	ANC						
HODENC-L'EVEQUE	ANC						
HEILLES	ANC						
LABOISSIERE-EN-THELLE	ANC						
MONTREUIL-SUR-THERAIN	ANC						
MOUCHY-LE-CHATEL	ANC						
SILLY-TILLARD	ANC						

## LIAISON CREIL-CHAMBLY

### CONTEXTE

La liaison Creil - Chambly fait partie des grands itinéraires d'intérêt interrégional. Le plateau de Thelle, la vallée de l'Oise et notamment les agglomérations de Creil/Nogent-sur-Oise/Montataire, Thiverny, Saint-Leu-D'esserent, Précly-sur-Oise, Blaincourt-les-Précly ne présentent pas d'infrastructures routières adaptées à l'activité.

### OBJECTIF

L'opération consiste à reporter les trafics de transit des RD 200, RD 92, RD929 en dehors des agglomérations traversées pour :

- supprimer les congestions en centre-ville,
- réduire les temps de trajet,
- améliorer le cadre de vie des riverains.

Conformément aux orientations du Grenelle, le projet intègre la réutilisation de voies existantes (RD 1016-RD 201-RD 200, contournement sud est de Creil ; le barreau RD 49/ RD 1001 sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays de Thelle Cette liaison contribue à l'attractivité du territoire et s'inscrit au sein d'une synergie de développement des grands axes routiers et participe à la création d'un itinéraire de traverse du département, permettant la jonction entre l'Aisne et le Val d'Oise.

### ENJEUX

- Le milieu naturel est fortement sensible en raison de la présence de ZNIEFF, de la proximité de site Natura 2000,
- le milieu physique est fortement contraignant en raison de franchissements importants à prévoir : doublement du franchissement de l'Oise, coteaux de l'Oise,
- l'occupation humaine est particulièrement contrastée : essentiellement urbaine dans le bassin creillois et rurale sur le plateau de Thelle.

### PROGRAMME

- 1. La liaison Creil/Chambly** se décompose en 4 sections fonctionnelles : contournement sud-est de Creil (RD 1016-201-200), déviation de Saint-Leu d'Esserent, Villers-sous-Saint-Leu et Précly-sur-Oise (RD92-603), déviation de Crouy-en-Thelle (RD92), liaison RD49-RD1001 sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays-de-Thelle et la déviation de Neuilly-en-Thelle (qui a fait l'objet d'une étude spécifique),
- 2. Linéaire** : 25.5 km

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

Réalisation des sections fonctionnelles.

### DÉTAIL DU PROGRAMME

#### Position du département

1-2 : Maître d'ouvrage

#### Acteurs à mobiliser

État, Région, EPCI, Communes, PNR, Autres : SNCF, RFF...

#### Budget

- Étude : 0,15 M€
- Travaux : 122 M€

#### Plan de financement

- Département de l'Oise : 70%
- Région Picardie : 30%

---

## LIAISON CREIL-CHAMBLY

---



## RD 92-RD 603 DÉVIATION DE ST-LEU-D'ESSERENT/VILLERS-SOUS-ST-LEU/ PRÉCY-SUR-OISE

### CONTEXTE

- Saint-leu d'Esserent, Villers-sous-Saint-leu et Précý-sur-Oise, sont traversées par la RD 92 classée en 2<sup>e</sup> catégorie. Elle est sécante en agglomération avec la RD 44 provenant du sud du département et qui draine également un trafic important,
- en ville, les nuisances liées à l'intensité du trafic et la présence importante de PL (jusqu'à 11%) sont importantes en termes de bruit et d'insécurité,
- l'infrastructure présente des problèmes de congestion.

### OBJECTIF

L'opération consiste à reporter les trafics de transit de la RD 92 en dehors des agglomérations pour :

- supprimer les congestions en centre-ville,
- réduire les temps de trajet,
- améliorer le cadre de vie des riverains.

Ce barreau s'inscrit au sein d'une liaison interrégionale reliant Creil à Chambly.

### ENJEUX

- Le milieu naturel est fortement sensible en raison de la présence de ZNIEFF niveau 1, de la proximité de sites Natura 2000,
- le milieu physique est modérément contraignant en raison d'une topographie peu mouvementée mise à part les coteaux de l'Oise et l'absence d'ouvrage de franchissement,
- l'occupation humaine est essentiellement agricole, ponctuellement périurbaine.

### PROGRAMME

1. **Études DUP** : 3-4 ans
2. **Maîtrise foncière** : 2-3 ans
3. **Travaux** : 2-3 ans
4. **Linéaire** : 9.5 km

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Pourcentage de report du trafic de transit sur la déviation,
- trafic routier résiduel en agglomération.

### DÉTAIL DU PROGRAMME

#### Position du département

1-4 ; Maître d'ouvrage

#### Acteurs à mobiliser

État, Région, EPCI, Communes, PNR

#### Budget

- Étude : 0,7 M€
- Travaux : 50 M€

#### Plan de financement

- Département de l'Oise
- Région Picardie

## RD 92-RD 603 DÉVIATION DE ST-LEU-D'ESSERENT/VILLERS-SOUS-ST-LEU/PRÉCY-SUR-OISE



Phases	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5	Année n+6	Année n+7	Année n+8	Année n+9
Études préalables										
Procédures DUP										
Maîtrise foncière										
Études maîtrise d'œuvre										
Travaux										

## RD 1001 DÉVIATION DE NOAILLES

### CONTEXTE

La RD 1001 constitue un axe routier Nord-Sud structurant du département. Elle est susceptible d'être utilisée comme itinéraire de délestage en cas de fermeture de l'autoroute A16. La RD 1001, classée en 2<sup>e</sup> catégorie, est une route nationale d'intérêt locale (RNIL) transférée au département en 2006. Elle traverse plusieurs agglomérations, dont Noailles avec un trafic routier important d'environ 12 700 véhicules/jour dont 13% de poids lourds.

### OBJECTIF

L'opération a pour objectif de reporter le trafic hors agglomération, surtout le trafic poids lourds (1 650 PL/j), d'améliorer la sécurité et de supprimer les nuisances de circulation dans la traversée de la commune.

### ENJEUX

- Le milieu naturel est fortement sensible en raison de la présence de zones humides,
- le milieu physique est contraignant en raison du relief,
- l'occupation humaine est essentiellement agricole.

### PROGRAMME

1. **Études DUP** : 3-5 ans
2. **Maîtrise foncière** : 2-3 ans
3. **Travaux** : 2-3 ans
4. **Linéaire** : 4 km

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Pourcentage de report du trafic de transit sur la déviation,
- trafic routier résiduel en agglomération.

### DÉTAIL DU PROGRAMME

#### Position du département

1-4 : Maître d'ouvrage

#### Acteurs à mobiliser

État, EPCI, Commune

#### Budget

- Étude : 0,35 M€
- Travaux : 20 M€

#### Plan de financement

Département de l'Oise

## RD 1001 DÉVIATION DE NOAILLES



Phases	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5	Année n+6	Année n+7	Année n+8	Année n+9
Études préalables										
Procédures DUP										
Maîtrise foncière										
Études maîtrise d'œuvre										
Travaux										

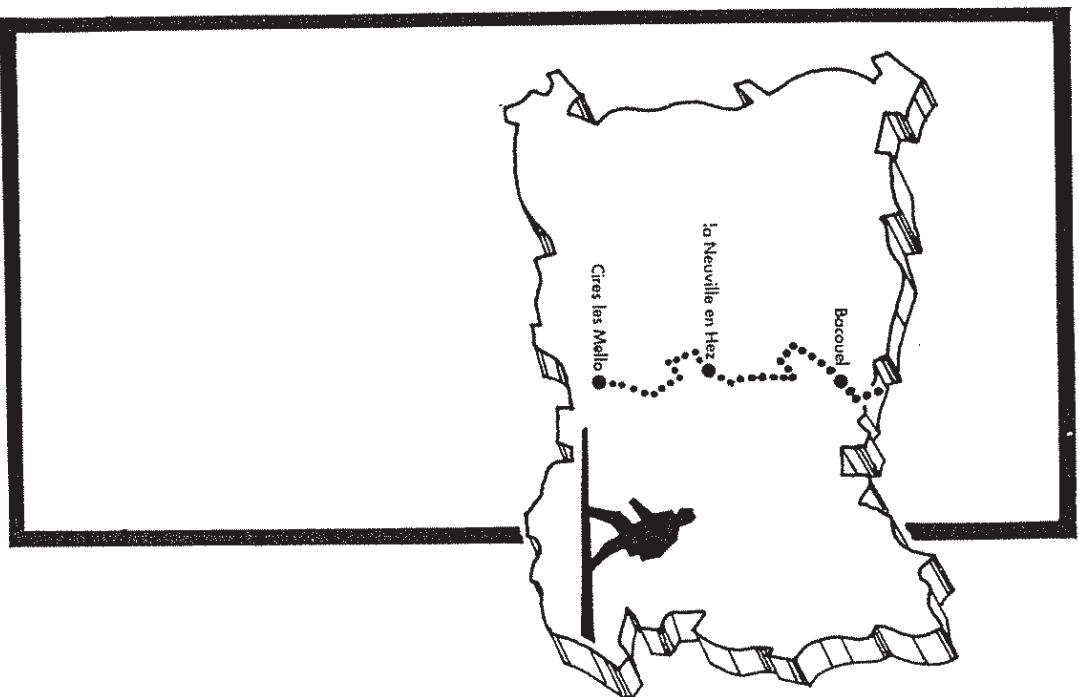
## SENTIER DE GRANDE RANDONNEE BRUXELLES - PARIS

Ce sentier fait partie de l'itinéraire qui permet de relier BRUXELLES à PARIS.

Au Nord, il se sépare du GR 121 (BOULOGNE-sur-MER - BRUXELLES) dans la région de FREVENT (Pas-de-Calais). Il traverse, dans la Somme, les régions de DOULLENS et de LUCHEUX pour arriver sur CORBIE et la Vallée de la NOYE.

Le GR 124 pénètre dans l'Oise au voisinage de ROCQUENCOURT par le très beau chemin qui relie FOLLEVILLE (Somme) à ROCQUENCOURT. En l'empruntant du Nord au Sud les sites les plus remarquables sont les suivants : le point de vue de MESNIL-SAINT-FIRMIN sur BACUEL, la voie romaine de SOISSONS à AMIENS, le panorama de BEAUVOIR sur BRETEUIL et sur VENDEUIL-CAPLY, la descente sur SAINT-ANDRE-FARIVILLIERS, le vallon mystérieux de Noirvaux, la Vallée de la Brèche par LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE, REUIL et MONTREUIL-sur-BRECHE, le Vallon de BUCAMP à BOISAUBERT, la jolie courbe en descente sur BULLES, LITZ, la forêt de HEZ-FROIDMONT et son vieux chemin de lisière aux belles trouées sur BRESIES et le Mont César.

Le sentier contourne la forêt de HEZ-FROIDMONT par le Sud pour atteindre le haut lieu du Mont de HERMES, site antique aux lointains mélancoliques, qui domine le Pays de Thelle.



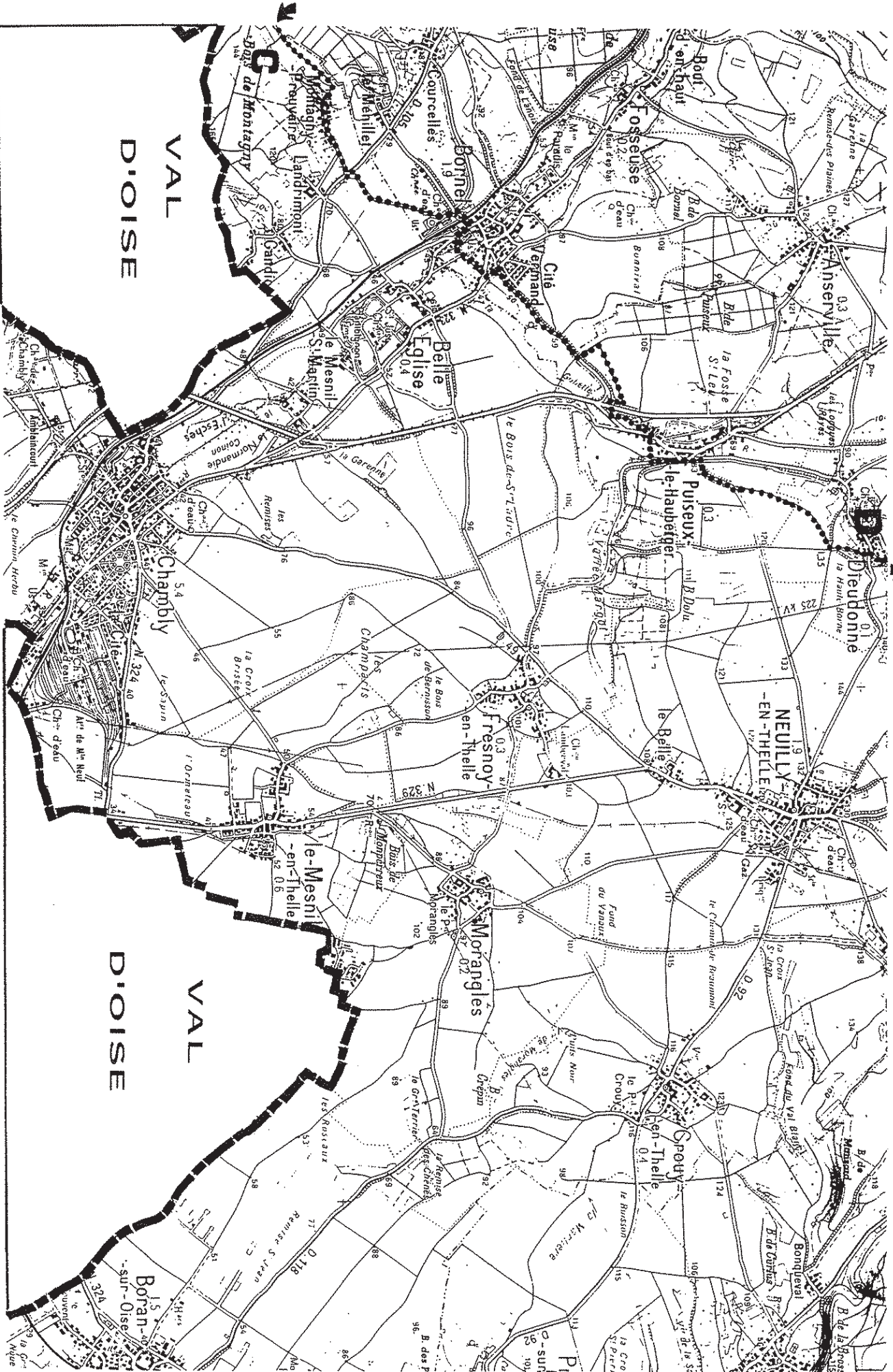


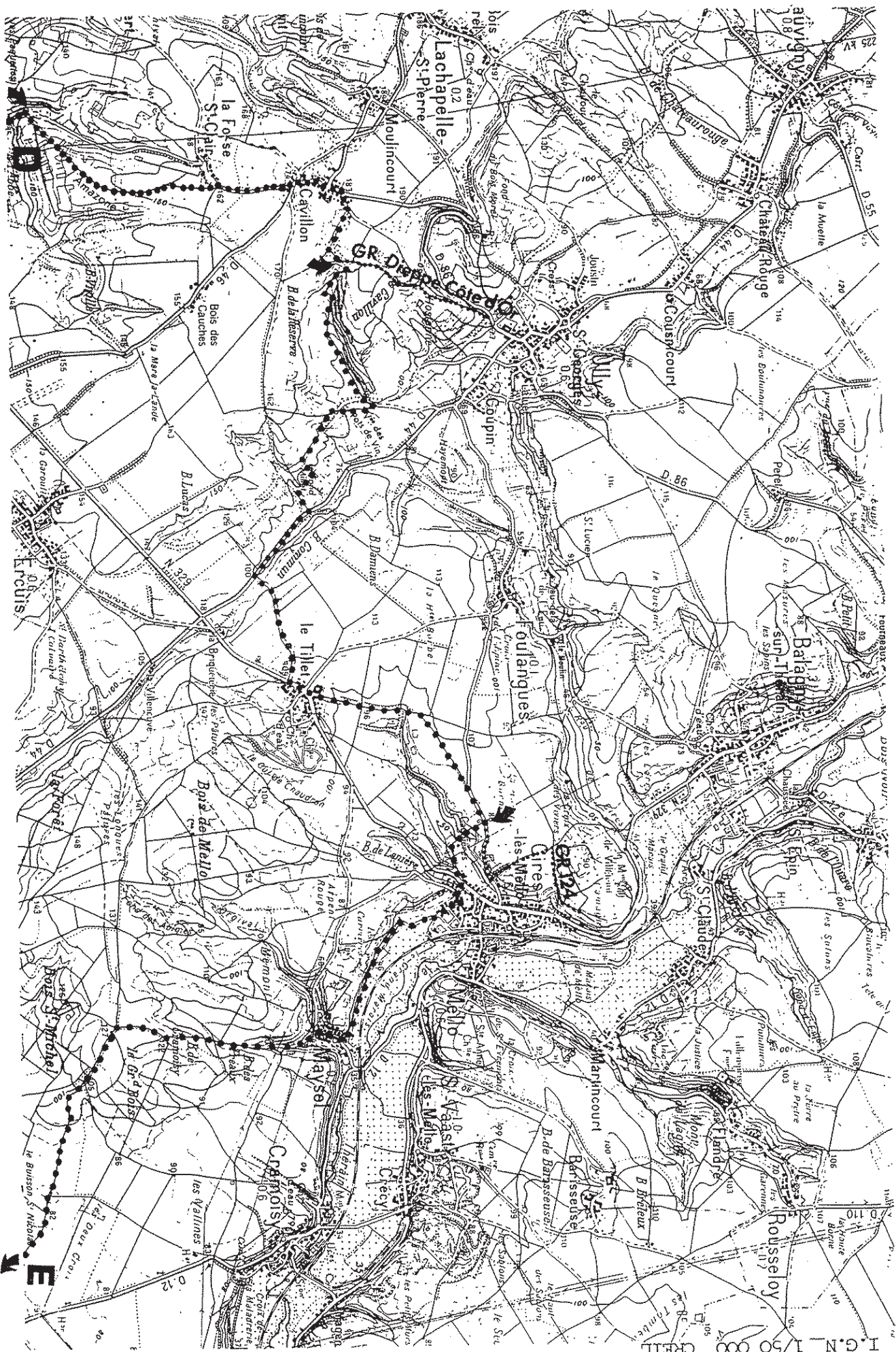
Après FAY-SOUS-BOIS, le sentier pénètre en forêt par une cavée rustique. Il ondule, monte et descend jusqu'au poteau de la Verrière pour arriver à PILLERVAL.

En empruntant le chemin des Vaches, on gagne de nouveau les hauteurs pour redescendre sur THURY-SOUS-CLERMONT que l'on traverse. Un chemin pittoresque et rocailleux conduit ensuite à ANSACQ par une très belle descente. On suivra ensuite une petite route jusqu'au vieux château aux tuiles chatoyantes que borde un grand étang. Par le chemin de la Garde, on rejoint la bordure du plateau jusqu'à Méraud. Le chemin dit "de Rousseloy" traverse le CD 137 et se poursuit à travers champ jusqu'au village du même nom. On le quittera pour se diriger ensuite sur SAINT-CLAUDE par le chemin du DEJUGE, les Blucalières et le Bois d'ARCY.

De SAINT-CLAUDE à CIRESS-LES-MELLO, l'itinéraire traverse le Thérain et rejoint le GR 11. Les liaisons existant entre le GR 11 et le GR 1 permettent de rejoindre PARIS par la Porte de Saint-Cloud.

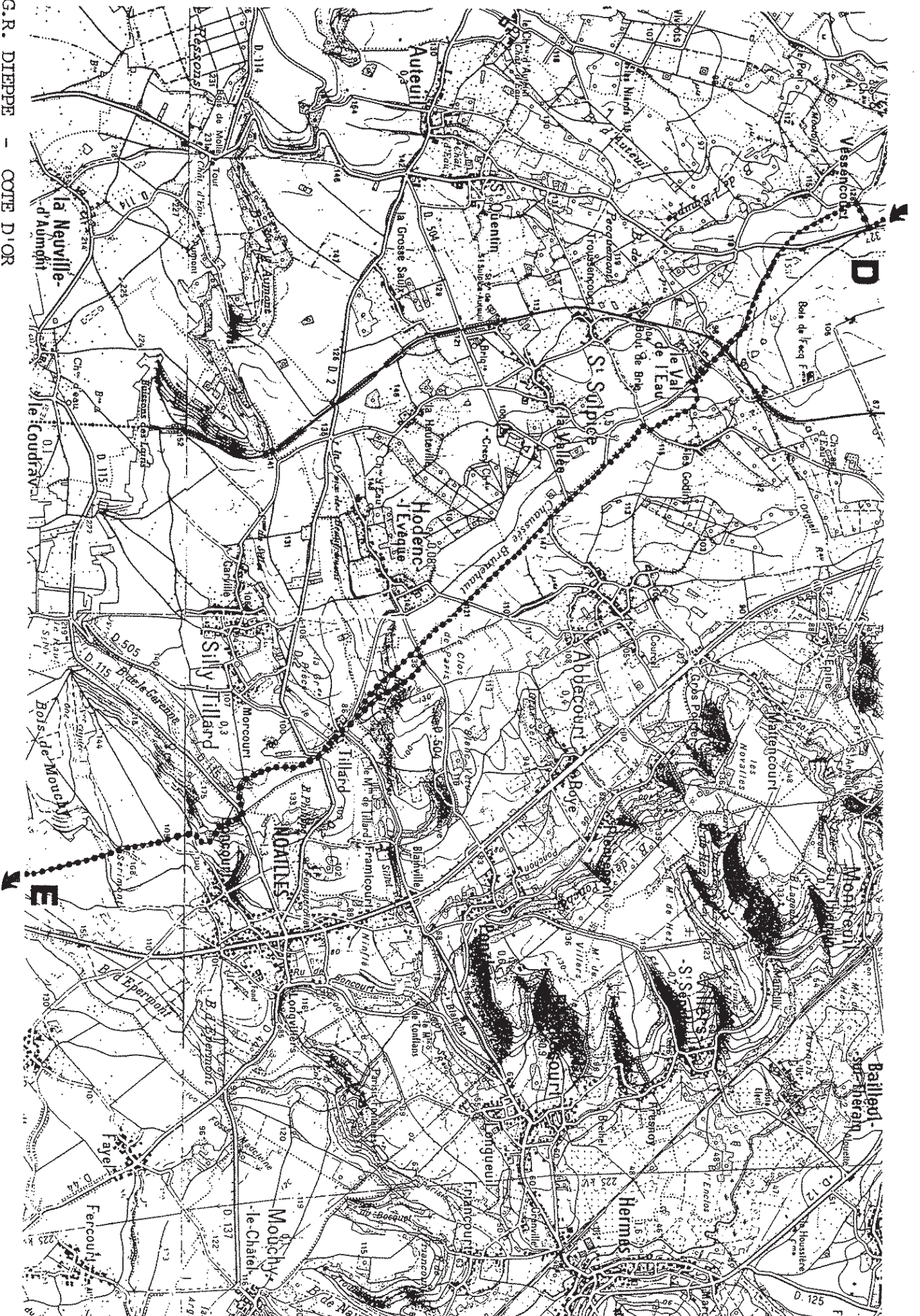
Dans le département, le sentier GR 124 représente un parcours de 140 km.





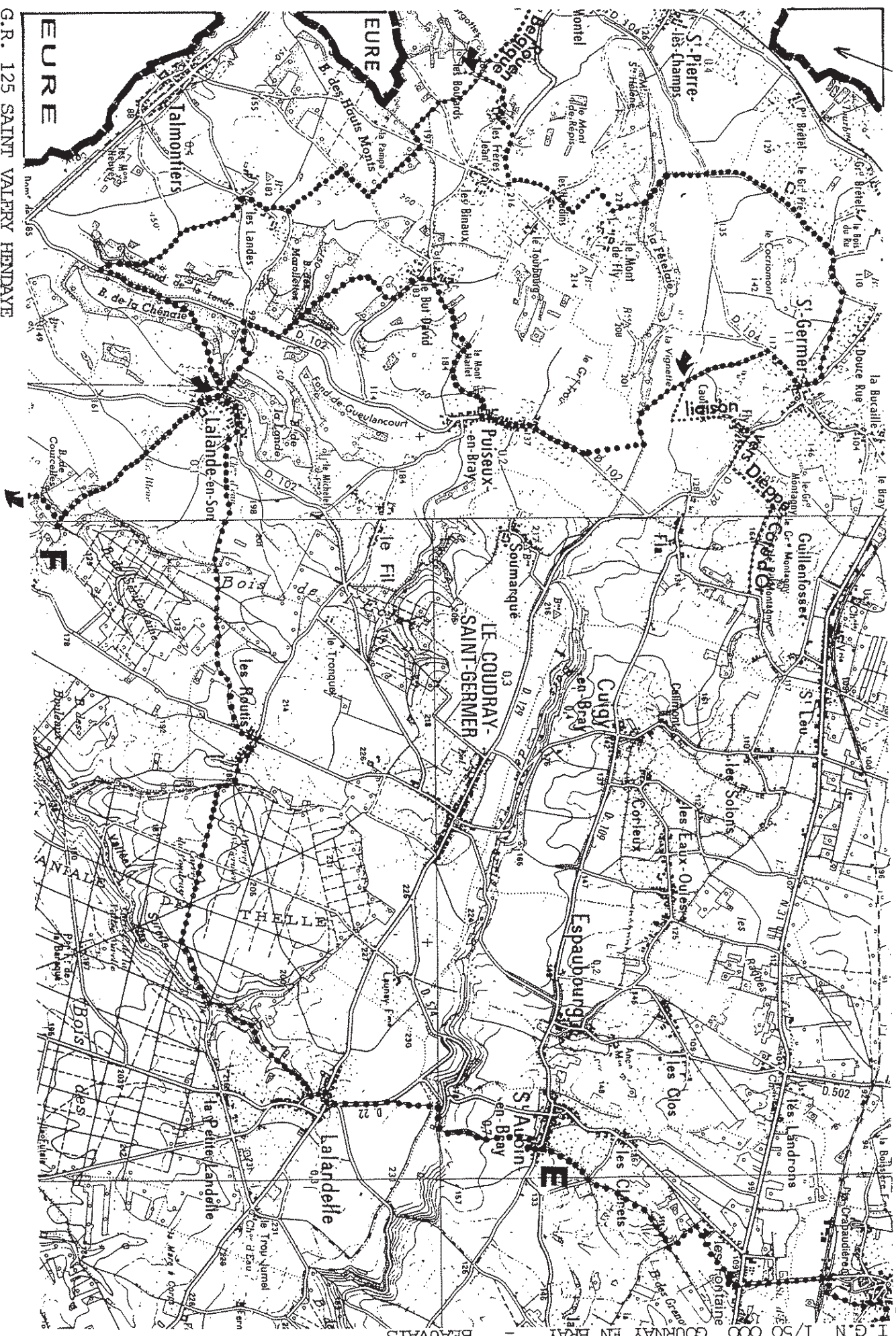
1:50 000 BEAUVAIS - CLERMONT

CLERMONT - CLERMONT

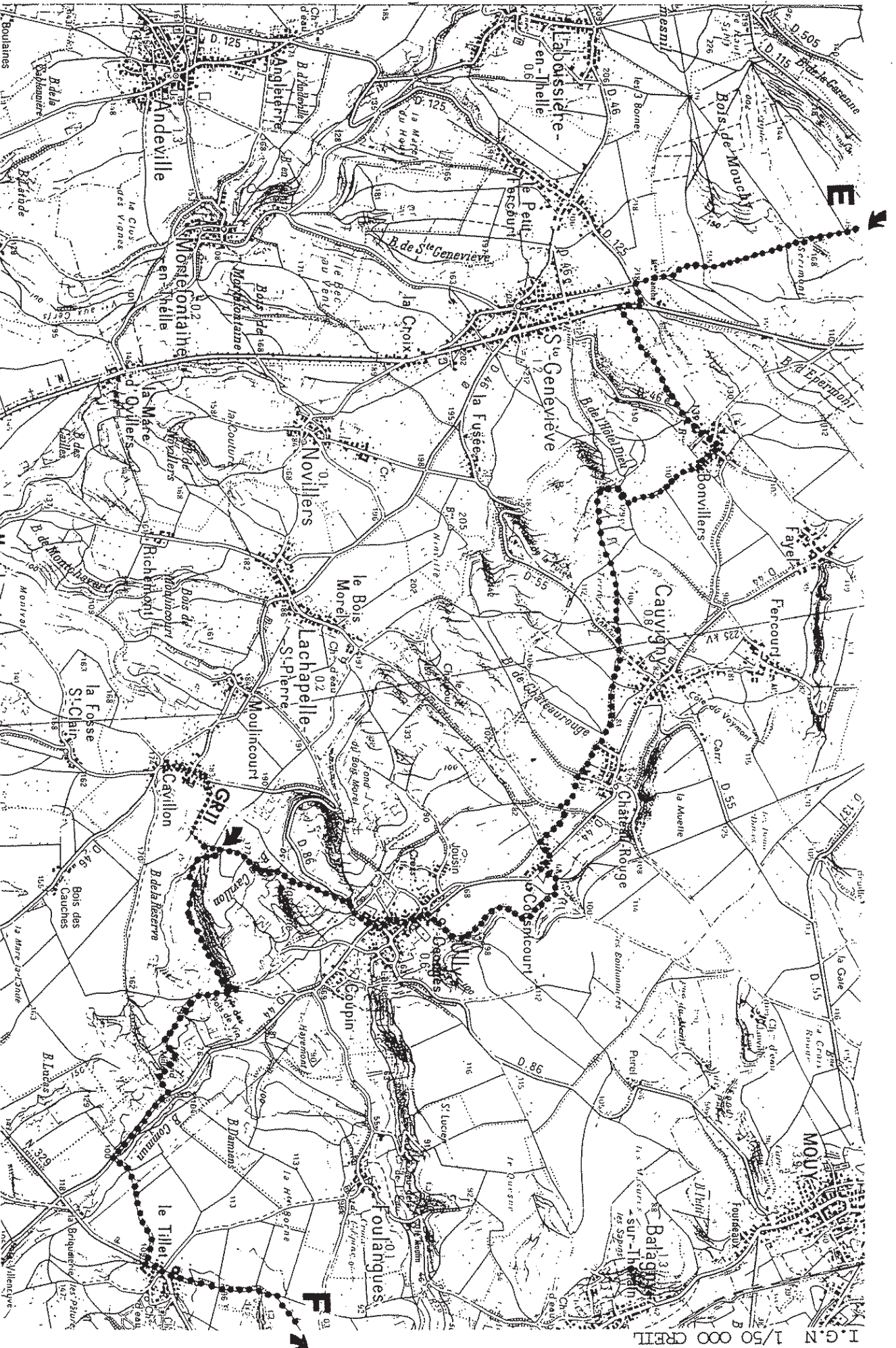


G.R. DIERPPE - COTE D'OR











**Circuit : « Le Chemin des Enfants »**

*Longueur : 5 km*

**LE MESNIL EN THELLE**

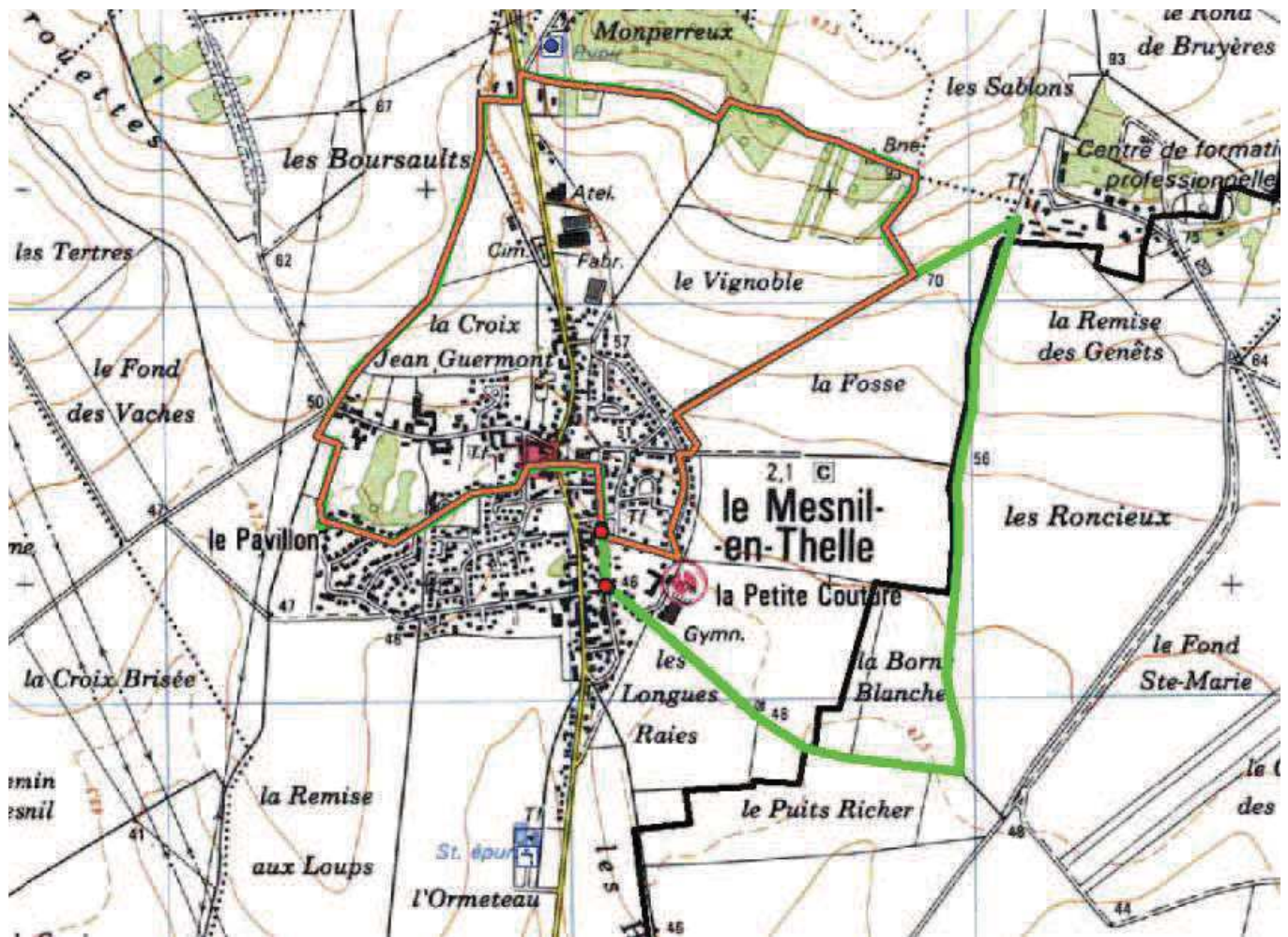
Rue des noyers  
Chemin rural de BEAUMONT-SUR-OISE à NEUILLY-EN-THELLE  
Rue de la libération  
Chemin rural dit du bois Monperreux  
Chemin rural n°13 de MESNIL-EN-THELLE à MORANGLES  
Chemin de remembrement  
Chemin rural n°27 dit du Vignoble  
Chemin de remembrement  
Chemin de PRECY  
Avenues des écoles  
Rue de la libération  
Avenue du Parc du Thelle  
Rue de la ferme  
Rue du 19 Mars 1962  
Ruelle du château  
Rue du Chef de ville

**Circuit : « A la découverte de Mesnil en Thelle »**

*Longueur : 6,6 km*

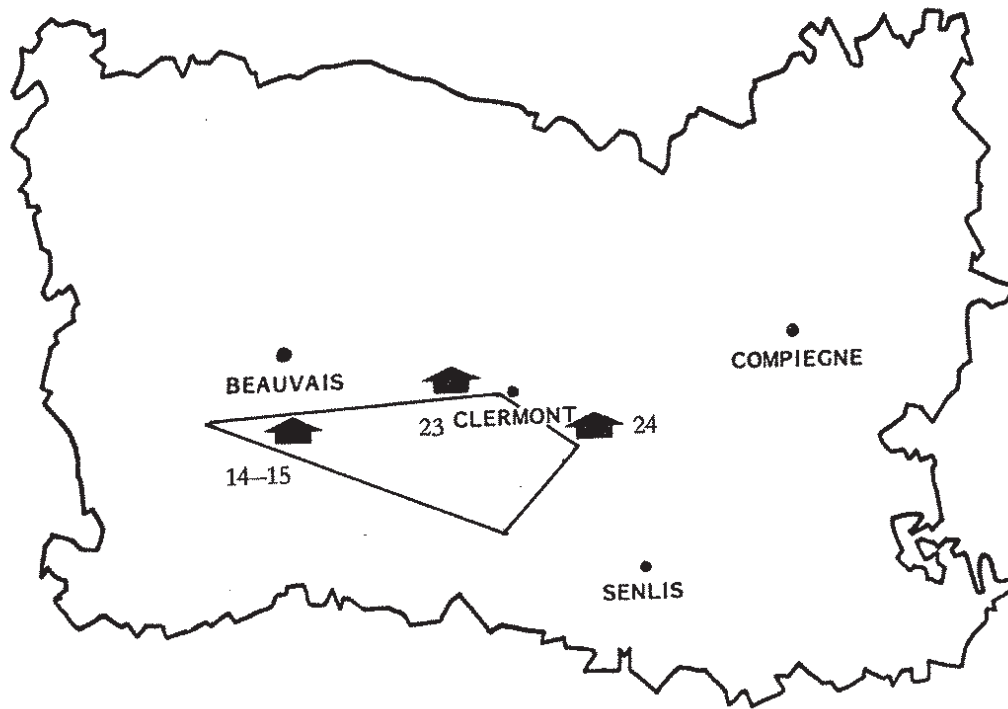
**LE MESNIL EN THELLE**

Rue de la Mairie  
Rue des Hayettes  
Rue Marie Curie  
Chemin rural 9 de BERNES à MESNIL EN THELLE  
Chemin de MORANGLES  
Chemin de PRECY  
Chemin de Remembrement  
Chemin rural n°27 dit du vignoble  
Chemin de Remembrement  
Chemin rural 13 de MESNIL EN THELLE à MORANGLES  
Rue Beauregard  
Rue de la Libération  
Chemin rural 17 de MESNIL-EN-THELLE à NEUILLY-EN-THELLE  
Chemin rural de MESNIL-EN-THELLE à NEUILLY-EN-THELLE  
Chemin rural BEAUMONT-SUR-OISE  
Rue des Novers  
VC 2 de MESNIL-EN-THELLE à PERSAN  
VC 2 de PERSAN à MESNIL-EN-THELLE  
Chemin rural dit du Pavillon  
Rue du 19 Mars 1962  
Rue de La ferme  
Avenue du Parc de Thelle  
Rue de la Libération



Circuit orange : Le Chemin des Enfants

Circuit vert : A la découverte de Mesnil en Thelle



## FORETS DU CLERMONTOIS

95 KM

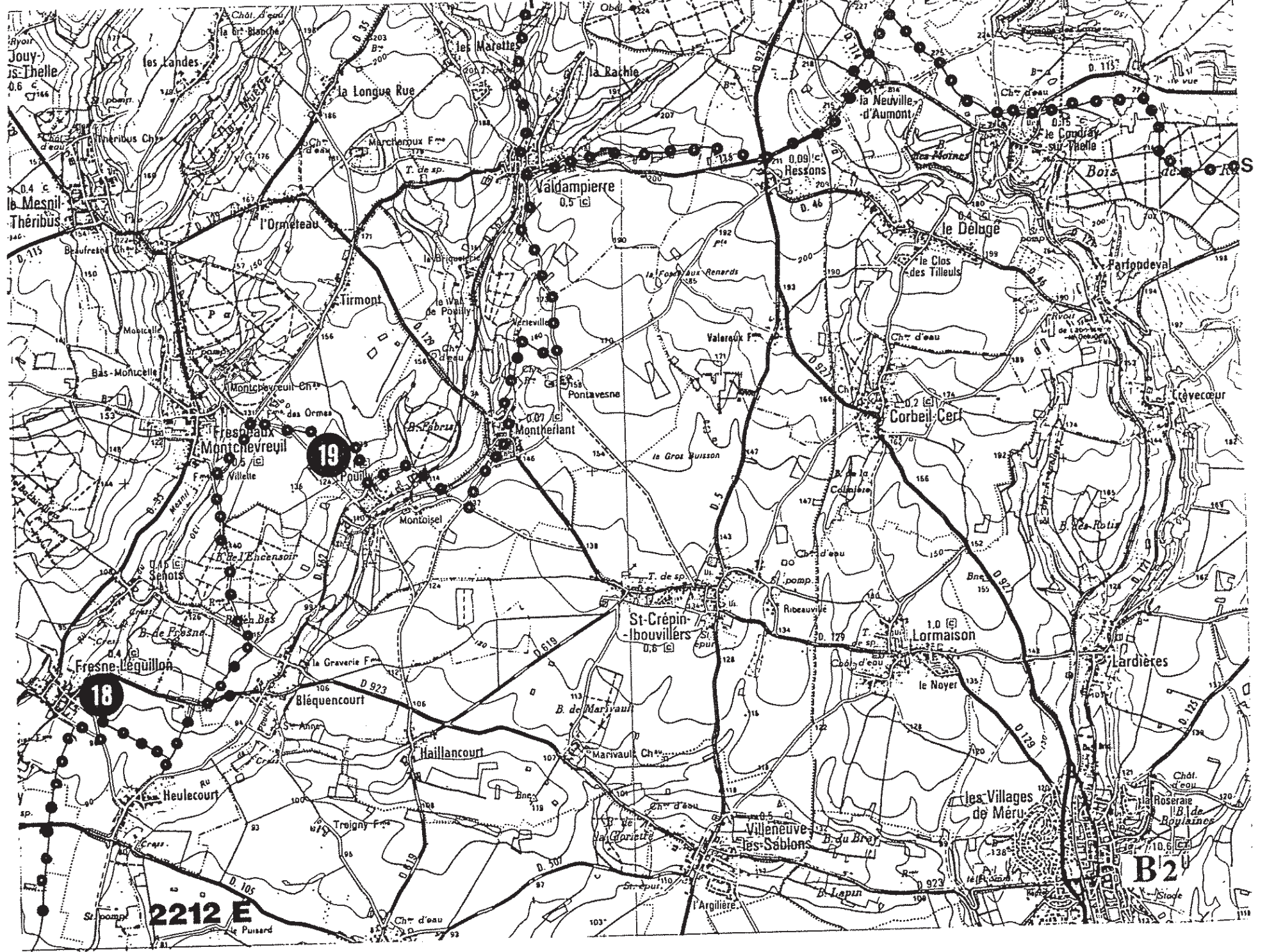


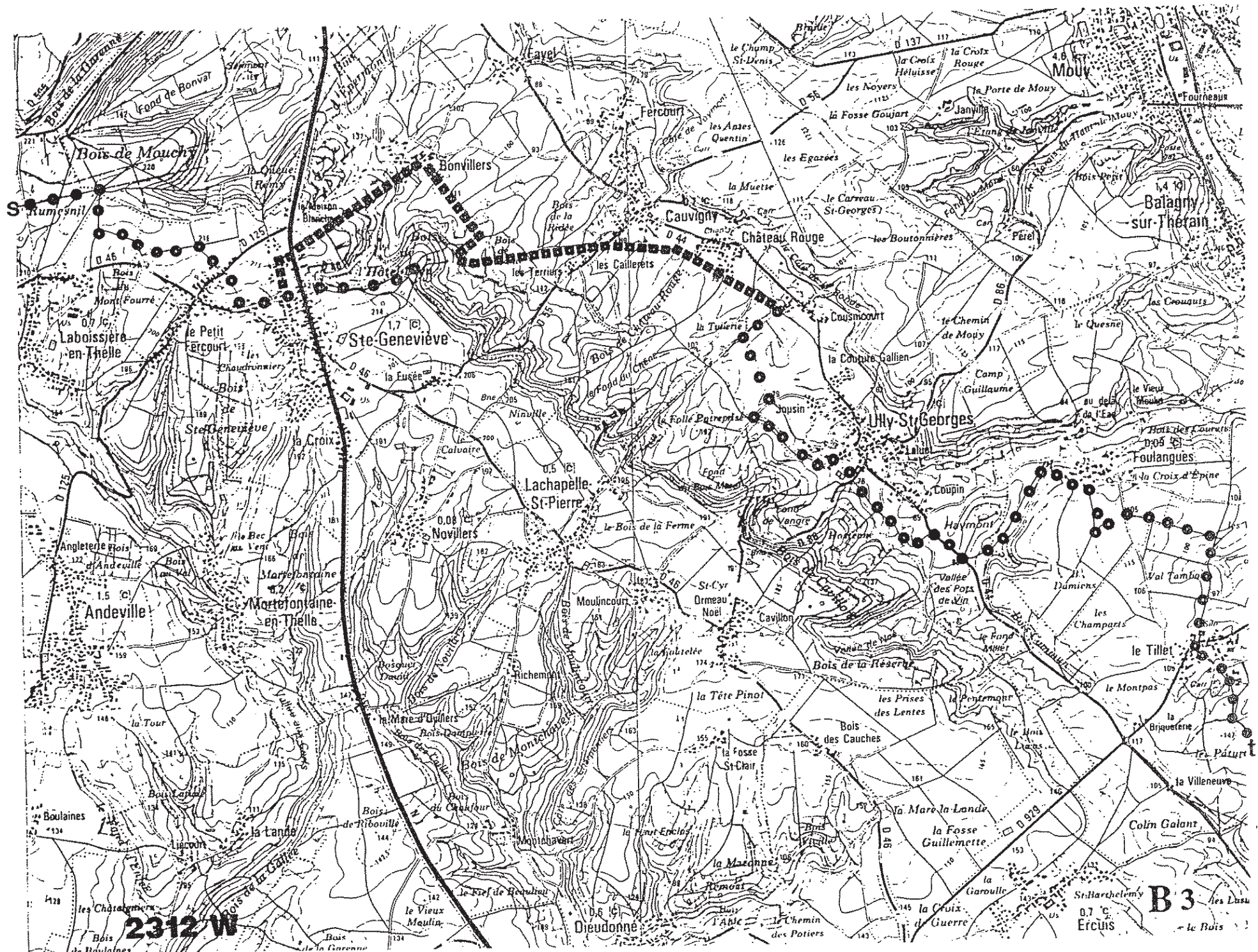
*De "montagnes" en petits plateaux individualisés, comme celui qui porte la forêt de Hez, vous dominerez des vallées où la force motrice des rivières justifièrent la présence des gros bourgs que l'on découvre au fond de ces dernières, 95 kilomètres de chemins paisibles aux confins de l'Oise historiquement industrielle.*

Communes du circuit "forêts du Clermontois"

Communes	Cartes
Le Coudray sur Thelle	2211E
<u>St Sulpice</u> <b>14-15</b>	2211E
Silly Tillard	2212E
<u>Agnetz</u> <b>23</b>	2311E
<u>Bailleval</u> <b>24</b>	2311E
Breuil le Vert	2311E
Labruyère	2311E
Neuilly sous Clermont	2311E
Rosoy	2311E
Abbecourt	2311W
Berthecourt	2311W
Hermes	2311W
Villers St Sépulcre	2311W
Angicourt	2312E
Blaincourt	2312E
Cramoisy	2312E
Laigneville	2312E
Maysel	2312E
Monchy St Eloi	2312E
St Vaast lès Mello	2312E
Villers St Paul	2312E
Cauvigny	2312W
Cires les Mello	2312W
Foulangues	2312W
Laboissière	2312W
Ste Geneviève	2312W
Ully St Georges	2312W

Extrait du plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



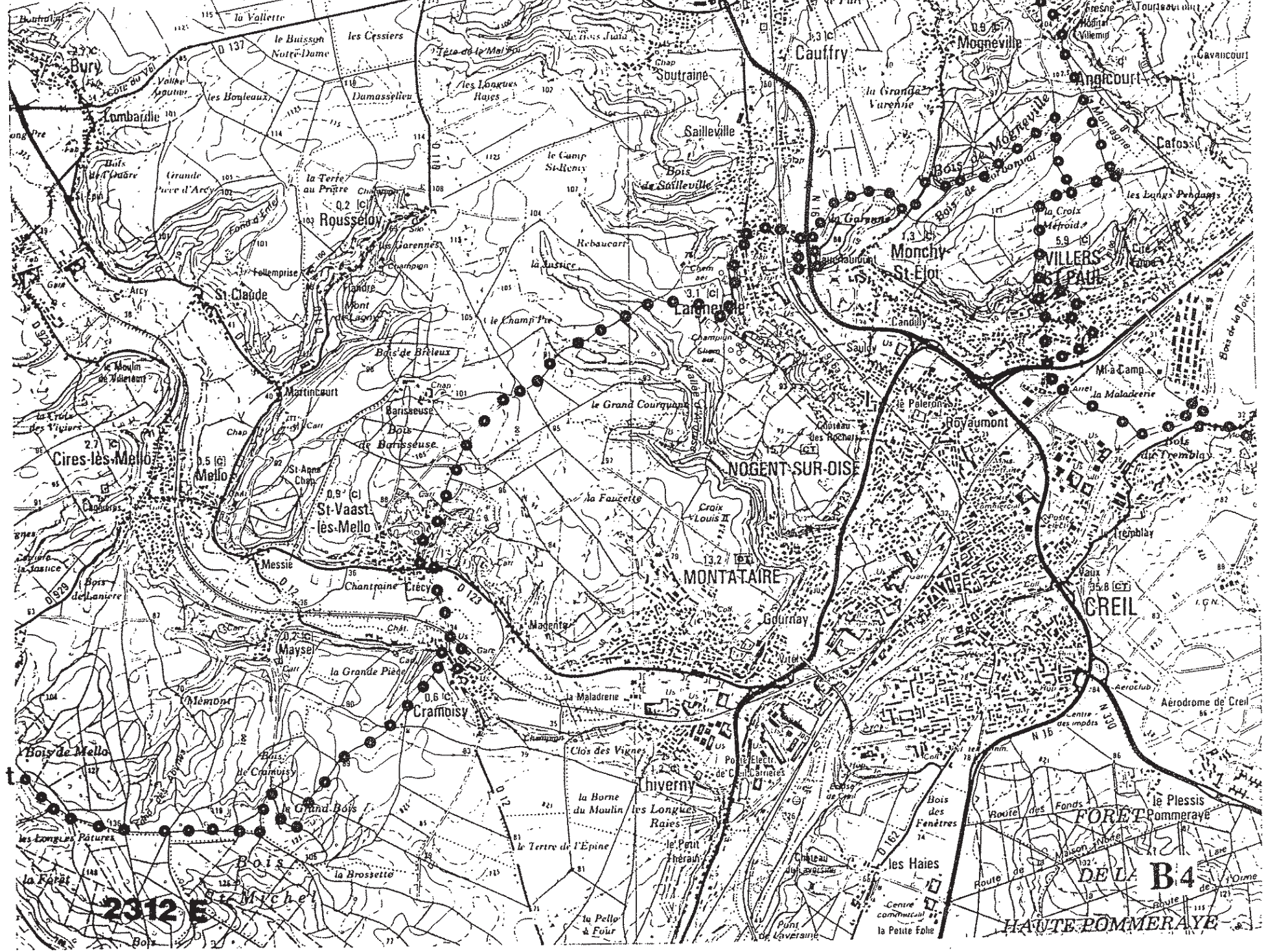


2312 W

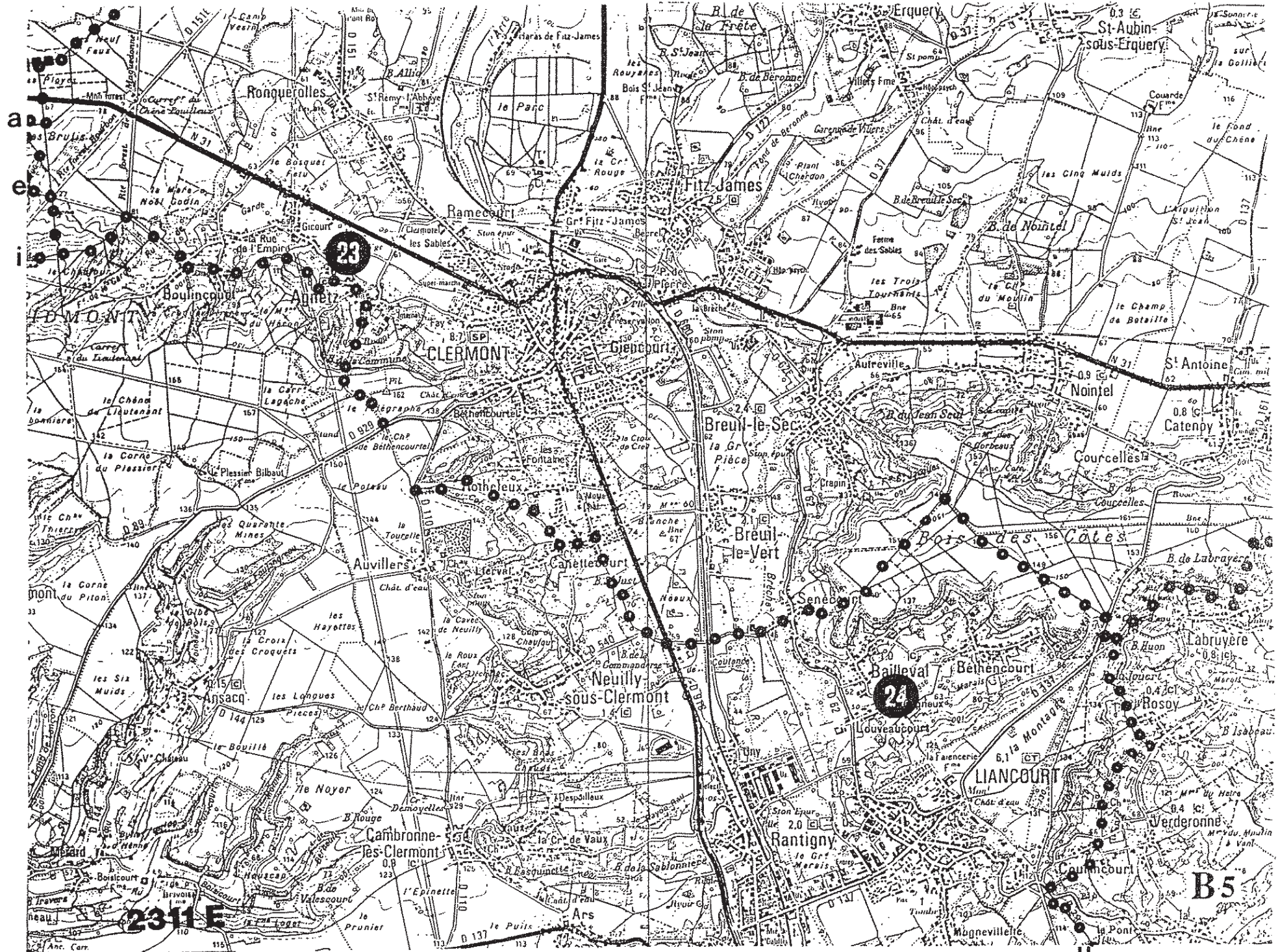
B 3

St. Barthelemy  
0.7 C  
Ercuis  
les Lusa  
le Bois

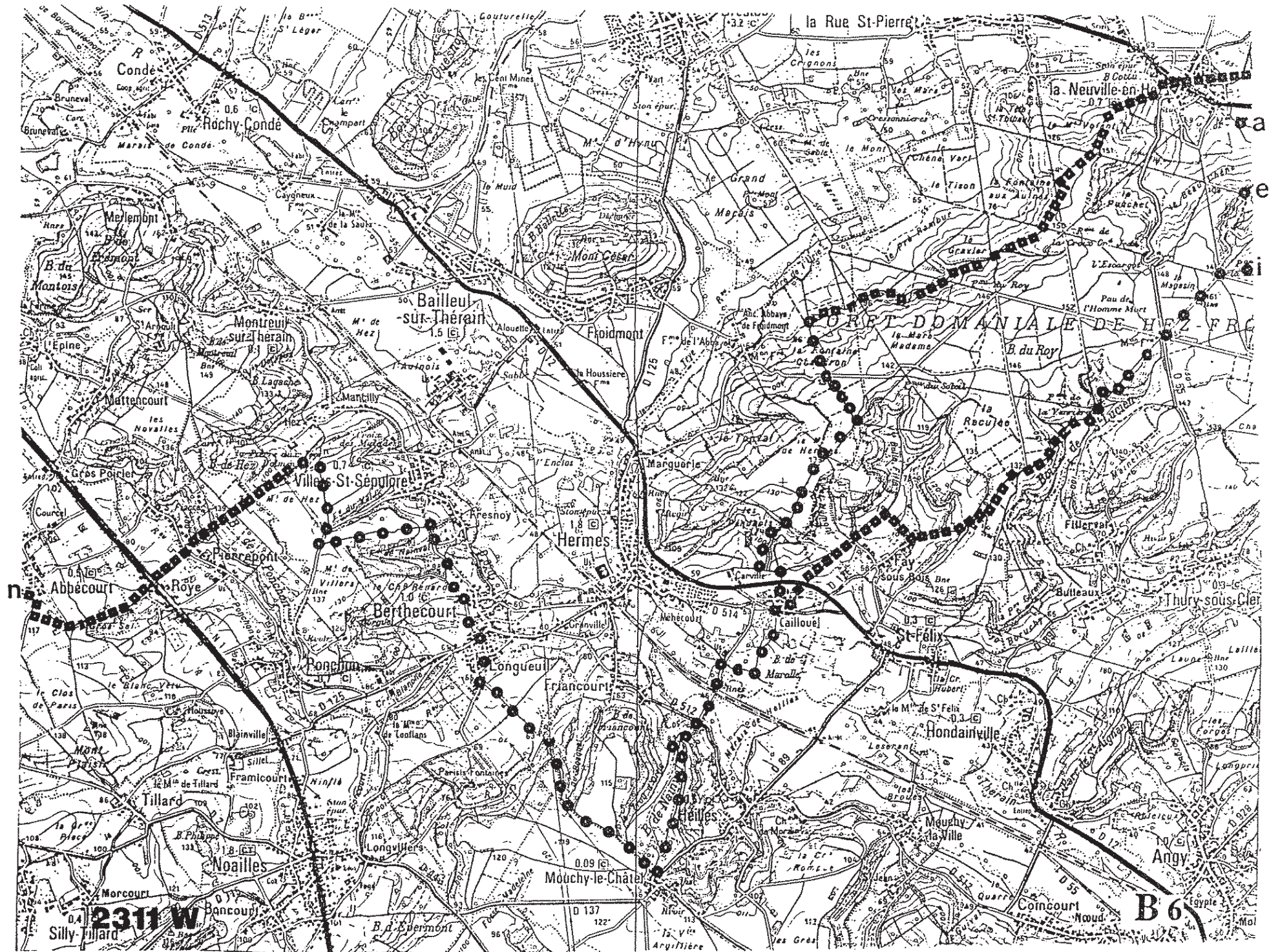
Extrait du plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



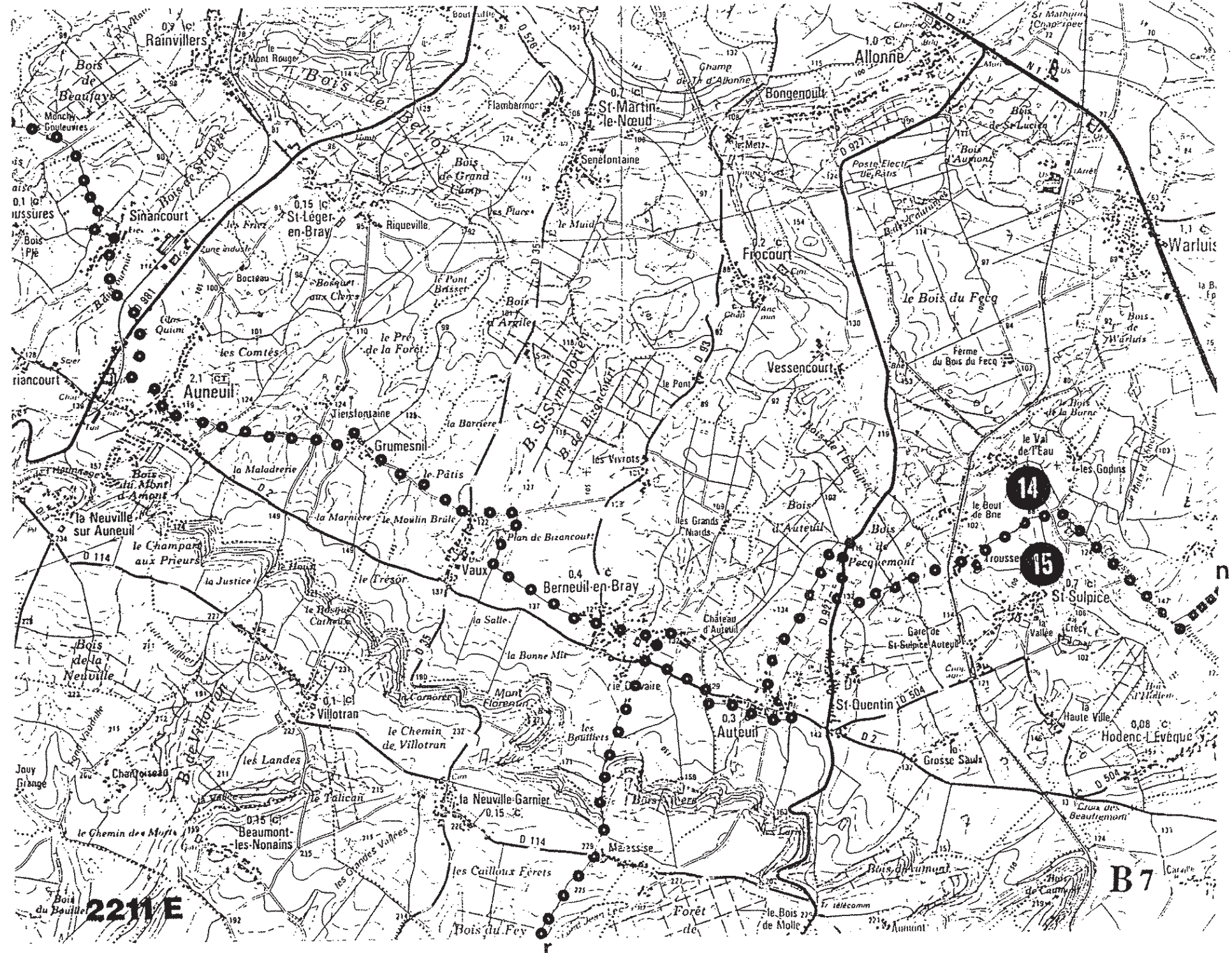
Extrait du plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991







Extrait du plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



2211 E

B7

**Circuit : « La boutonnière du Pays de Bray »**

*Longueur : 15,3 km aller-retour*

**LALANDELLE:**

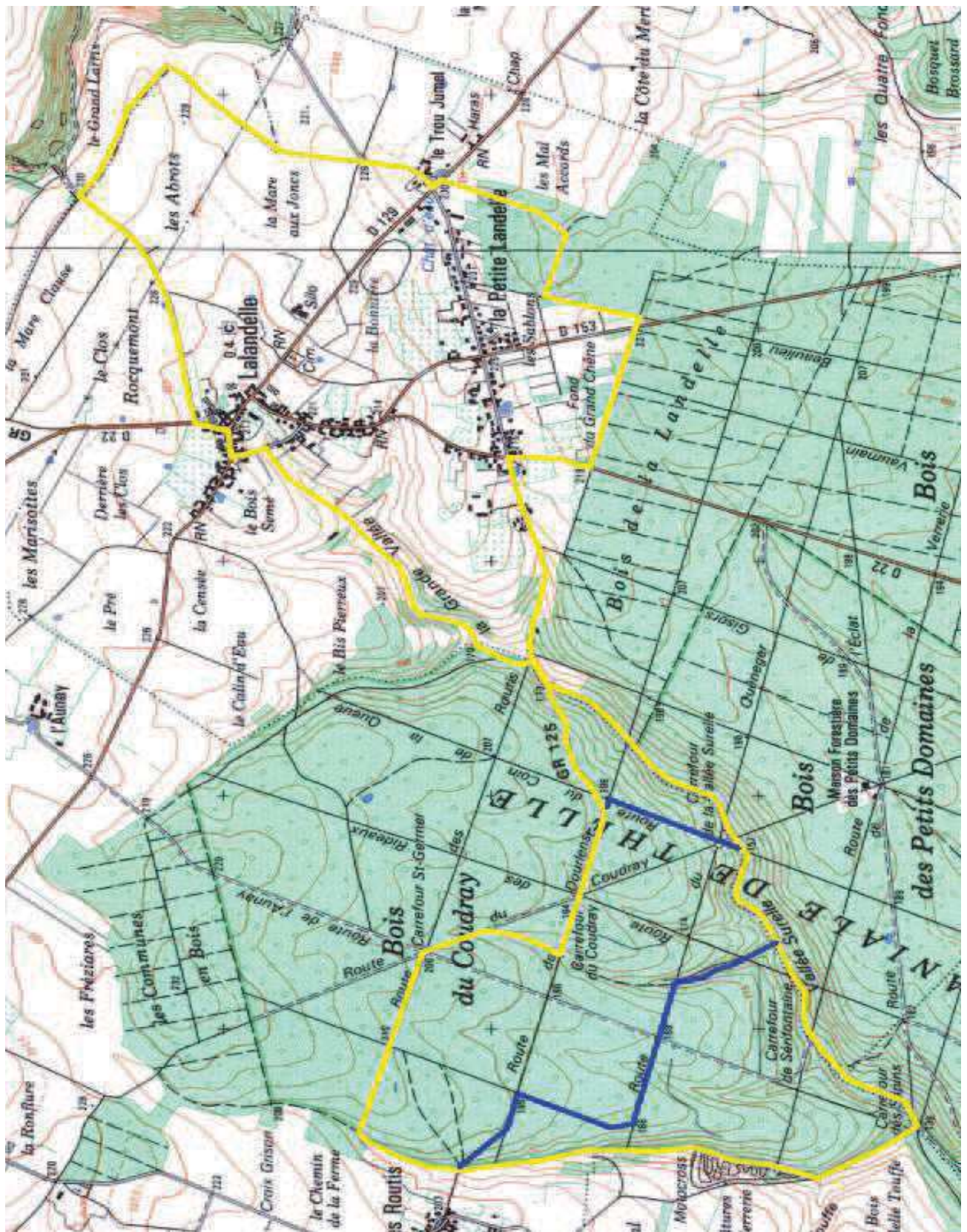
Rue principale  
Rue du puits d'amour  
CR N°21 de SERIFONTAINE à LALANDELLE  
Chemin d'exploitation (ONF)  
CVO N°3 de LALANDELLE à SERIFONTAINE  
CVO N°1 de SERIFONTAINE - Rue de la vallée surelle  
Chemin départemental N°22 de GISORS à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS (D22) = Rue de GISORS  
CR N°7 dit des Bruyères  
CR N°9 dit Route de Beaulieu  
"CR N°22 dit des nouveaux accords Chemin rural n°22 dit des Mals accords"  
CR N° 19 du trou Jumel au bois communal  
Route Départementale n° 120 de SAINT-GERMER-DE-FLY à MERU (Rue de Méru)  
Rue de Beauvais  
CVO N°1 de SERIFONTAINE à BEAUVAIS  
CR N°8 dit Chemin vert  
CR dit des larris  
CVO N°3 de LALANDELLE à ONS EN BRAY  
Route départementale N°22 de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS à GISORS

*Délibération du Conseil Municipal rendue exécutoire en date du 02 février 2013*

**LE COUDRAY SAINT GERMER :**

Chemin d'exploitation (ONF)  
Layon forestier (ONF)  
Chemin d'exploitation dit Route de DOURLENS (ONF)  
Layon forestier (ONF)  
Chemin d'exploitation dit Route du COUDRAY (ONF)  
Chemin d'exploitation dit Route des Routis (ONF)  
Chemin d'exploitation (ONF)  
Chemin d'exploitation (ONF)  
Chemin d'exploitation (ONF) (limitrophe SERIFONTAINE)  
CVO N°3 de LALANDELLE à SERIFONTAINE  
Chemin d'exploitation des Grès (ONF)  
Chemin d'exploitation dit route de DOURLENS (ONF)  
Layon forestier (ONF)  
Chemin d'exploitation dit Route de Quesneger (ONF)  
Layon forestier (ONF)  
Chemin d'exploitation dit Route du coin de la queue (ONF)

*Délibération du Conseil Municipal rendue exécutoire en date du 13 janvier 2011*



**CIRCUIT : La Marche du Fond des Jambes**

**HERMES:**

Chemin Rural dit de Froidmont au Fay  
Forêt Domaniale de Hez = chemins forestiers

*Délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2001,  
rendue exécutoire le 5 juillet 2001*

**LA-NEUVILLE-EN-HEZ :**

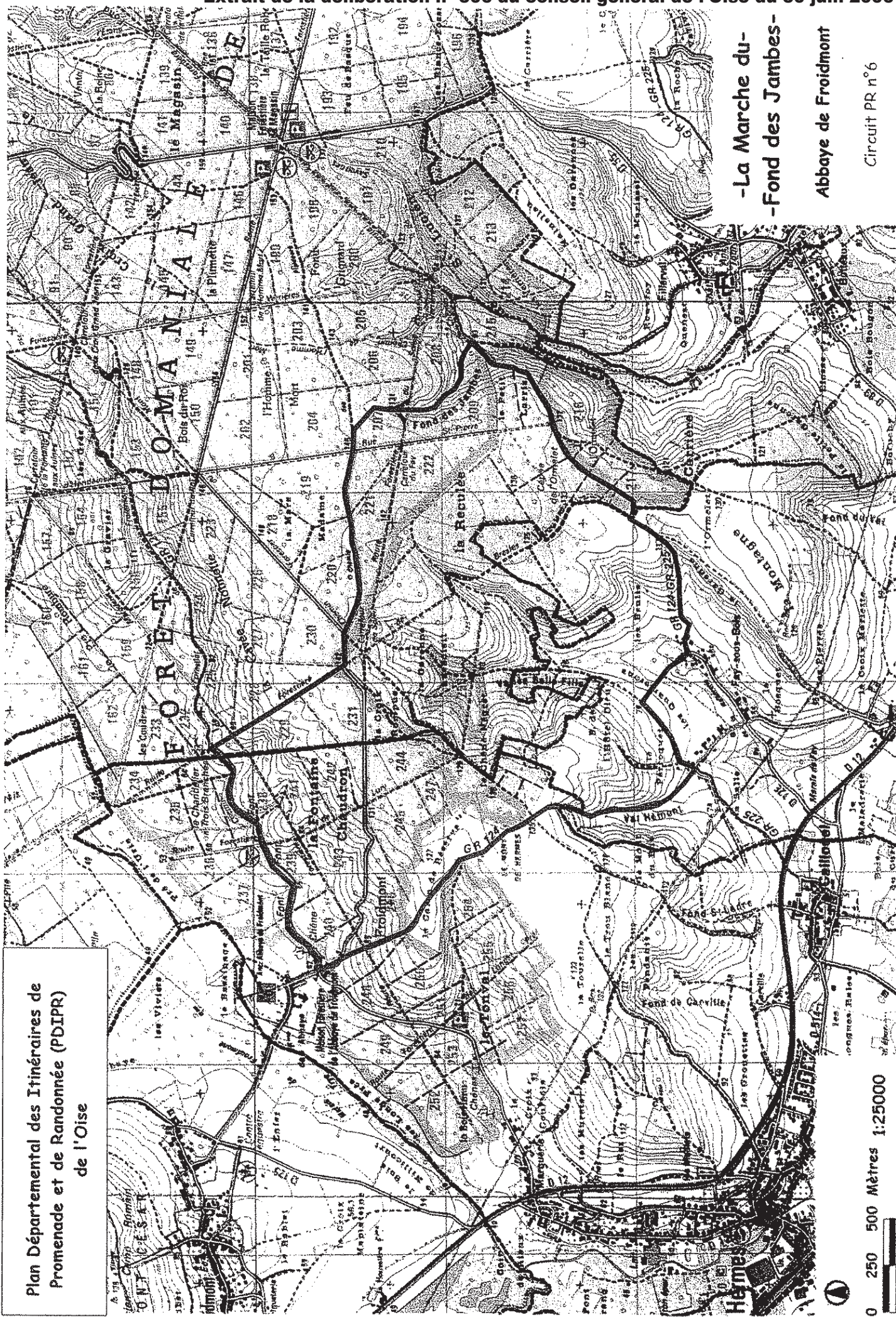
Forêt Domaniale de Hez = chemins forestiers

*Délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2001,  
rendue exécutoire le 19 janvier 2001*

**SAINT-FELIX :**

Voie Communale n° 5 dite Cavée du Fay vers la Forêt  
Chemin Rural de la rue Drouenne  
Chemin Rural dit de la Vallée Belle Fille  
Chemin Rural dit du Bois Hémont

*Délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2001,  
rendue exécutoire le 19 mars 2001*



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Oise

- La Marche du -  
- Fond des Jambes -  
Abbaye de Froidmont  
Circuit PR n° 6

Longueur : 10 km

**LALANDE EN SON :**

Grande rue de LALANDE EN SON - VCn°101 de Lalande en Son à PUISEUX EN BRAY (Grande rue principale)  
CR n°13 du But David par les Landes (Rue du puits)  
Rue du quartier  
CR n°14 de LALANDE-EN-SON à TALMONTIERS par les Landes (GR)  
VC n°105 de LALANDE-EN-SON à TALMONTIERS  
CR n°4 de TALMONTIERS au COUDRAY-SAINT-GERMER  
VC n°101 de LALANDE-EN-SON à PUISEUX-EN-BRAY par le fil  
CR dit ancien chemin du Fil au COUDRAY-SAINT-GERMER  
CR du Fil au bois de l'éclat  
CR n°3 de LALANDE-EN-SON au TRONQUET  
Grande rue de LALANDE-EN-SON - VCn°101 de LALANDE-EN-SON à PUISEUX-EN-BRAY (Grande rue principale)

*Délibération du Conseil Municipal rendue exécutoire en date du 20 avril 2012*

**PUISEUX EN BRAY**

VC n°2 de PUISEUX-EN-BRAY à LALANDE-EN-SON  
VC n°6 de PUISEUX-EN-BRAY au COUDRAY-SAINT-GERMER par le Fil (Rue du Michelet)  
CR dit du bois de l'éclat

*Délibération du Conseil Municipal rendue exécutoire en date du 15 novembre 2010*

**LE COUDRAY SAINT GERMER**

CE dit du fond du Bois de l'éclat  
CE dit du bois de l'éclat  
CVO n°3 du COUDRAY-SAINT-GERMER à LALANDE-EN-SON par le TRONQUET  
CVO n°7 du COUDRAY-SAINT-GERMER au hameau du TRONQUET  
CVO n°6 du hameau des routis au CVO n°3

*Délibération du Conseil Municipal rendue exécutoire en date du 24 avril 2012*





Chemins proposés par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis

**Circuit : La Vallée de Miroirs**

BAILLEUL-SUR-THERAIN :

Rue des Gravier  
Rue de Montreuil-sur-Thérain

VILLERS-SAINT-SEPULCRE :

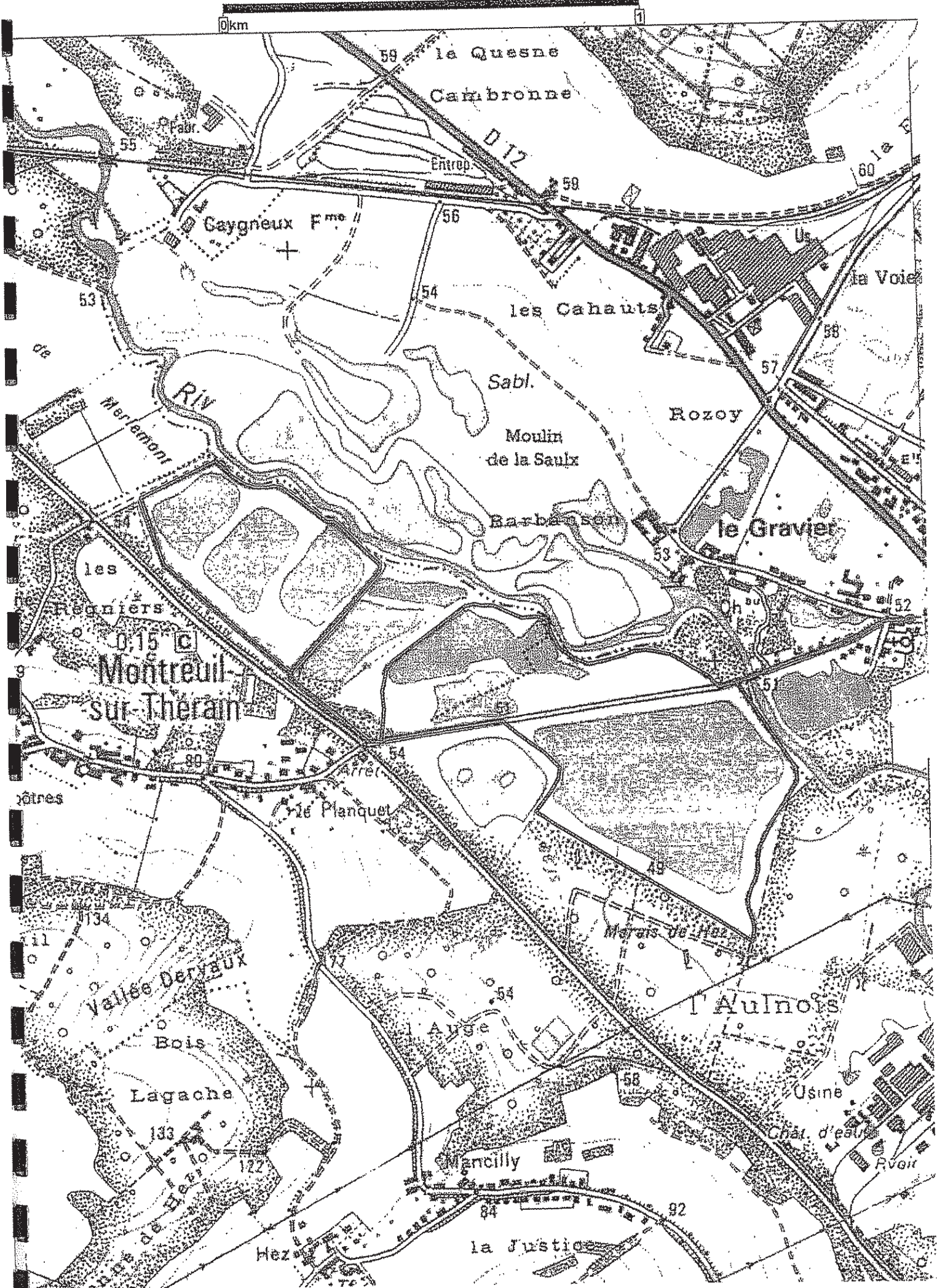
Chemin vicinal n°7 de Montreuil-sur-Thérain à Bailleul-sur-Thérain  
Chemin rural goudronné le long du Thérain  
Chemin rural dit Tour du grand Etang communal

*Délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2006*

MONTREUIL-SUR-THERAIN :

Tour de l'Etang  
Chemin de la voie ferrée Beauvais – Creil  
Voie communale n°9 dit Chaussée Féronne  
Chemin le long du Thérain  
Chemin rural n°11 dit du Moulin de Saulx

*Délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2006*



**Circuit : « Le Chemin des Enfants »**

*Longueur : 5 km*

**LE MESNIL EN THELLE**

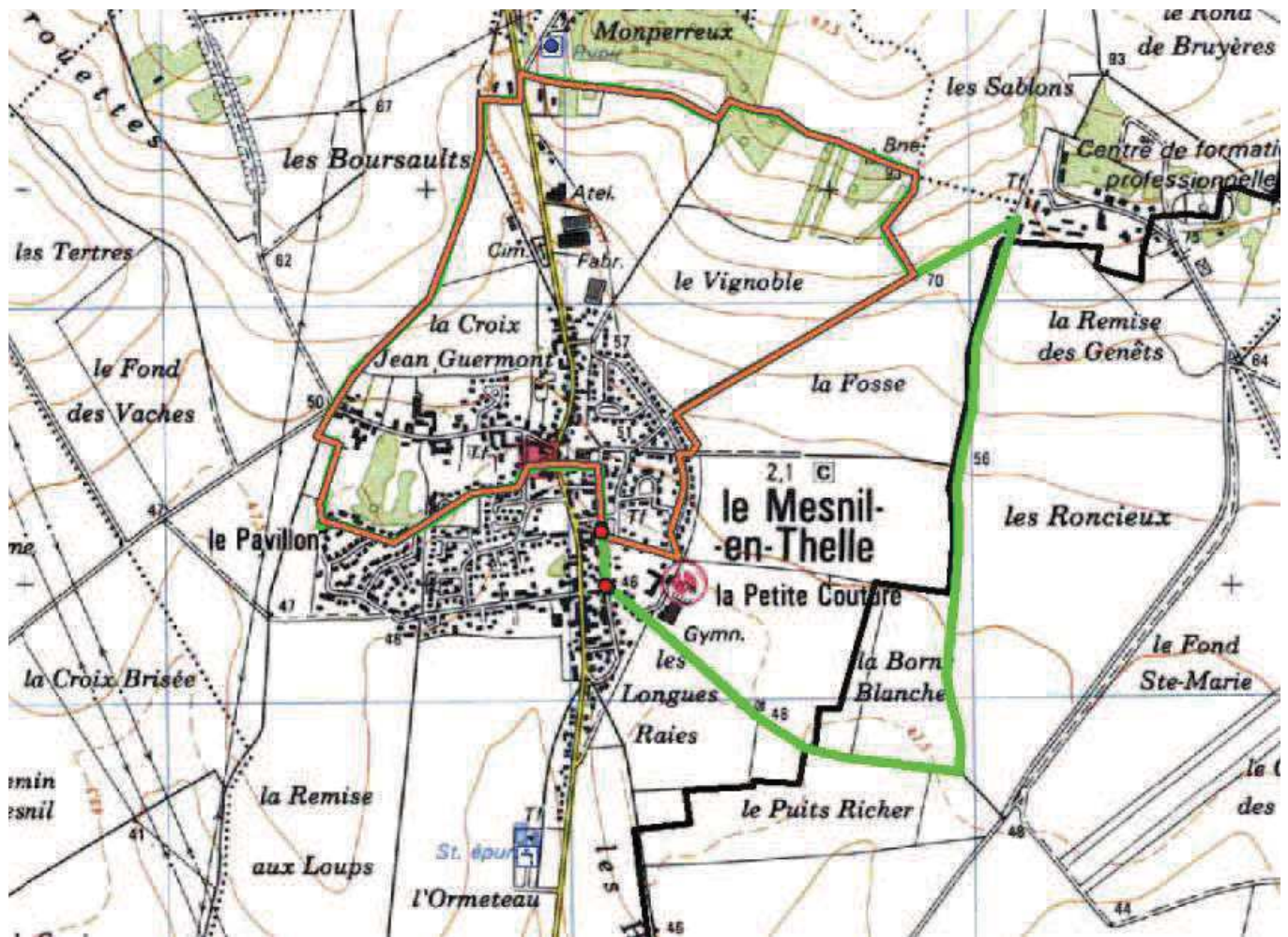
Rue des noyers  
Chemin rural de BEAUMONT-SUR-OISE à NEUILLY-EN-THELLE  
Rue de la libération  
Chemin rural dit du bois Monperreux  
Chemin rural n°13 de MESNIL-EN-THELLE à MORANGLES  
Chemin de remembrement  
Chemin rural n°27 dit du Vignoble  
Chemin de remembrement  
Chemin de PRECY  
Avenues des écoles  
Rue de la libération  
Avenue du Parc du Thelle  
Rue de la ferme  
Rue du 19 Mars 1962  
Ruelle du château  
Rue du Chef de ville

**Circuit : « A la découverte de Mesnil en Thelle »**

*Longueur : 6,6 km*

**LE MESNIL EN THELLE**

Rue de la Mairie  
Rue des Hayettes  
Rue Marie Curie  
Chemin rural 9 de BERNES à MESNIL EN THELLE  
Chemin de MORANGLES  
Chemin de PRECY  
Chemin de Remembrement  
Chemin rural n°27 dit du vignoble  
Chemin de Remembrement  
Chemin rural 13 de MESNIL EN THELLE à MORANGLES  
Rue Beauregard  
Rue de la Libération  
Chemin rural 17 de MESNIL-EN-THELLE à NEUILLY-EN-THELLE  
Chemin rural de MESNIL-EN-THELLE à NEUILLY-EN-THELLE  
Chemin rural BEAUMONT-SUR-OISE  
Rue des Novers  
VC 2 de MESNIL-EN-THELLE à PERSAN  
VC 2 de PERSAN à MESNIL-EN-THELLE  
Chemin rural dit du Pavillon  
Rue du 19 Mars 1962  
Rue de La ferme  
Avenue du Parc de Thelle  
Rue de la Libération



Circuit orange : Le Chemin des Enfants

Circuit vert : A la découverte de Mesnil en Thelle

**Circuit : « Le Chemin des Enfants »**

*Longueur : 5 km*

**LE MESNIL EN THELLE**

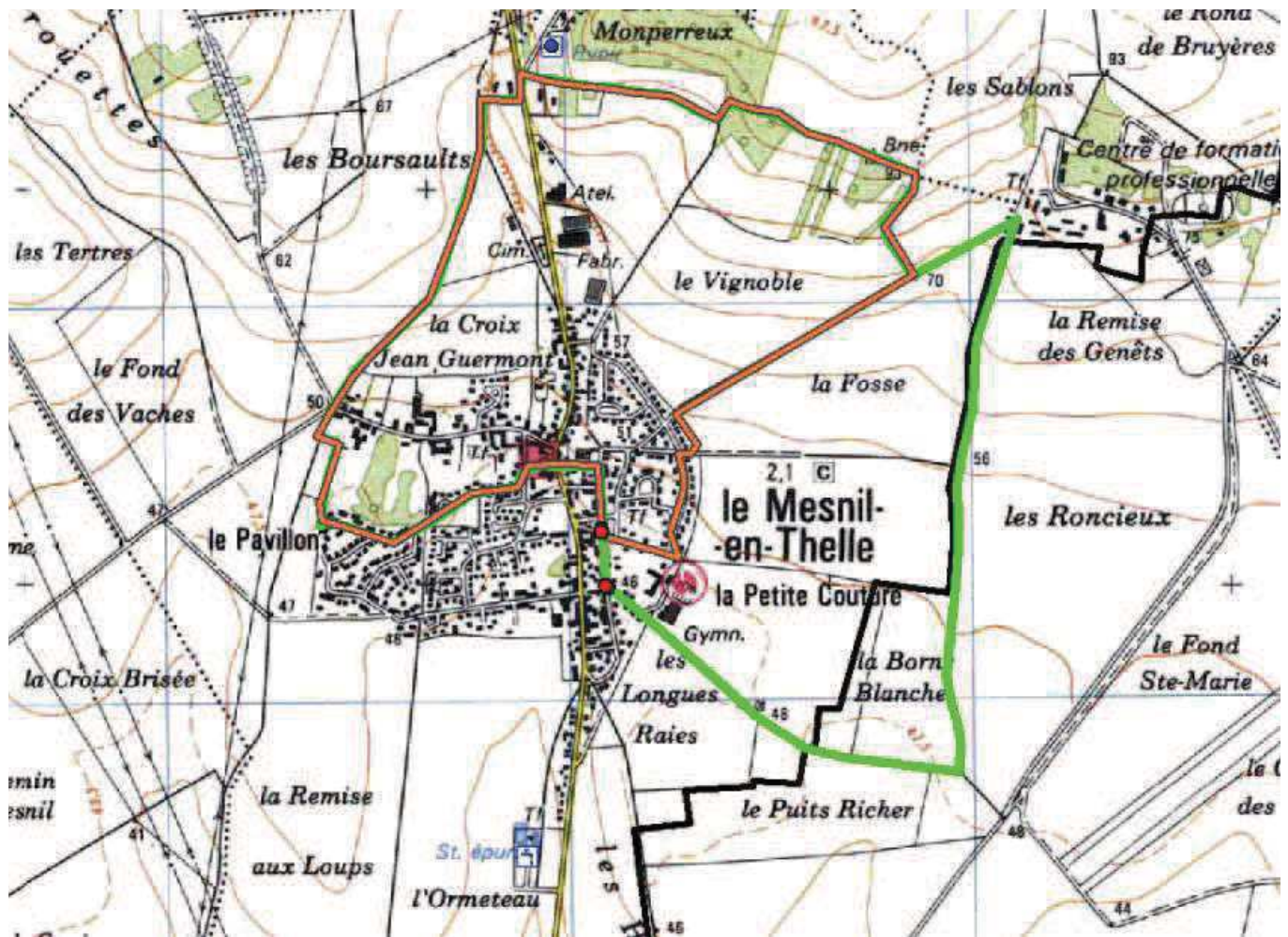
Rue des noyers  
Chemin rural de BEAUMONT-SUR-OISE à NEUILLY-EN-THELLE  
Rue de la libération  
Chemin rural dit du bois Monperreux  
Chemin rural n°13 de MESNIL-EN-THELLE à MORANGLES  
Chemin de remembrement  
Chemin rural n°27 dit du Vignoble  
Chemin de remembrement  
Chemin de PRECY  
Avenues des écoles  
Rue de la libération  
Avenue du Parc du Thelle  
Rue de la ferme  
Rue du 19 Mars 1962  
Ruelle du château  
Rue du Chef de ville

**Circuit : « A la découverte de Mesnil en Thelle »**

*Longueur : 6,6 km*

**LE MESNIL EN THELLE**

Rue de la Mairie  
Rue des Hayettes  
Rue Marie Curie  
Chemin rural 9 de BERNES à MESNIL EN THELLE  
Chemin de MORANGLES  
Chemin de PRECY  
Chemin de Remembrement  
Chemin rural n°27 dit du vignoble  
Chemin de Remembrement  
Chemin rural 13 de MESNIL EN THELLE à MORANGLES  
Rue Beauregard  
Rue de la Libération  
Chemin rural 17 de MESNIL-EN-THELLE à NEUILLY-EN-THELLE  
Chemin rural de MESNIL-EN-THELLE à NEUILLY-EN-THELLE  
Chemin rural BEAUMONT-SUR-OISE  
Rue des Novers  
VC 2 de MESNIL-EN-THELLE à PERSAN  
VC 2 de PERSAN à MESNIL-EN-THELLE  
Chemin rural dit du Pavillon  
Rue du 19 Mars 1962  
Rue de La ferme  
Avenue du Parc de Thelle  
Rue de la Libération



Circuit orange : Le Chemin des Enfants

Circuit vert : A la découverte de Mesnil en Thelle

**CIRCUIT : Le sentier forestier de Froidmont**

**SAINT-FELIX :**

Chemin de fortage

Chemin vicinal n° 7

Chemin rural de Saint-Félix au Marais de Bray

Chemin rural de Saint-Félix à la Neuville-en-Hez

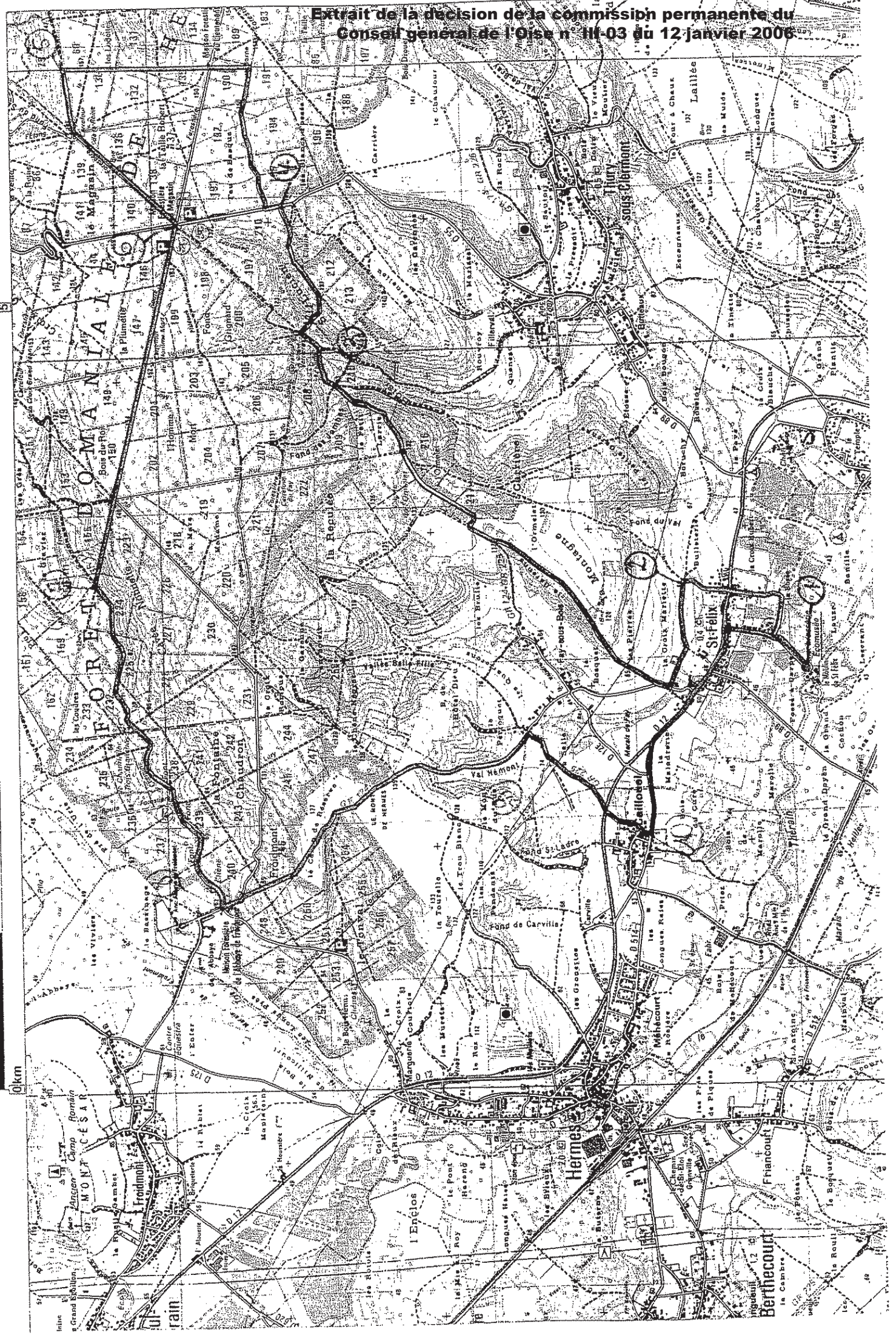
Allées forestières de la forêt domaniale de Hez-Froidmont

*Délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2004,  
rendue exécutoire le 28 octobre 2004*

Extrait de la décision de la commission permanente du  
Conseil général de l'Oise n° III-03 du 12 janvier 2006

Denon 323 m

IGN Ranua © 2002 LOXANE

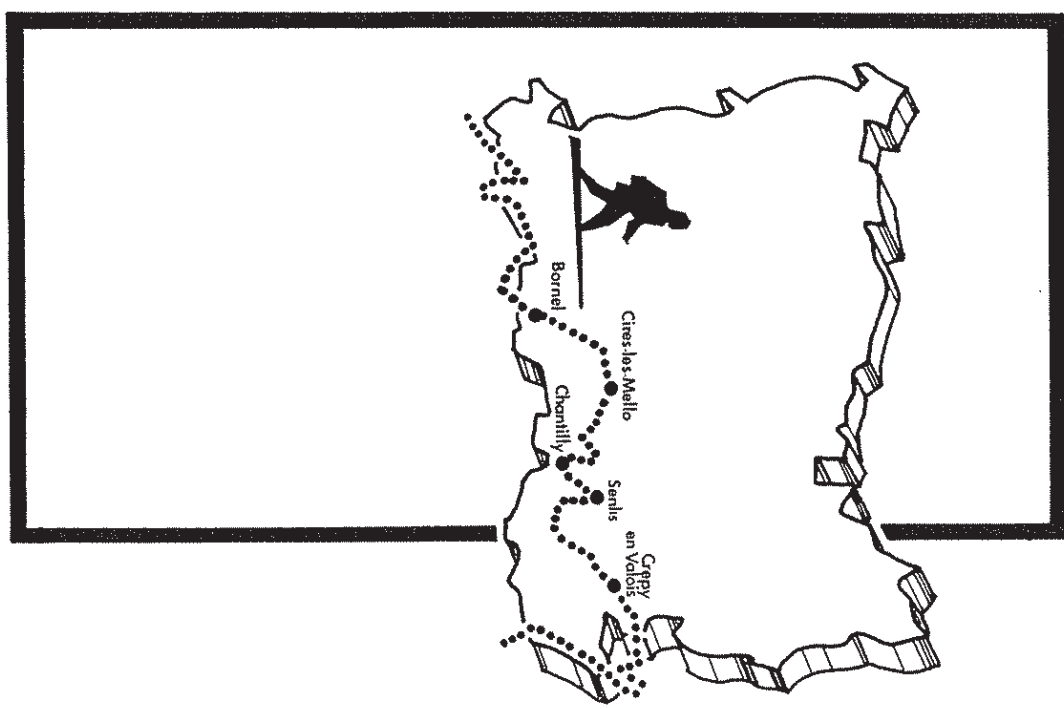


PHILIPPE LAFAY  
Président



# GRAND SENTIER DE L'ILE DE FRANCE

Le GR 11 est un circuit pédestre de 800 km autour de PARIS  
réalisé à partir de 1955.



Après avoir parcouru le Vexin et atteint la Vallée du Thérain, ce sentier de grande randonnée s'enfonce dans les forêts de CHANTILLY, SENLIS et ERMENONVILLE.

C'est ensuite un agréable passage en plaine avant le Bois du Roy, si particulier par son sol et sa flore.

Après CREPY-EN-VALOIS, cet itinéraire remonte la Vallée de l'Autonne en passant devant l'église du Lieu Restauré, le château de VEZ et l'étang du Wallu. Après une incursion dans l'Aisne, le sentier suit le chemin de halage du canal de l'Ourcq avant de quitter le département près de LIZY-sur-OURCQ.

## SENTIER DE GRANDE RANDONNEE ROUEN-BELGIQUE

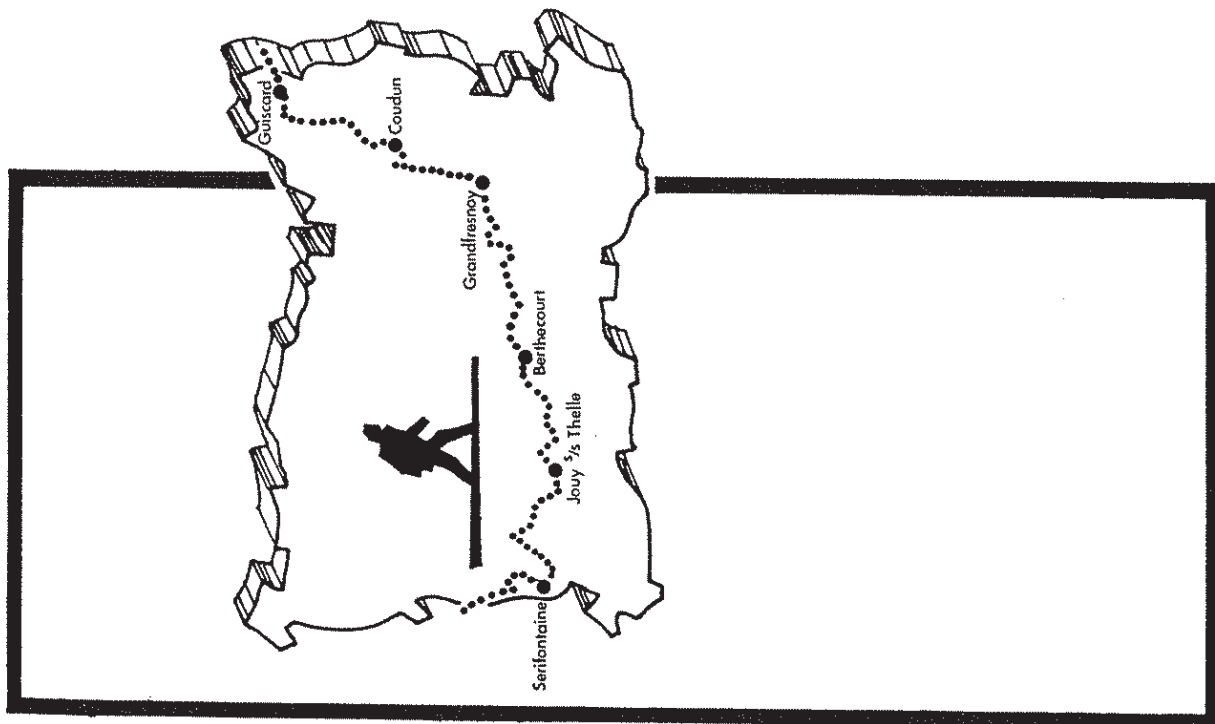
Ce sentier traverse le département de l'Oise d'Est en Ouest. Dans le département, son parcours est de 240 km environ.

Le GR ROUEN-BELGIQUE est relié en Seine Maritime au GR 225 qui conduit de DIEPPE à ROUEN. Il pénètre dans l'Oise à partir de la commune de NEUFMACHE et se confond avec le GR 125 jusqu'à FLAVACOURT. Il s'enfonce ensuite dans la forêt de THELLE et traverse les communes de LABOSSE, PORCHEUX, JOUY-sous-THELLE, BEAUMONT-LES-NONAINS et VALDAMPIERRE.

En quittant LA NEUVILLE D'AUMONT, le sentier descend en direction de SILLY-TILLARD et croise le GR DIEPPE - COTE D'OR à HODENC-L'VEQUE, puis il rejoint la Vallée du Thérain par ABBECCOURT, PONCHON, BERTHECOURT et MOUCHY-LE-CHATEL et le GR 124 près de FAY-sous-BOIS. Il quitte ce dernier à ANSACQ pour contourner NEUILLY-sous-CLERMONT et rejoindre le Bois des Cotes. Le parcours du sentier passe à LABRUYERE, atteint AVRIGNY où il rejoint le GR 124 A, variante du GR 124. Cette liaison permet ainsi de réaliser une boucle intéressante dans le Clermontois.

D'AVRIGNY à CANLY, l'itinéraire se confond avec celui du GR 124 A. Puis le sentier se dirige vers le Nord-Ouest par la Butte de JONQUIERES vers BAUGY et COUDUN, dans la Vallée de l'Aronde dominée par le Mont Ganelon. Continuant sa course vers le Nord-Est, le sentier passe à CHEVINCOURT, atteint le Vallon Perdu de MONTIGNY qu'il quitte pour traverser la Montagne d'ATTICHE et descendre vers la Vallée de l'Oise à CHIRY-OURSAMP, où il croise le GR 123. Cette liaison assure avec le GR 12 et le GR 12 A une grande boucle autour de COMPIEGNE et de ses forêts.

Le GR ROUEN-BELGIQUE remonte sur PASSEL et SUZOY et traverse la Région du Noyonnais aux paysages vallonnés. Au-delà de PORQUERICOURT, le paysage est moins accidenté mais il conserve son intérêt en traversant les communes de BEAURAINS-LES-NOYON, SERMAIZE, MUIRANCOURT et GUISCARD avant de rejoindre GUIVRY dans l'Aisne.





**Surface :** 607

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

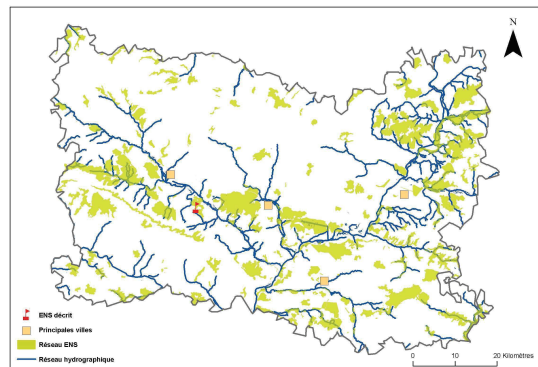
CLERMONTOIS.

**Canton(s) concerné(s) :**

NOAILLES.

**Commune(s) concernée(s) :**

ABBECOURT, MONTREUIL-SUR-THERAIN, PONCHON, VILLERS-SAINT-SEPULCRE, WARLUIS.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220014095.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

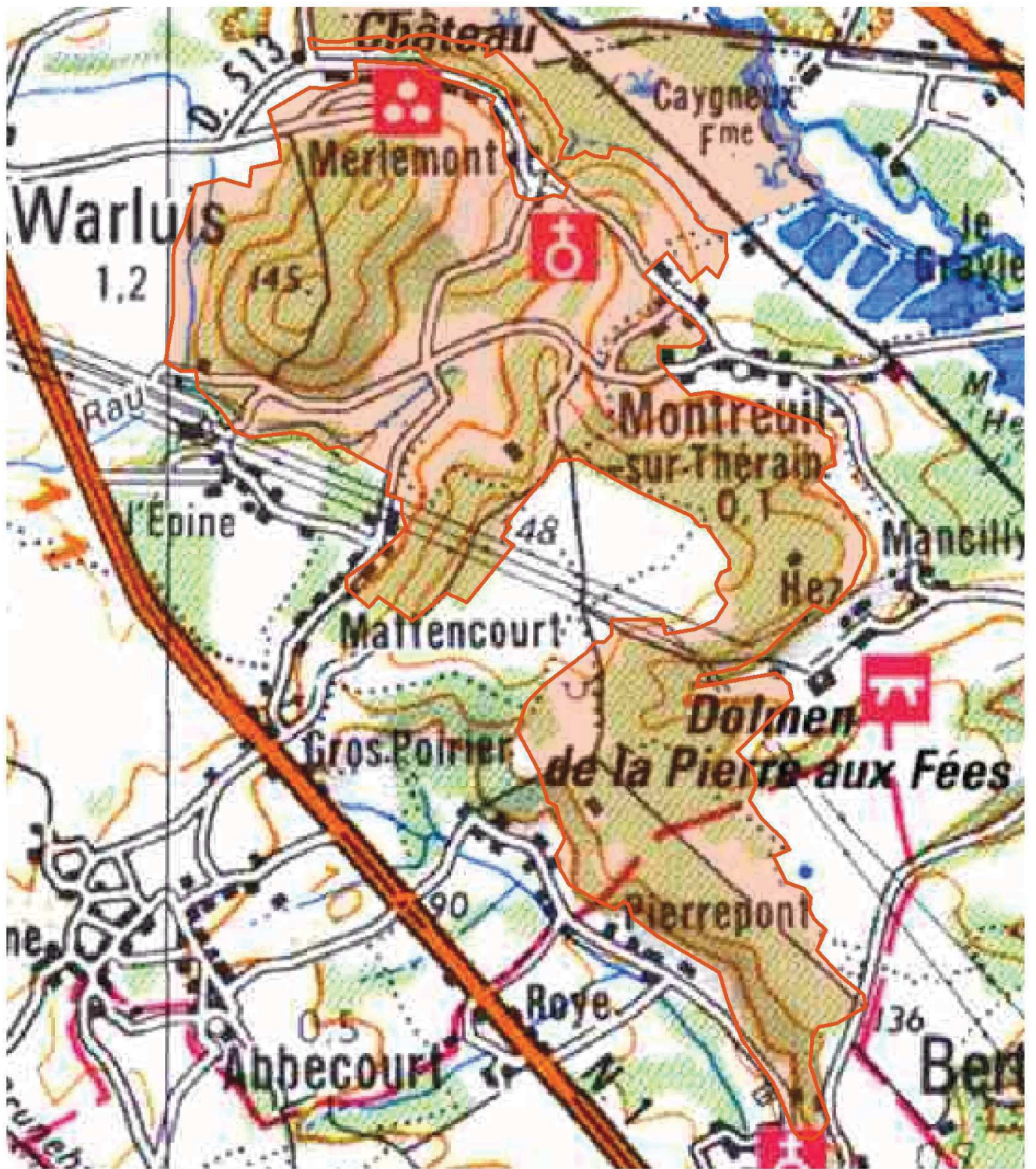


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)


Le contour du site intègre une mosaïque de milieux caractéristiques des paysages du Clermontois avec des bois de feuillus, et des prairies sur des buttes et dans le fond de vallée.

Les vieilles futaies, les lisières, le bocage, le Thérain, les prairies humides et les mégaphorbiaies concentrent les sites de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux, de reptiles et de batraciens déterminants.

Aux alentours, les milieux boisés sont plus communs, et sont bordés par des cultures sans intérêt biologique, des peupleraies et des gravières, ainsi que des habitations et la voie ferrée.



 Délimitation de l'ENS

0 90180 m  




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les boisements des buttes et des talus abrupts sur affleurements sableux ; Des boisements de pente ; des microlisières thermocalcicoles, les mégaphorbiaies alluviales interstitielles du *Thalictrum-Filipendulion*, les aulnaies et les saulaies (*Alno-Padion*) ; la rivière

##### Espèces végétales remarquables

La Guimauve officinale (*Althaea officinalis*) et le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*) ; le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*) ; la Laïche maigre (*Carex strigosa*) ; *Asplenium adiantum-nigrum* (Doradille noire), Laïche noire (*Carex nigra*) ; Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; Daphné lauréolé (*Daphne laureola*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) et la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; la Laïche digitée (*Carex digitata*), et le Silène à oreillettes (*Silene otites*)

##### Espèces animales remarquables

Le Pic mar (*Dryocopus martius*) ; la Chouette chevêche (*Athene noctua*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ; les rares Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et Vipère péliade (*Vipera berus*) ainsi que la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ; l'Agrion de Van der Linden (*Erythromma lindeni*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 19

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

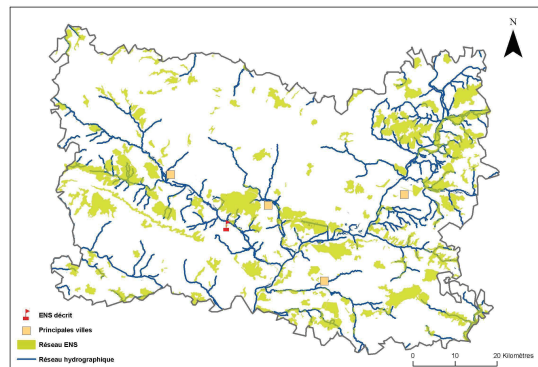
CLERMONTOIS.

**Canton(s) concerné(s) :**

MOUY.

**Commune(s) concernée(s) :**

HEILLES.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

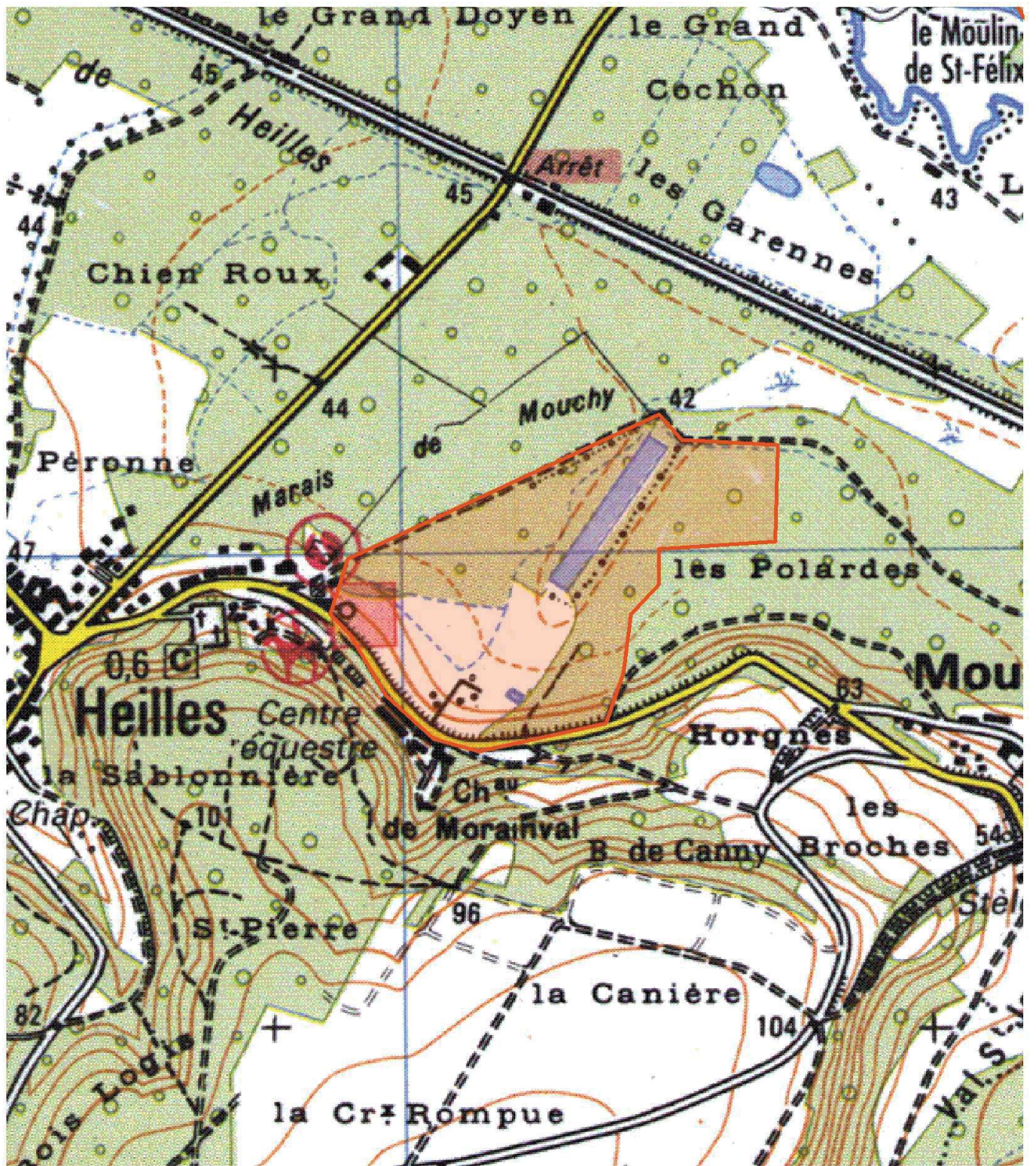
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 150 300 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 110

**Altitude :** 42 - 45 m

**Entité paysagère :**

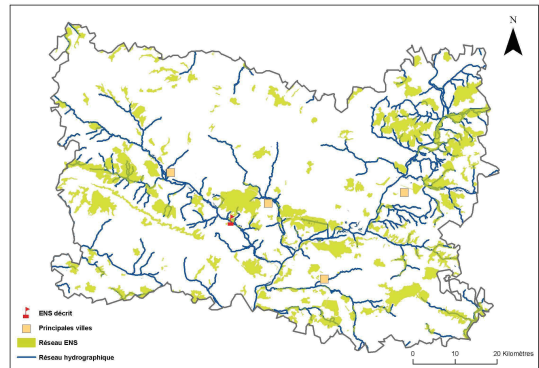
CLERMONTOIS.

**Canton(s) concerné(s) :**

MOUY.

**Commune(s) concernée(s) :**

HEILLES, HONDAINVILLE, SAINT-FELIX.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220005069.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

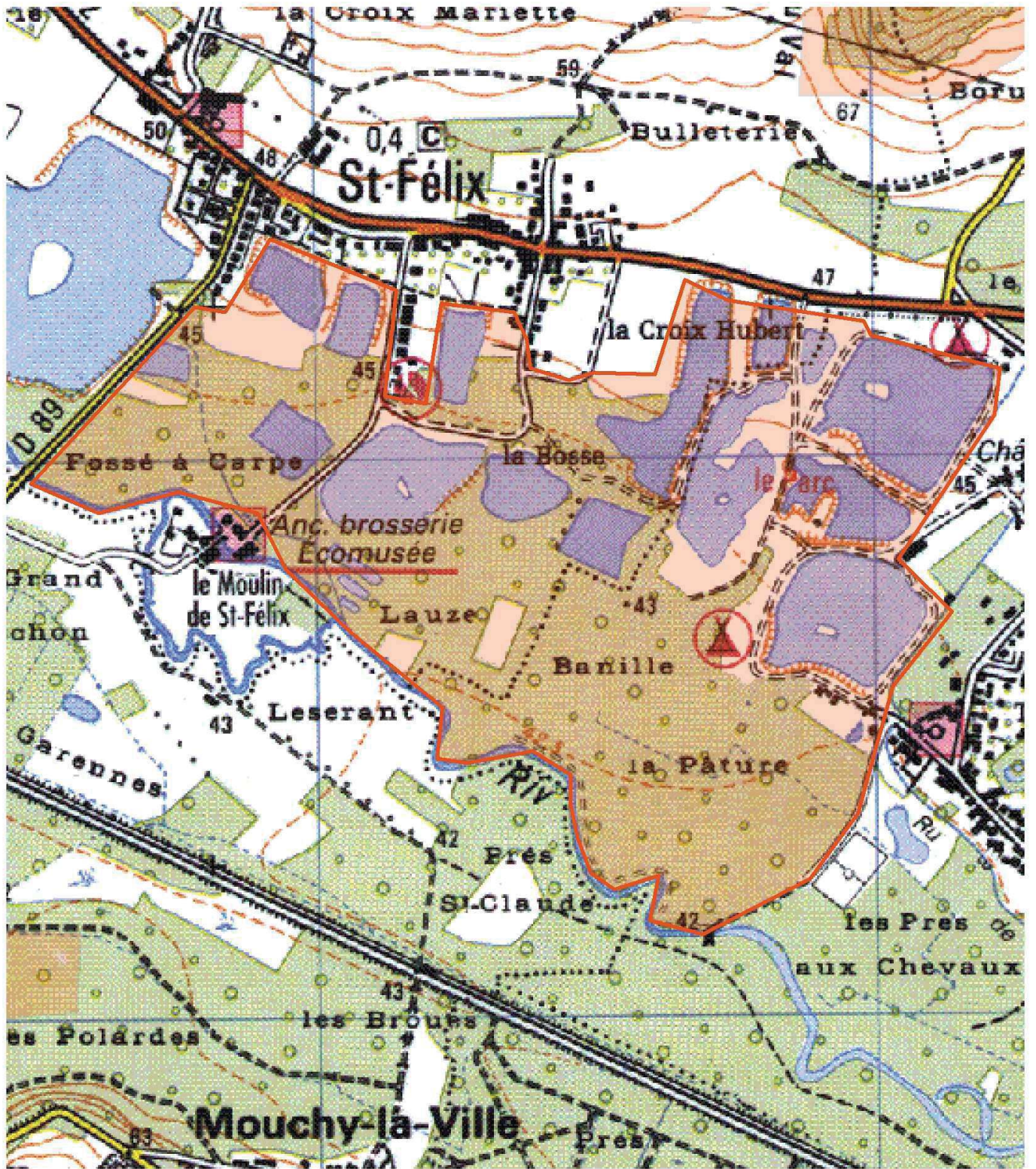
### Vocation proposée

Loisirs (pêche, promenade), réinstauration d'une naturalité des milieux

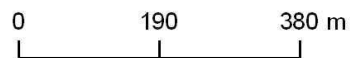


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est constitué pour sa grande majorité de carrières réaménagées en étangs de pêche. Le site comprend également des boisements humides et un tronçon du Thérain. L'ensemble du site est très homogène et tourné vers les loisirs.



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les milieux tourbeux ; le cours rapide du Thérain ; des groupements végétaux intéressants (par exemple Samolo valerandi-Cyperetum fuscus et Eleocharo-Oenanthetum fistulosae fragmentaires, groupements à Characées...)

##### Espèces végétales remarquables

La Véronique en écus (Veronica scutellata\*), la Samole de Valerandus (Samolus valerandi), la Naiade commune (Najas marina), le Laiteron des marais (Sonchus palustris), la Guimauve officinale (Althaea officinalis), le Pigamon jaune (Thalictrum flavum), le Souchet brun (Cyperus fuscus), le Silaüs des prés (Silaum silaus), l'Oenanthe fistuleuse (Oenanthe fistulosa)

##### Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (Alcedo atthis), inscrit en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; le Cygne tuberculé (Cygnus olor) ; la Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) ; le Calopteryx vierge (Calopteryx virgo), odonate assez rare des eaux bien oxygénées ; l'Agrion de Vander Linden (Erythromma lindenii) ; le Cuivré des marais (Lycaena dispar\*), papillon diurne protégé en France ; le Petit Mars changeant (Apatura ilia), rare en Picardie.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Milieux anthropisés connectés entre eux. Les étangs sont assez bien connectés aux boisements proches à l'exception des zones de parking ou de tonte.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Site enclavé par la présence de nombreuses routes départementales à fort trafic et par la voie ferrée au sud. Les villages et lotissements abondants sur le secteur isolent la zone davantage.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation mauvais. L'ensemble du site est très anthropisé et dédié aux activités de loisirs, en particulier la pêche. Les gravières sont pour la plupart mal réhabilitées et les boisements souffrent d'un défaut de gestion. Les nombreuses peupleraies banalisent le site.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est un complexe d'anciennes gravières réhabilitées en étangs de pêche essentiellement. La partie sud est occupée par des boisements (jusqu'au Thérain). Il s'agit essentiellement de peupleraies plus ou moins bien gérées. □ Deux types de gravières se détachent :

- les espaces publics faciles d'accès (espaces communaux de St-Félix),
- les espaces privés réservés au château/camping.

Le végétal est omniprésent, deux ou trois prairies pâturées demeurent (éléments symboliques témoins des paysages d'antan...).

Le site est peu perceptible et l'élément végétal limite en permanence le champ de vision.



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes goudronnées et sentiers. De nombreux parkings en terre sont aménagés. La praticabilité sur site est aisée pour les étangs et difficile pour les parties boisées à l'exception d'un sentier longeant le Thérain au sud.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Loisirs, foresterie et quelques pâtures humides

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture et foresterie

### *Fréquentation*

Etangs de pêche, jeunes.... L'ouverture au public est déjà maximale. Il serait bon de restaurer un gradient de naturalité sur les différents étangs. Certains pourraient être consacrés à la pêche et aux loisirs et certains pourraient faire l'objet d'une renaturation avec une fréquentation plus contrôlée.

### *Réglementations diverses*

Privé et communal

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

Habitations privées, station d'épuration, château, musée, mare pédagogique..

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Plantations, défaut de gestion, vocation du site

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

PDPG Thérain aval : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 121

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

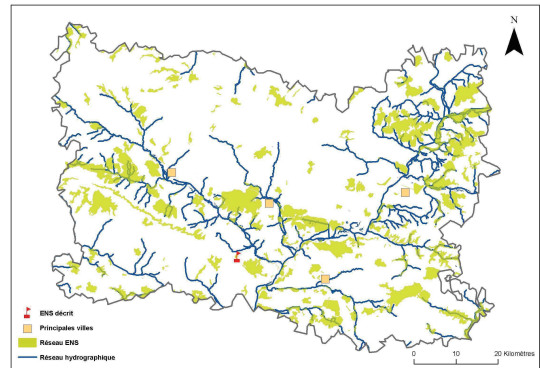
CLERMONTOIS.

**Canton(s) concerné(s) :**

NEUILLY-EN-THELLE.

**Commune(s) concernée(s) :**

CIRES-LES-MELLO, FOULANGUES, ULLY-SAINT-GEORGES.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220013814.

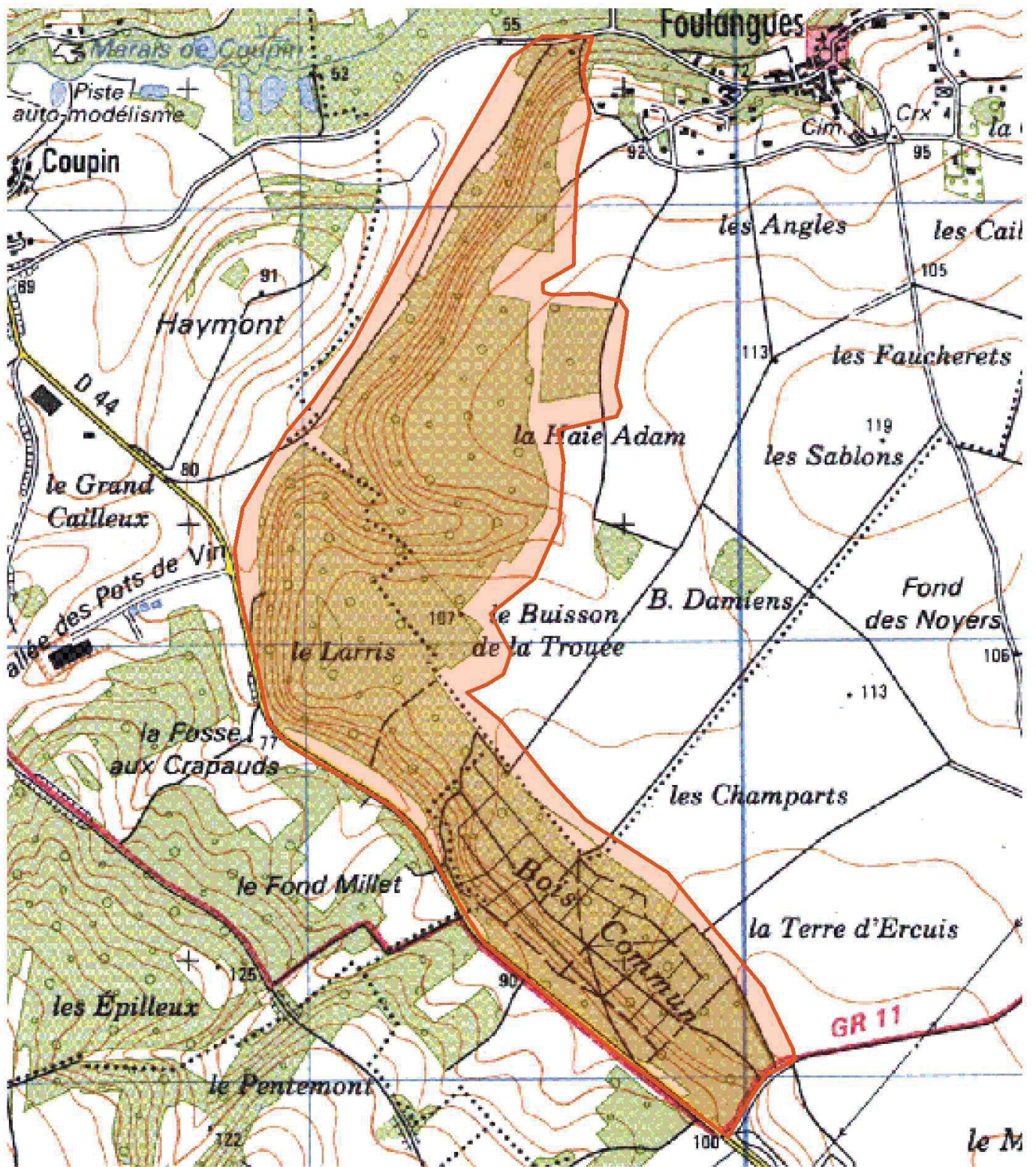
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 240 480 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les forêts calcicoles thermophiles ou de pente

##### Espèces végétales remarquables

Le Cétérach officinal (*Ceterach officinarum*) ; la très rare Actée en épi ou Herbe de Saint-Christophe (*Actea spicata*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; l'Epiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; la Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*) ; le Daphné lauréole (*Daphne laureola*)

##### Espèces animales remarquables

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

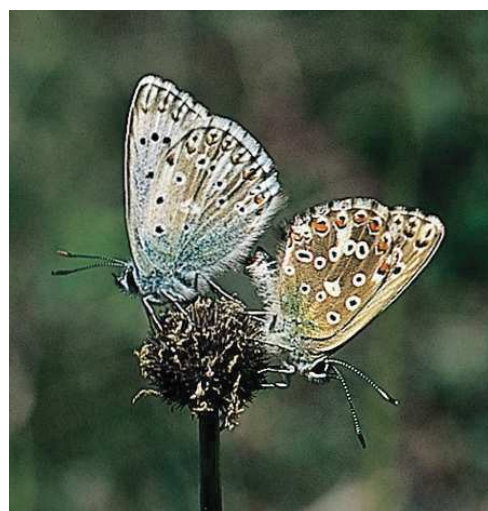
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 28

**Altitude :** 41 - 42 m

**Entité paysagère :**

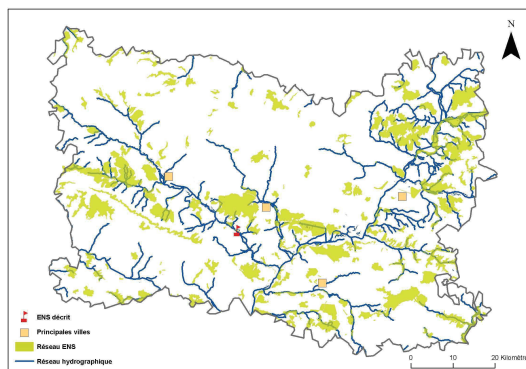
CLERMONTOIS.

**Canton(s) concerné(s) :**

MOUY.

**Commune(s) concernée(s) :**

ANGY, HONDAINVILLE, MOUY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220420009.

### Valeur patrimoniale

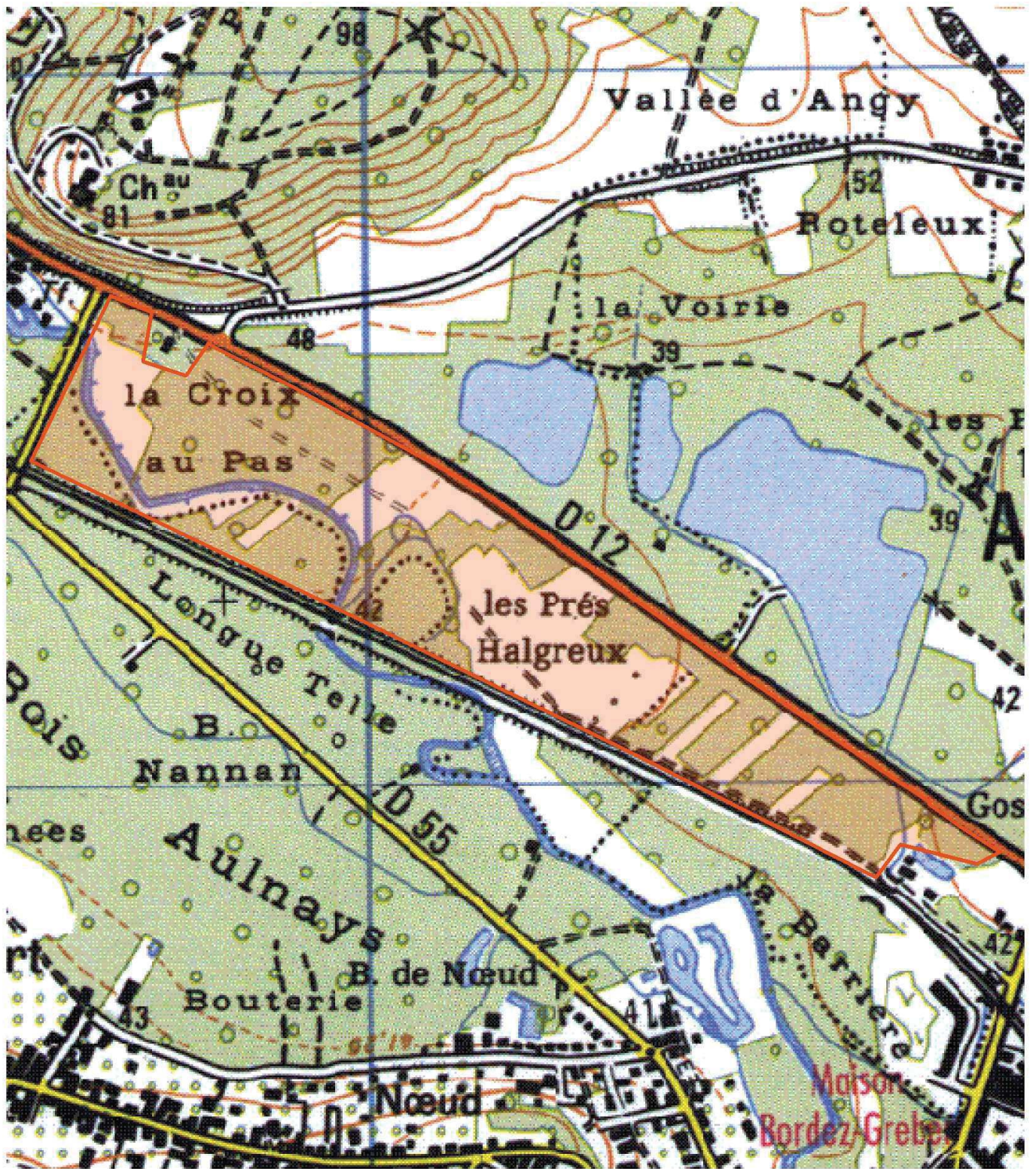
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

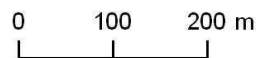


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est en bordure du Thérain et longe la rivière entre deux départementales et une voie ferrée.



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les prairies de fauche mésophiles ou hygrophiles

##### Espèces végétales remarquables

Le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Cardère velue (*Dipsacus pilosus*).

##### Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, sur le Thérain, les mares et le bras-mort ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), espèce inscrite en annexe IV de la directive "Habitats", qui vit dans les prairies et les bois ; le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Le caractère hygrophile de l'ensemble du site est assuré par les inondations du Thérain et les mouvements de la nappe alluviale. Tous les milieux sont donc bien connectés.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Site isolé physiquement par les routes et l'emprise de la voie ferrée et isolé écologiquement par les peupleraies qui dominent les alentours.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen à mauvais. L'isolement du site est important et pénalise les populations animales liées aux milieux humides des lits majeurs des cours d'eau. La déprise agricole peut entraîner une homogénéisation des habitats défavorable à la richesse écologique du site. Quelques prairies humides pâturées restent fonctionnelles mais sont réduites sur le site. Les boisements humides souffrent d'un défaut de gestion et le site tend à se reboiser progressivement. Le cours de la rivière est banalisé par la présence de peupleraies.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Ce site est enclavé entre la voie ferrée et la route départementale RD12. L'entrée de site se fait uniquement par une petite impasse parallèle à la voie ferrée et desservant des habitations.

Le site est essentiellement boisé avec des percées créées par des prairies faisant ainsi communiquer la voie ferrée et la route.

Les perceptions sont assez réduites :

- uniquement des perceptions immédiates en périphérie de site depuis la RD12 au niveau de trouée des prairies
- intra site, le champ visuel est systématiquement limité par les boisements. Il prend un peu de profondeur lorsque l'observateur est situé dans une cellule prairiale.

Il n'y a pas de réel intérêt paysager, le site n'est pas perçu.



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes et sentiers. Praticabilité sur site plus dure avec un nombre restreint de chemins praticables et/ou ouverts.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Agriculture (prairies), foresterie (peupleraies) et loisirs

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture (prairies), foresterie (peupleraies) et loisirs

### *Fréquentation*

Peu d'indices de fréquentation observée à l'exception de ceux liés à l'exploitation agricole. Les nombreuses parcelles privées rendent l'accès au site difficile mais des sentiers de randonnée sont possibles ; aucune espèce potentielle n'est particulièrement sensible.

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

privé

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Déprise agricole, plantations et quelques décharges de petite taille, enclavement

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

PDPG Thérain aval : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 4326

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

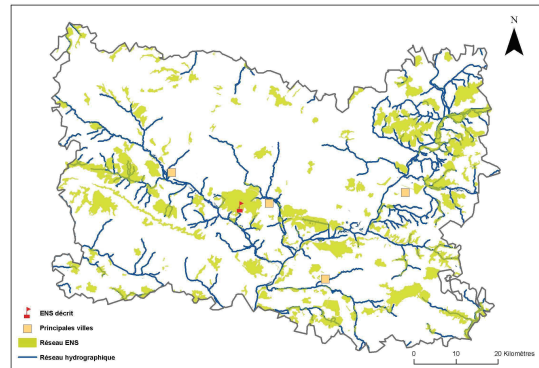
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

**Canton(s) concerné(s) :**

CLERMONT, MOUY, NIVILLERS, NOAILLES.

**Commune(s) concernée(s) :**

AGNETZ, ANSACQ, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BURY, ETOUY, HERMES,  
HONDAINVILLE, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LA RUE-SAINT-PIERRE, LITZ, SAINT-  
FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200377, ZNIEFF I n° 22000505 3.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

020000 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les forêts et les lisières thermocalcicoles

##### Espèces végétales remarquables

Le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)\*, le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpuro-coeruleum*), la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*\*), le Polygale chevelu (*Polygala comosa*\*) la Germandée des montagnes (*Teucrium montanum*\*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*\*), l'Isopyre faux-Pigamon (*Isopyrum thalictroides*\*), l'Anémone fausse-Renoncule (*Anemone ranunculoides*), le Fragon petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) ; Natura 2000 % couv. SR(1)  Hêtraies du Asperulo-Fagetum 15 % C  Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) 10 % C  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)(\*sites d'orchidées remarquables)\* 5 % C  Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi\* 1 % C  Sources pétifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)\* 1 % C  Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)\* 1 % C

##### Espèces animales remarquables

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) ; la rare Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, la Vipère péliade (*Vipera berus*), menacée en France et en Picardie, le Lézard agile (*Lacerta agilis*) ; la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), la Martre des pins (*Martes martes*), les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) ; Natura 2000 Invertébrés  PR(2)  Taupin violacé (*Limniscus violaceus*) C

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 60% de la superficie.

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 1362

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

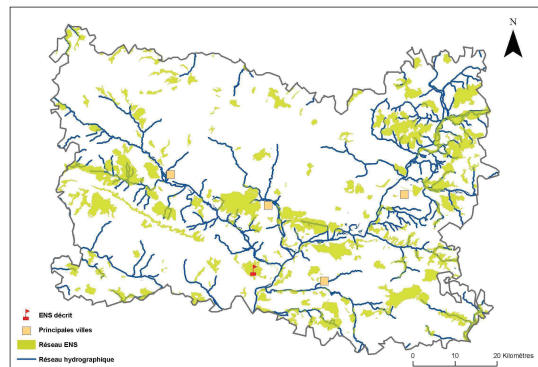
CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE LA TROESNE.

**Canton(s) concerné(s) :**

MONTATAIRE, NEUILLY-EN-THELLE.

**Commune(s) concernée(s) :**

BLAINCOURT-LES-PRECY, CIRES-LES-MELLO, CRAMOISY, MAYSEL, SAINT-LEU-D'ESSERENT, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220014097.

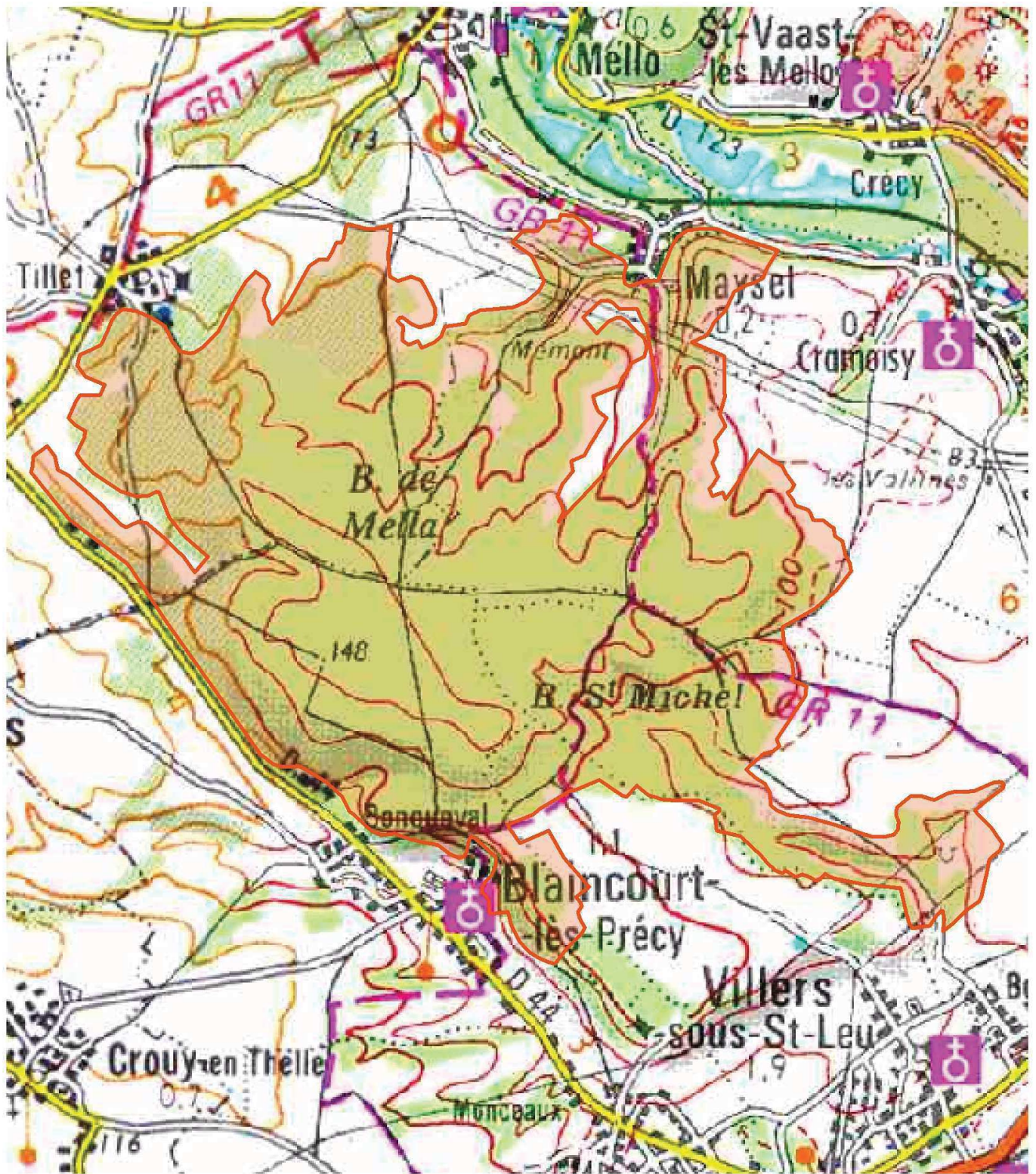
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

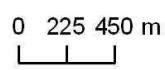
### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les pelouses calcicoles (rapprochées provisoirement au Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae), les ourlets et les forêts thermocalcicoles, les landes sèches à Bruyère cendrée (Calluno vulgaris-Ericetum cinerae), les micro-pelouses sabulicoles, et les futaies acidophiles

##### Espèces végétales remarquables

La Potentille argentée (Potentilla argentea), la rare Bruyère cendrée (Erica cinerea\*), le Dactylorhize maculé (Dactylorhiza maculata), la Salicaire pourpier (Lythrum portula), la Laïche des lièvres (Carex ovalis) ; le Nardure maritime (Nardurus maritimus), la Laïche humble (Carex humilis), le Chêne pubescent (Quercus pubescens), la Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium), la Néottie nid-d'oiseau (Neottia nidus-avis)..

##### Espèces animales remarquables

Semiothisa signaria, lépidoptère nocturne remarquable ; la Vipère péliade (Vipera berus)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 4326

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

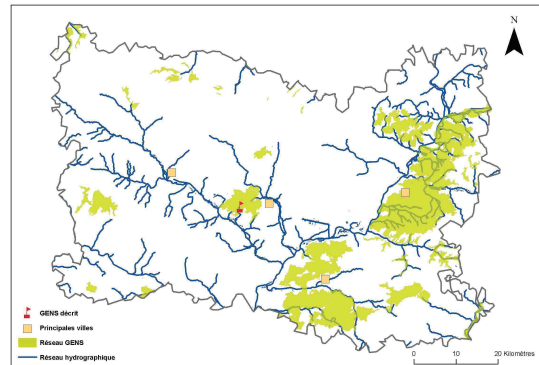
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

**Canton(s) concerné(s) :**

Clermont, Mouy, Nivillers, Noailles.

**Commune(s) concernée(s) :**

AGNETZ, ANSACQ, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BURY, ETOUY, HERMES, HONDAINVILLE, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LA RUE-SAINT-PIERRE, LITZ, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC, ZNIEFF I.

### Valeur patrimoniale

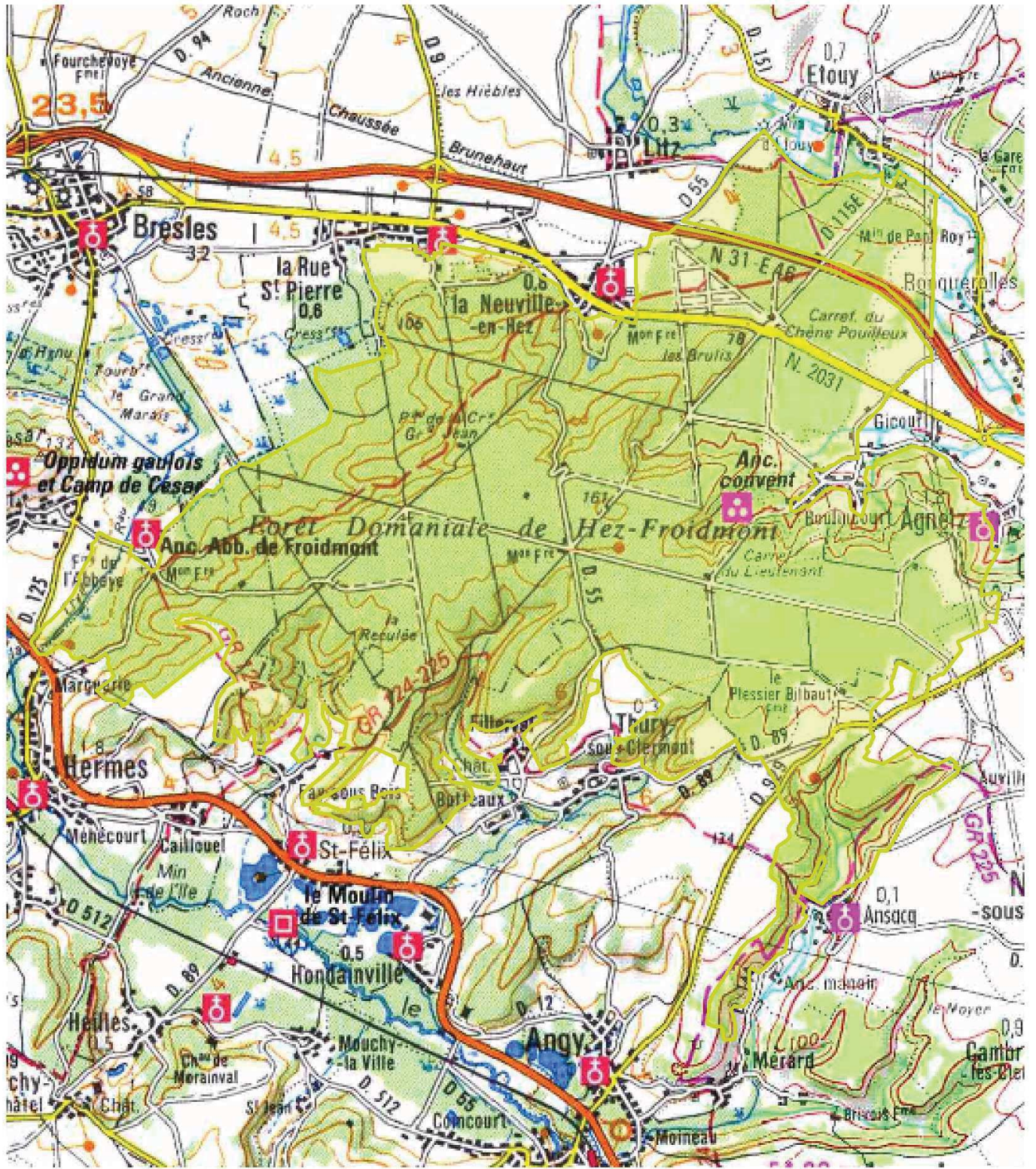
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage



### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le Massif forestier de Hez-Froidmont est inscrit sur le rebord septentrional du plateau tertiaire du Clermontois, entre le Marais de Bresle à l'ouest, la vallée du Thérain au sud et celle de la Brèche à l'est. Le contact avec le plateau picard, au nord, s'effectue par un glaciaire de colluvions et de sables thanétiens jusqu'à la Brèche, en limite nord du massif.



 Délimitation du GENS	0      1 090      2 180 m	
--	---------------------------	---



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

La diversité géologique génère la présence de sols diversifiés, augmentant encore la palette de conditions stationnelles, permettant la présence des milieux suivants : pelouses thermocalcicoles du Festuco-Anthylidetum vulnerariae en lisière sud, souvent relictuelles, ourlets calcicoles thermophiles (*Geranium sanguineum*), lisières thermophiles du Berberidion et bois thermocalcicoles du Cephalanthero-Fagion (accompagnés d'éléments du Quercion pubescentis), hêtraie-chênaie pédonculée xérothermocalcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae, boisements de Chênes sessiles (Quercion robori-petraeae et Lonicero-Carpinenion, dont le Hyacinthoïdo non scriptae-Fagetum sylvaticae) sur sables des versants, boisements de pente nord à Hêtre, Frêne, Erables, Tilleuls (Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani), petits boisements frais ou humides en bas de pente : Carici remotae-Fraxinetum excelsioris, voire Equiseto telmateiae-Fraxinetum excelsioris sur suintements au niveau du contact cuisien-sparnacien, micro-prairies maigres sur sols siliceux, notamment en bordure des villages...

##### Espèces végétales remarquables

La flore comprend notamment :

le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*\*), le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpureo-coeruleum*\*), la Gentiane croisée (*Gentiana cruciata*\*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*\*), le Polygale chevelu (*Polygala comosa*\*), la Germandée des montagnes (*Teucrium montanum*\*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*\*), l'Isopyre faux-Pigamon (*Isopyrum thalictroides*\*), l'Anémone fausse-Renoucle (*Anemone ranunculoides*), le Fragon petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), l'Ail des Ours (*Allium ursinum*) abondant dans certains bois frais, l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) sur les lisières thermocalcicoles, le Dompte-Venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Epipactis rouge-foncé (*Epipactis atrorubens*), la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus avis*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), la Laïche digitée (*Carex digitata*) sur les pentes nord, le Céraiste nain (*Cerastium pumilum*).

##### Espèces animales remarquables

>> L'herpétofaune comprend :

la rare Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, la Vipère péliade (*Vipera berus*), menacée en France et en Picardie, le Lézard agile (*Lacerta agilis*) sur les ourlets calcicoles.

>> Mammalofaune :

le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente occasionnellement le massif, la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), la Martre des pins (*Martes martes*), plusieurs chiroptères rares et menacés dont les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



OIS01

Etangs "Air France", La Fosse aux Grives, Le Marais Dozet, Etang de vivier madame



ID

**Surface :** 131**Altitude :****Entité paysagère :**

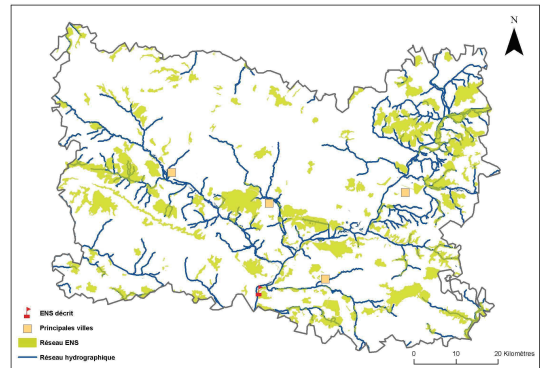
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

CHANTILLY, MONTATAIRE.

**Commune(s) concernée(s) :**

GOUVIEUX, PRECY-SUR-OISE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n° 220420010.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

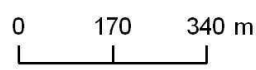


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Marais Dozet est situé en basse vallée de l'Oise, entre Gouvieux et Précy-sur-Oise. Il s'étire en rive gauche de la rivière, dans une dépression humide. Celle-ci est occasionnellement baignée par les inondations, mais, surtout, elle bénéficie de la proximité de la nappe alluviale. On note d'ailleurs la présence de nombreux captages d'eau dans la plaine alluviale. Le marais est complété par quelques plans d'eau.



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

##### Milieus naturels dominants

Les prairies humides, les mégaphorbiaies, les aulnaies et les mares en zone inondable ; Le ruisseau

##### Espèces végétales remarquables

L'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), très rare en Picardie ; l'exceptionnelle Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*)

##### Espèces animales remarquables

Le Brochet (*Esox lucius*) ; le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*

**Surface :** 298**Altitude :** 26 - 29 m**Entité paysagère :**

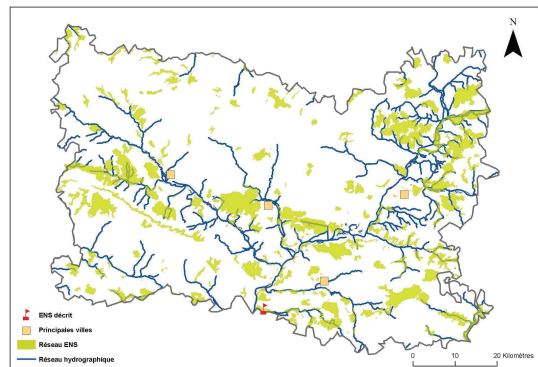
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s):**

CHANTILLY, NEUILLY-EN-THELLE.

**Commune(s) concernée(s) :**

BORAN-SUR-OISE, LAMORLAYE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220013844.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

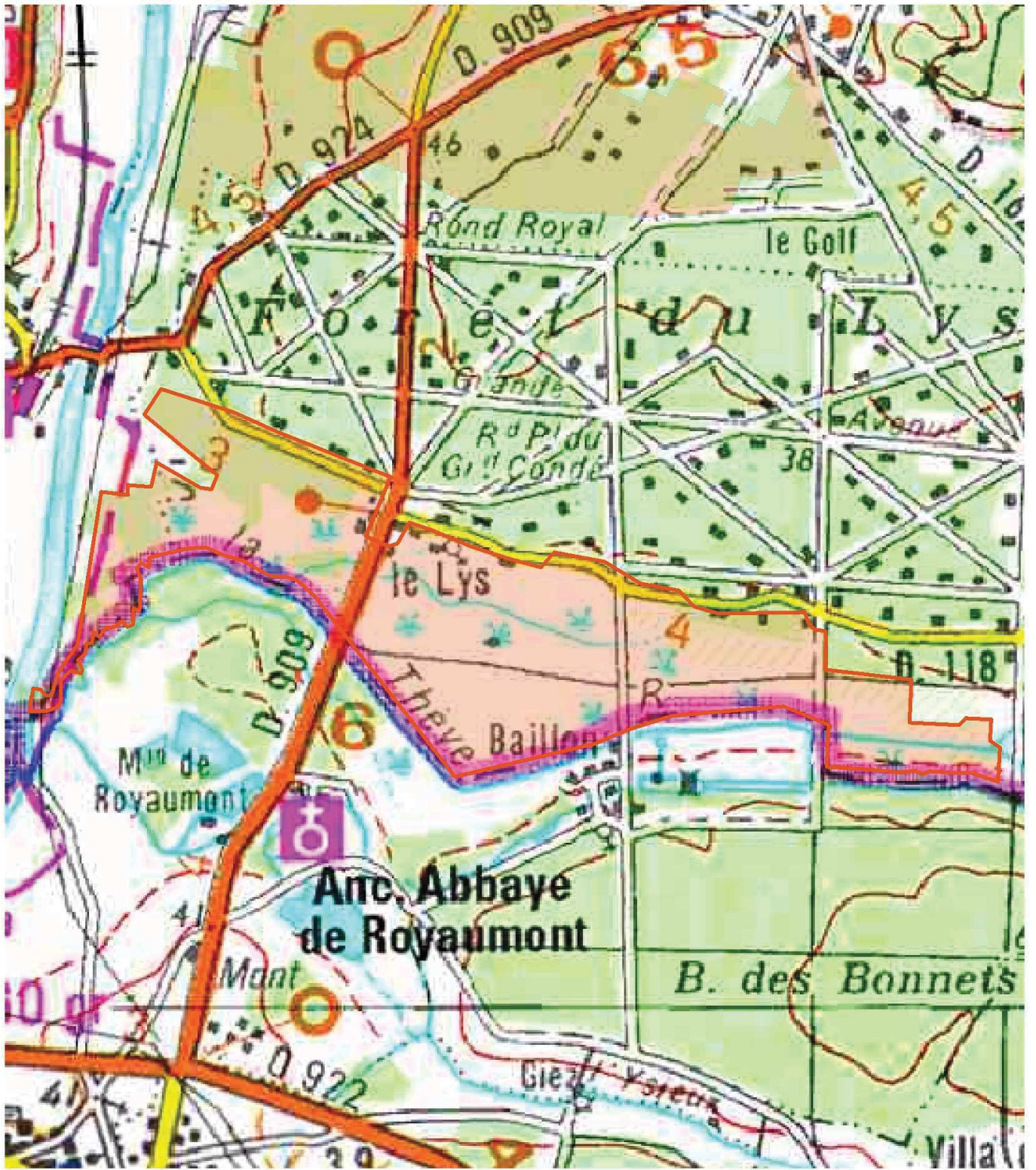
### Vocation proposée

- Mettre en œuvre des mesures de gestion pour restaurer les milieux naturels
- Sensibiliser le public à un comportement écocitoyen




### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le marais est un site historique s'étendant sur une surface importante au contact de la plaine alluviale de l'Oise. Il renferme de nombreux milieux rares ainsi que des espèces végétales rares et protégées en Picardie et reste préservé à ce jour des opérations classiques de drainage ou de culture. Cependant, le développement d'une végétation arbustive dénonce une tendance vers la fermeture du milieu.



 Délimitation de l'ENS

0 170 340 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les groupements végétaux du Cladietum marisci, du Molinion caeruleae, du Potamo bechtoldi-Najadetum marinae, du Ranunculion fluitantis, de l'Alnion glutinosae-Ulmenion minoris et du Thalictrio-Filipendulion ulmariae

##### Espèces végétales remarquables

Le Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnata*\*), la très rare Renoncule langue (*Ranunculus lingua*\*), l'exceptionnelle Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*\*), la Samole de Valerandus (*Samolus valerandi*), le Cladion marisque (*Cladium mariscus*), la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), la Véronique en écus (*Veronica scutellata*\*),

##### Espèces animales remarquables

Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), dans les roselières ; le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), sur le cours d'eau ; le Pic noir (*Dryocopus martius*), fréquentant les boisements en bordure du marais ; le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ; *Arenostola phragmitidis*, *Celaena leucostigma*, et *Diachrysa chryson* ; la Rainette verte (*Hyla arborea*), espèce inscrite en annexe IV de la directive "Habitats" de l'Union Européenne ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), assez rare ; la Vipère péliade (*Vipera berus*) ; l'Anguille (*Anguilla anguilla*), la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), la Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*), la Lote de rivière (*Lota lota*) et la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Bonne connectivité intra-site : les jonctions entre les différents milieux sont préservées. Certaines routes gourdonnées isolent quelques fragments de site qui restent pourtant fonctionnels. Comme tous les marais, le marais du Lys est difficilement accessible.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Milieu isolé mais préservé de l'urbanisation par son classement en zone non constructible dans les documents d'urbanisme et dans la Charte du PNR.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Le site souffre principalement d'un enclavement important et de l'étalement urbain qui rogne sur ses marges. Du fait de la proximité immédiate de nombreux villages, les décharges, dépôts en tous genres et bâtiments tant abandonnés qu'en construction viennent banaliser le site en rompant les connexions avec l'extérieur. Les marges du site sont souvent plantées de vastes peupleraies ou colonisées par des friches humides sans grand intérêt. Cet ancien site d'agro-pastoralisme dispose de quelques accès intra-site qui permettent de voir une fermeture importante des milieux et une domination nette de l'Eupatoire. Un chemin parcourt le site sur un axe nord-sud mais ne génère aucune coupure.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Pour cette ancienne zone pâturée où les traces des clôtures sont aujourd'hui à peine perceptibles, l'heure est la recolonisation. Les espaces sont en voie de fermeture alors qu'on pouvait s'attendre à un champ visuel élargi. Le mauvais état des boisements est à déplorer, quelques grands arbres notamment des chênes sont étouffés par la végétation grandissante.

La proximité des maisons entraîne de fréquentes dégradations et décharges sauvages.

Dans ce contexte forestier très urbanisé, le marais du Lys est une anecdote paysagère qui offre de la diversité et surtout un contraste paysager fort entre des espaces naturels délaissés voire repoussés et une attractivité forte du domaine forestier pour l'installation pavillonnaire. En revanche, la forte dégradation du site et sa non mise en valeur lui confère peu d'intérêt paysager.

Une deuxième partie se détache, celle en lien avec l'Oise. Elle est longée par l'ouest par le GR1A, les abords immédiats sont assez dégradés (points noirs paysagers : ligne HT, base de loisir en ruine, ferme équestre et ses abords immédiats...).

Par ailleurs, les accès intra site sont extrêmement limités, les fronts bâtis périphériques sont des barrières visuelles, les accès sont quasi inexistantes. La notion de propriété privée est omniprésente.

### DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible. Quelques sentiers fermés à la circulation et disparition de layons forestiers anciennement praticables. Une route gourdonnée envahie par la végétation traverse le site du nord au sud à la hauteur de Lamorlaye.



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Agriculture (prairies humides), foresterie, loisirs (vélo)

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture, urbanisation intense et chasse.

### *Fréquentation*

Faible (Très peu d'accès et nombreuses propriétés privées), la route reliant Lamorlaye à Baillon est toutefois empruntée. Présence de panneaux indiquant l'entrée dans le PNR Oise-pays de France. La fréquentation doit rester anecdotique pour préserver le milieu ou être encadrée par le personnel du Conseil Général.

### *Réglementations diverses*

Très nombreuses restrictions d'accès (propriétés privées)

### *Foncier*

Privé

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

- Réouverture des milieux ; lutte contre l'isolement du site ; mise en place d'animations, valorisation du GR ; soutien des actions par le PNR Oise Pays de France ; acquisition foncière pour lutter contre urbanisation ; révision du périmètre (belles chênaies en zone 2 à intégrer)
- PDPG : Restauration de frayères à brochet à hauteur du SET par 1- mise en place de conventions contractuelles pour retrouver des prairies humides alluviales en contrôlant le niveau et la durée d'inondation et 2- Aménager pour rendre ces sites accessibles aux géniteurs, ouvrir le milieu et le végétaliser

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*

**Surface :** 1869

**Altitude :** 120 - 230 m

**Entité paysagère :**

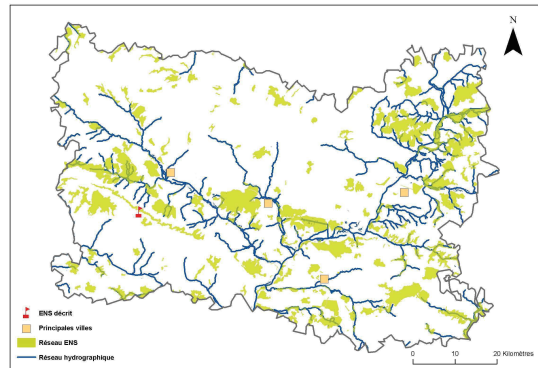
BOUTONNIERE DU BRAY, CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALÉE DE

**Canton(s) concerné(s):**

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, NOAILLES.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, CAUVIGNY, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-L'ÉVÊQUE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, LA NEUVILLE-GARNIER, LABOISSIÈRE-EN-THELLE, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n° 22022002 4, ZNIEFF II n° 220013786.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

- Développement de sentiers de randonnée et d'aménagements doux.
- Maintien d'une gestion adaptée des milieux ouverts.




### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est très particulier puisqu'il consiste en une longue bande de cuesta mais de faible largeur et orientée nord-ouest/sud-est. Les milieux présents sont homogènes et marqués par l'influence froide conférée par leur exposition. Les boisements de pente constituent la majeure partie du site avec quelques pelouses subsistant sur les zones ouvertes des coteaux.



 Délimitation de l'ENS

0 9801 960 m  




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les pelouses à orchidées, Les forêts de pente ; Natura 2000 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(\*sites d'orchidées remarquables)\*; Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion\*; Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis); Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard\*

##### Espèces végétales remarquables

L'Actée en épis (Actaea spicata), dont les populations sont ici probablement les plus importantes de Picardie ; la Parnassie des marais (Parnassia palustris\*) sur tous les larris ; la Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata), assez abondante au sein des pelouses et ourlets du site CSNP n°S60010 ; le Dompte-venin officinal (Vincetoxicum hirundinaria) ; l'Épiaire des Alpes (Stachys alpina) ; la Digitale jaune (Digitalis lutea), en limite occidentale de son aire ; le Séséli libanotide (Seseli libanotis) ; la Pulsatille vulgaire (Pulsatilla vulgaris) ; la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum\*), très rare, sur le larris de Saint-Aubin-en-Bray ; la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum\*), sur le même larris ; l'Ophioglosse (Ophioglossum vulgatum\*) ; l'Orobanche grêle (Orobanche gracilis) ; la Laïche tomenteuse (Carex tomentosa) avec une belle population sur le site CSNP n°S60010.

##### Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (Dryocopus martius), le Pic mar (Dendrocopos medius),  
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (Vipera berus)  
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; le Fluoré (Colias australis) ; l'Azuré bleu céleste (Polyommatus bellargus) ; l'Azuré bleu nacré (Polyommatus coridon) ; la Lucine (Hemaris lucina) ; la Petite Violette (Clossiana dia) ; la Grisette (Carcharodus alcae) ; la Zygène de Carniole (Zygena carniolica) ; la Zygène de la Vesce (Zygena viciae) ; l'Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria)\*  
>> Mammifères : le Grand Murin (Myotis myotis) - Hivernage, le Vespertilion à oreilles échanquées (Myotis emarginatus) - Résidente. Hivernage, le rare Vespertilion de Natterer (Myotis nattereri).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Contiguïté intra-site assez bonne entre les milieux. Des coupures sont toutefois générées par les routes traversant le site. L'autoroute constitue une coupure franche clivant le site en deux parties isolées.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

La cuesta surplombe sur ses deux versants deux vallons très marqués par l'agriculture intensive. Les écotones sont souvent absents et les zones d'emprise agricole créent des coupures franches avec les boisements de pente et les pelouses. Certaines zones du plateau sont également occupées par des pâturages à vaches.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les pelouses sont relictuelles sur le site et en voie de fermeture, à l'exception du site géré par le CSNP. Les quelques sablières présentes sur le site ne sont pas réhabilitées. Les boisements de pente montrent une nette tendance à l'embroussaillage à cause d'un défaut de gestion.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La cuesta est grande majorité boisée, elle offre peu de diversité paysagère. Cependant, elle constitue à elle-seule un élément emblématique à l'échelle du département.

En bas de coteau la lisière est ondulée (dynamique) et s'imbrique dans les champs céréaliers. Certaines parcelles sont encore pâturées.

Les pentes sont abruptes et soulignent le paysage local.

Le principal point noir paysager est le nœud autoroutier de l'autoroute et de la route départementale qui la dédouble. Quelques effondrements de terrain et d'anciennes carrières offrent des parties de coteaux dénudés.

Les vues sur le site sont nombreuses, la cuesta est exposée au plateau agricole. Intra-site, les boisements limitent en revanche les belvédères sur la plateau.



### DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible ; quelques routes goudronnées et chemins traversent le site. Un GR passe à proximité.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

### Principales activités aux alentours

Agriculture (céréales, pâturages, prairies de fauche et jachères)

### Fréquentation

Difficilement estimable mais sans doute faible du fait des restrictions d'accès (propriétés privées). Le site est toutefois annoncé par un panneau "Promenade en Pays de Bray". La morphologie du site rend difficile sa visite par des gens autrement que ponctuellement comme les sites du CSNP ou sur les aspects paysagers que décline la "promenade en pays de Bray".

### Réglementations diverses

Restrictions d'accès

### Foncier

Privé et communal. Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Commune de Berneuil-en-Bray (11 ha), Commune de Saint-Aubin-en Bray (80 a), Commune d'Auteuil et Conseil Général

### Présence de bâtiments

### Gestion et valorisation actuelles

>>> Trois sites gérés par le CSNP :

1. Les Larris à Saint-Aubin-en-Bray (Code site : S60006) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (80 a) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin

Actions menées entre 2003 et 2006 : révisions du plan de gestion (2003 et 2006), entretien de pelouses

Actions menées en 2007 : Echardonnage, Fauche versant, Fauche replat, Contrôle des ligneux.

2. Les larris à Auteuil (Code site : S60010) / Propriétaire : Commune et Conseil Général Oise

3. Le Mont Florentin à Berneuil-en-Bray (Code site : S60009) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont les larris d'Auteuil (20 hectares de parcelles concernées sur l'ensemble de l'ENS)

Actions de gestion menée sur 2003-2007 se concentrant essentiellement sur la restauration de pelouse.

Actions menées en 2007 :

- Sur Auteuil : Suivi scientifique, Pâturage – suivi saison, Pâturage – débroussaillage du linéaire de clôture, Echardonnage – coteau + parc de contention, Coupe de rejets, Ouverture de pelouses – CFPPA et Blongios, Débroussaillage - ouverture de pelouses, Sortie nature + rando nature et conte

- Sur Berneuil : Chantier nature et sortie nature - Ons, Pâturage – restauration clôture, Echardonnage et entretien zone rudérale, Dédensification junipéraise avec Bavay, Sortie nature + rando nature et conte

>>> Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 30% de la superficie.

### Dégradation et menaces

Coupure de l'autoroute, fermeture des pelouses par recolonisation forestière, emprise agricole, défaut de gestion, plantations de résineux...

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Gestion à mettre en conformité avec le DOCOB
- Soutien financier aux actions en cours du CSNP
- Cibler premières études sur Chiroptères et Damier de la Succise (y en a-t-il encore ?)

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi



**Surface :** 627

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

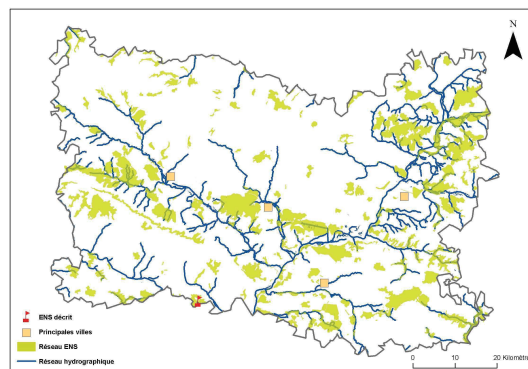
PLATEAU DE THELLE ET VALLÉE DE LA TROESNE.

**Canton(s) concerné(s) :**

MERU, NEUILLY-EN-THELLE.

**Commune(s) concernée(s) :**

AMBLAINVILLE, BELLE-EGLISE, BORNEL.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220014093.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

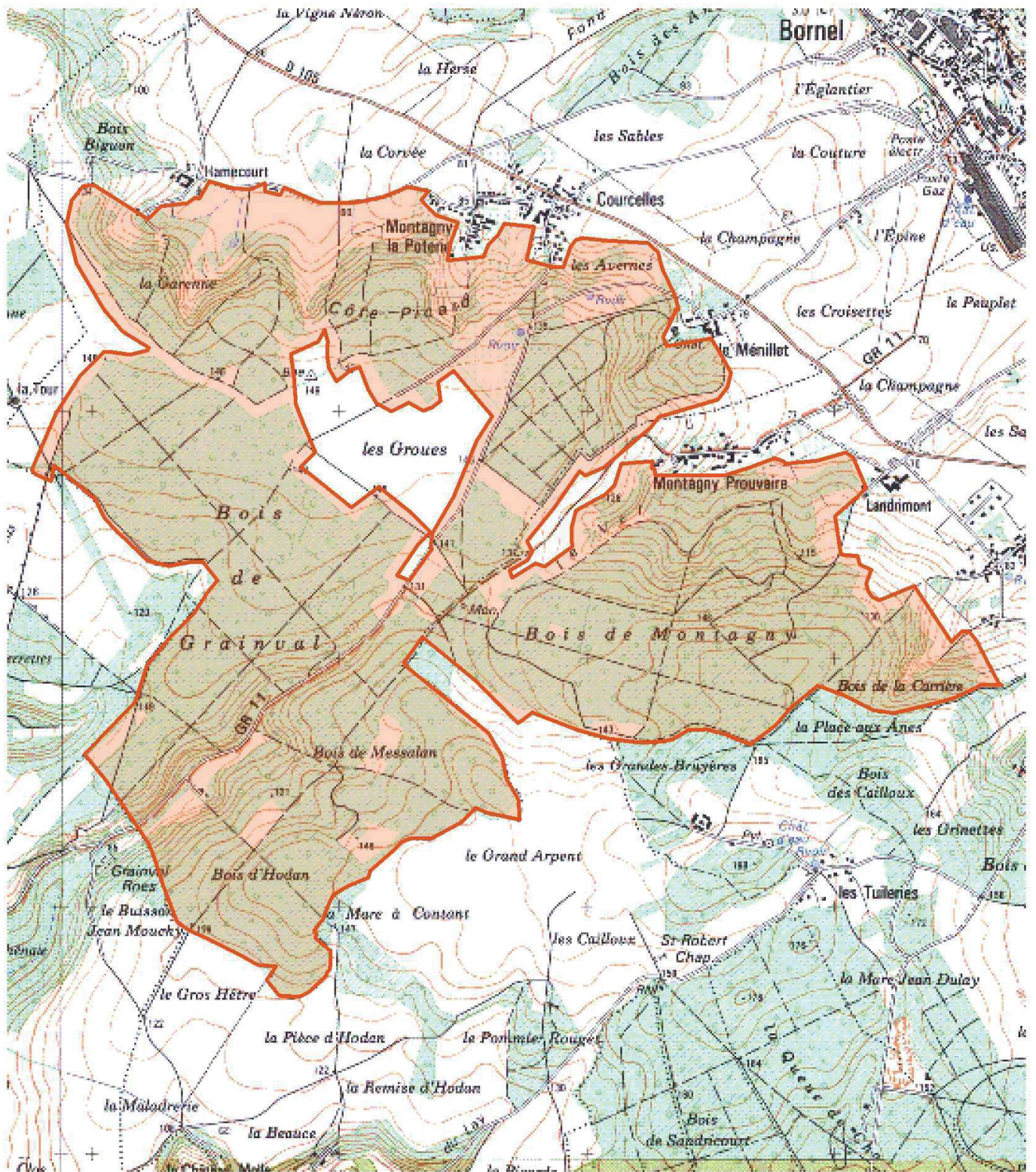
### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)


Le massif boisé de Grainval-Montagny-Côte picard est situé sur l'extrémité septentrionale du plateau du Vexin, au contact avec le plateau de Thelle.

La structure géologique est caractérisée ici par une séquence typique du Vexin.



 Délimitation de l'ENS

0 290 580 m






## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les principaux milieux naturels sont les suivants :

- les pelouses calcicoles (rapprochées provisoirement au *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*) relictuelles et les ourlets à Brachypode ;
- les lisières thermophiles du Berberidion et bois thermocalcicoles du Cephalanthero-Fagion (accompagnés d'éléments du Quercion pubescentis) ;
- les boisements de Chênes sessiles (Quercion robori-petraeae et Lonicero-Carpinenion) sur sables ;
- les boisements de pente nord à Hêtre, à Frêne, à Erable et à Tilleul (*Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani*)...

##### Espèces végétales remarquables

Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et la très rare Epine-vinette (*Berberis vulgaris*), sur les lisières thermocalcicoles ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; l'Orchis singe (*Orchis simia*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ; le Dompte-Venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; la Brunelle laciniée (*Brunella laciniata*) ; la Laïche maigre (*Carex strigosa*)

##### Espèces animales remarquables

Le Fluoré (*Colias australis*) ; l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*) ; l'Azuré bleu-nacré (*Polyommatus coridon*) ; le Thécla de l'Orme (*Satyrion w-album*) ; le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*) ; le Léopard vert (*Lacerta viridis*), sur les lisières thermophiles ; le Léopard agile (*Lacerta agilis*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*

**Surface :** 40**Altitude :** 60 - 110 m**Entité paysagère :**

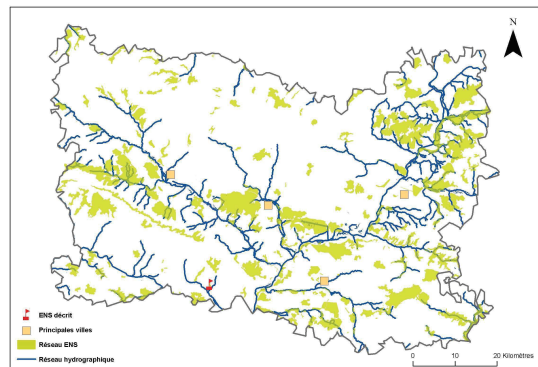
PLATEAU DE THELLE ET VALLÉE DE LA TROESNE.

**Canton(s) concerné(s) :**

MERU, NEUILLY-EN-THELLE.

**Commune(s) concernée(s) :**

ANSERVILLE, BORNEL, PUISEUX-LE-HAUBERGER.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220420011.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

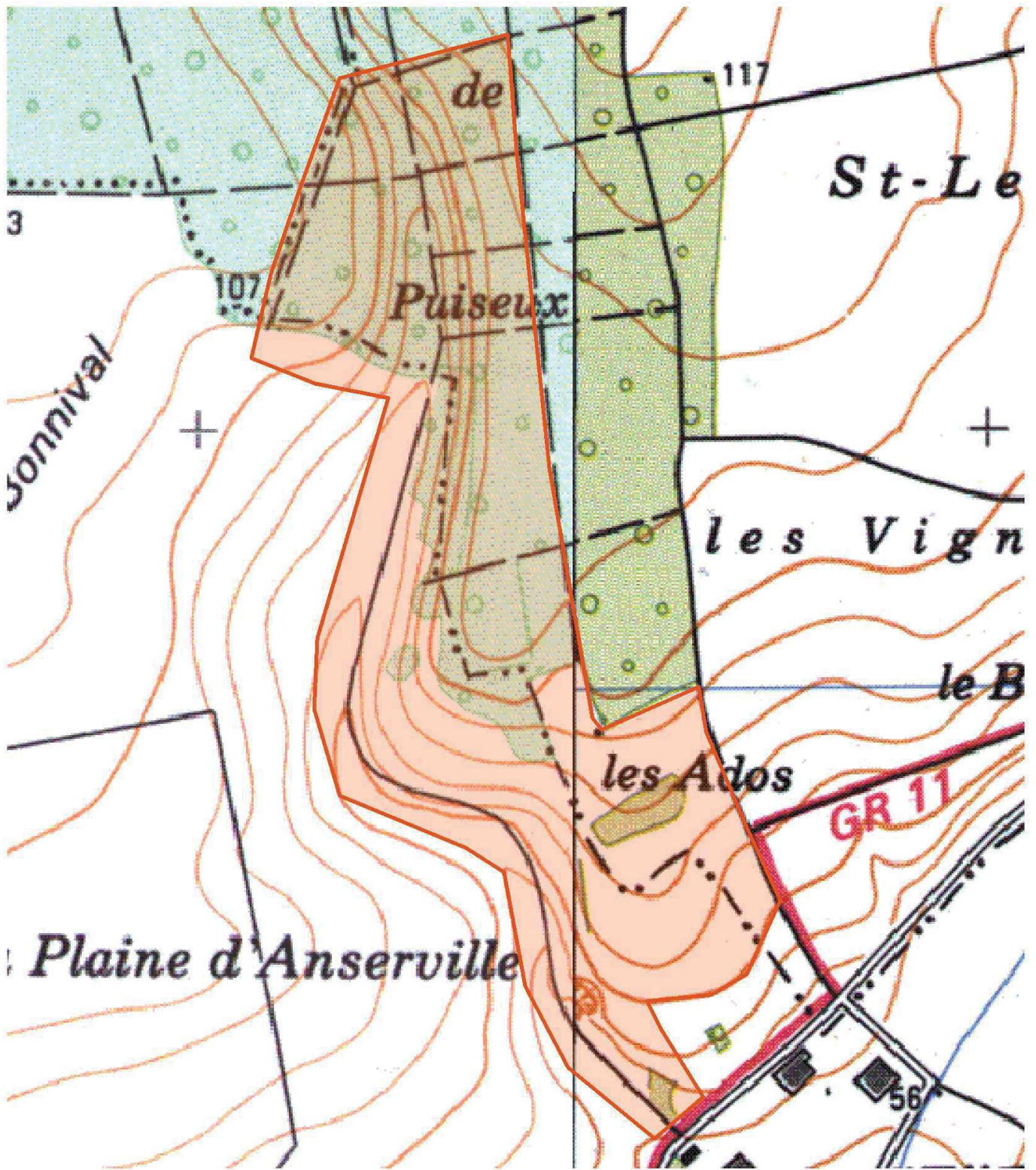
### Vocation proposée


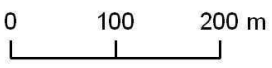

Les sentiers de randonnée doivent être valorisés. Le maintien des milieux ouverts à travers la gestion des pelouses est prioritaire.



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le coteau s'étire en une longue bande de pelouse calcicole très ouverte. Le plateau est colonisé par des boisements (principalement de la chênaie-charmaie) séparés du coteau par des friches sèches et pierreuses dues aux affleurements.



	 
---	--

## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les pelouses, les ourlets et les bois thermocalcaïques

##### Espèces végétales remarquables

Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*) ; le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*), dont les milliers de pieds forment une des plus importantes stations de l'Oise ; la très rare Mélitte à feuilles de Mélisse (*Melittis melissophyllum*)

##### Espèces animales remarquables

Présence de *Lysandra coridon* et de nombreux rapaces en vol ; le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), l'Azuré bleu nacré (*Lysandra coridon*), *Scopula ornata*, géométridé nocturne.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les différents milieux sont très bien connectés. Les différents milieux naturels sont liés par des écotones fonctionnels. La présence du chemin en bas de coteau permet une transition fluide du coteau vers les labours.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est localisé en milieu agricole, même les versants opposés. La route génère une coupure assez franche.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. La dynamique naturelle de recolonisation des pelouses est peu avancée et semble contenue par les lapins présents sur le site. Les pelouses sont toutefois limitées au nord par une plantation de résineux. Le cortège d'espèces associé aux pelouses sèches est certainement présent.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est un banal coteau boisé qui a néanmoins la particularité d'avoir une partie en pelouse sèche avec arbustes isolés. Le boisement est quant à lui rattaché à un massif plus vaste, le Bois d'Anserville. La diversité paysagère est donc assez faible. On notera les petits bosquets de résineux qui marquent l'entrée de site.

Le site est bien perçu depuis le sud (il est orienté de la sorte). Depuis les pelouses, il offre des panoramas intéressants sur la vallée et au-delà.

Le site est donc un élément structurant le grand paysage avec une note positive pour le maintien des pelouses.

### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible. Le GR et la route goudronnée qui longent le site au sud permettent un accès très aisé. Le vallon est parcouru par un chemin praticable facilement directement en contrebas du coteau.



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Foresterie et loisirs (chasse, promenade)

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture et loisirs (GR)

### *Fréquentation*

Faible (peu de signes de passages à l'exception des indices de chasse). Une ouverture au public peut être envisagée si elle est partielle et bien encadrée. Pas de périodes à proscrire. L'exploitation du chemin en contrebas semble idéale.

### *Réglementations diverses*

Panneau "pièges à fauves" apposé à l'entrée du boisement

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Enrésinement

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

- Contractualisation avec la profession agricole.
- Valorisation du patrimoine naturel le long des sentiers.

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 544

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

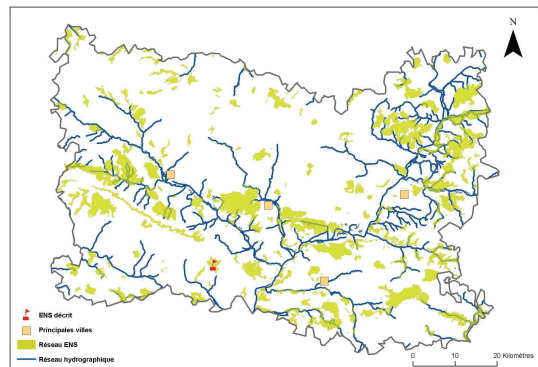
PLATEAU DE THELLE ET VALLÉE DE LA TROESNE.

**Canton(s) concerné(s) :**

NEUILLY-EN-THELLE, NOAILLES.

**Commune(s) concernée(s) :**

DIEUDONNE, LACHAPPELLE-SAINT-PIERRE, NOVILLERS, ULLY-SAINT-GEORGES.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220013798.

### Valeur patrimoniale

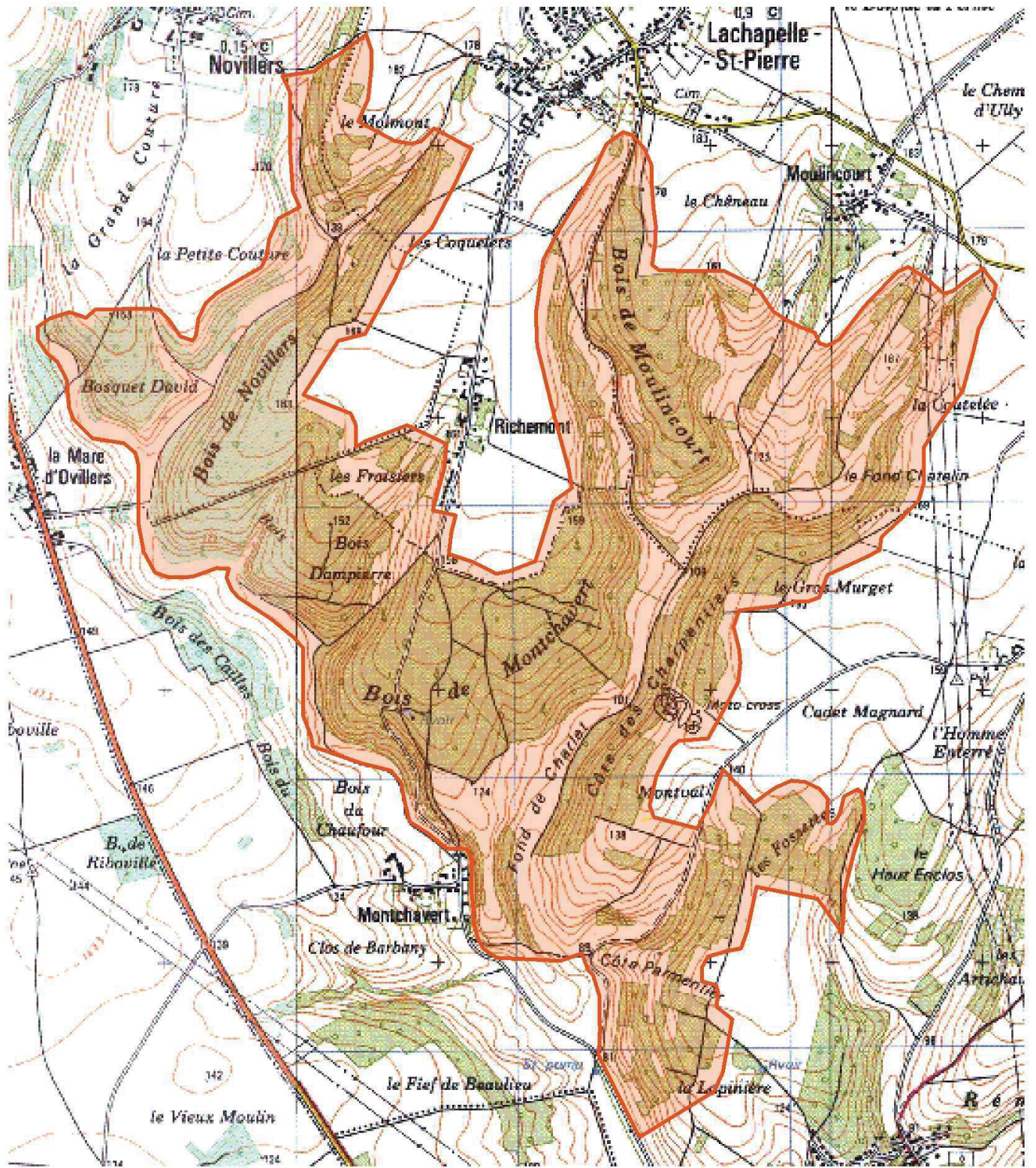
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

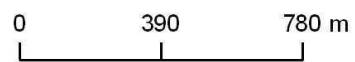


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les vallées sèches de Montchavert sont localisées sur la bordure orientale du plateau crayeux du Pays de Thelle. Elles s'étirent sur les pentes crayeuses des vallées aux pentes particulièrement raides en maints endroits, et sur les limons à silex acides du plateau.



 Délimitation de l'ENS





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les hêtraies atlantiques neutro-acidoclines à Jacinthe et acidoclines à Houx, les hêtraies thermocalcicoles et les pelouses calcicoles

##### Espèces végétales remarquables

La Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), le Polystic à soies (*Polysticum setiferum*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Daphnée lauréole (*Daphne laureola*), l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), la Laïche pâle (*Carex pallescens*)...

##### Espèces animales remarquables

Le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*), l'Azuré bleu nacré (*Polyommatus coridon*), la Turquoise des Globulaires (*Adscita globulariae*), la Funèbre (*Tyta luctuosa*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 137

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

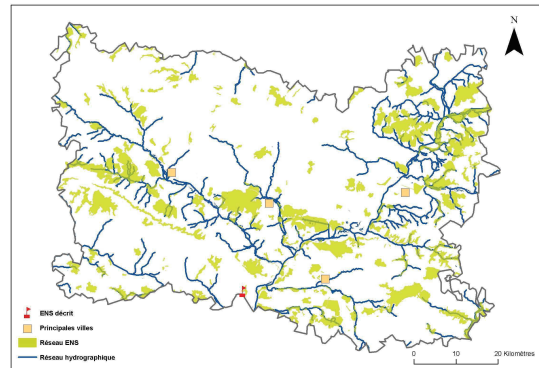
PLATEAU DE THELLE ET VALÉE DE LA TROESNE.

**Canton(s) concerné(s) :**

MONTATAIRE, NEUILLY-EN-THELLE.

**Commune(s) concernée(s) :**

BORAN-SUR-OISE, CROUY-EN-THELLE, MORANGLES, PRECY-SUR-OISE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, ZNIEFF I n° 220013791.

### Valeur patrimoniale

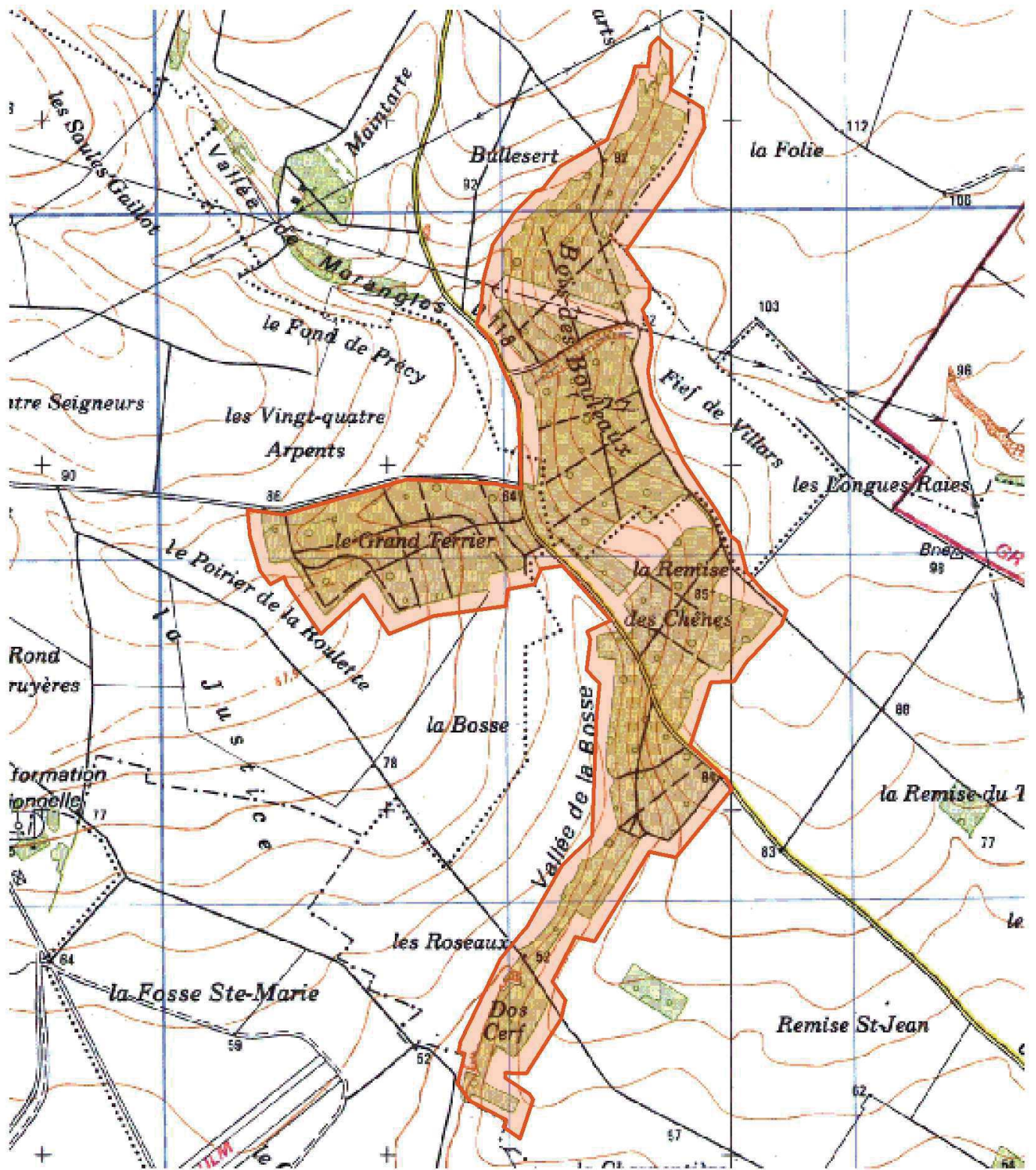
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

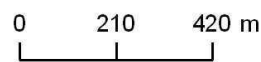


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les Bois des Bouleaux et de la Remise des Chênes sont situés en limite orientale du plateau crayeux du Pays de Thelle, dans l'axe de la Vallée de la Bosse. Cette dernière s'étire selon un axe méridien, au sud de Crouy-en-Thelle.



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

##### Milieus naturels dominants

Les boisements thermocalcicoles

##### Espèces végétales remarquables

Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), l'hybride Orchis X *angusticuris*, le Thésion couché (*Thesium humifusum*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), l'Orchis singe (*Orchis simia*)...

##### Espèces animales remarquables

Le Lézard des murailles (*Lacerta muralis*)

### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*